

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Gangs de rue et Loi sur la protection de la jeunesse : l'identification de jeunes membres de gangs par les cliniciens du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

Par
Janie Cinq-Mars

École de criminologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie

août 2007



© Janie Cinq-Mars, 2007

Université de Montréal
Faculté des Études Supérieures

Ce mémoire intitulé :

Gangs de rue et Loi sur la protection de la jeunesse : l'identification de jeunes membres de gangs par les cliniciens du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

Présenté par :

Janie Cinq-Mars

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Stéphane Lemay-Langlois

.....
président-rapporteur

Jean-Pierre Guay

.....
directeur de recherche

Chantal Fredette

.....
membre du jury

Résumé

L'identification des membres de gangs de rue n'est pas une tâche facile à réaliser. En n'ayant pas de définition précise du concept de gang et d'appartenance à un gang, sur quels éléments les divers intervenants sociaux de la Direction de la protection de la jeunesse peuvent-ils se baser pour juger de l'appartenance à un gang de rue. Spécifiquement, cette recherche a pour objectif d'identifier les critères prépondérants que les cliniciens du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) utilisent pour évaluer si un adolescent fait partie ou non d'un gang de rue. Un total de 165 dossiers fermés et archivés entre 2003 et 2006 de jeunes garçons âgés entre 12 et 17 ans faisant l'objet d'un signalement selon l'article 38 (h) de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) ont été analysés. Les membres de gangs étaient au nombre de 47 alors qu'on comptait 118 jeunes avec des troubles de comportement. Nos résultats démontrent que selon ce que les intervenants notent dans le dossier des jeunes, plusieurs critères d'identification relatifs aux sphères de vie de l'adolescent (la communauté d'origine, le cheminement scolaire, les pairs, le milieu familial, la personnalité et les activités de l'adolescent) sont utilisés pour juger ou non de l'appartenance à un gang. L'aveu de l'appartenance à un gang par l'adolescent lui-même est fortement lié à l'évaluation que font les cliniciens. En séparant les jeunes membres approuvés de ceux qui ne se perçoivent pas comme tel mais qui sont quand même identifiés par les intervenants comme des membres de gangs, on constate que les critères d'identification utilisés ne sont pas les mêmes pour les deux groupes. Semblant se contenter d'assurer la véracité de l'aveu pour les membres approuvés, les intervenants doivent par contre analyser une possible affiliation à un gang dans leurs rapports à l'aide d'éléments davantage circonstanciels pour les adolescents qui disent ne pas faire partie d'un gang.

Mots clés : gangs de rue, membres de gangs de rue, critères d'identification, évaluation clinique, LPJ.

Abstract

Identification of street gang members is not an easy task to do. Without any exact definition of the concepts of gang itself and gang membership, on which factors the different social caregivers can base themselves to judge the membership to a street gang? The clinical evaluation of street gang membership is the centre of this research. Specifically, the objective of this study is to identify the predominant criteria the clinicians of the *Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire* (CJM-IU) uses to evaluate if a teenager is member of a street gang. An overall of 165 files of young boys between 12 and 17 years old that were reported under section 38 (h) of the Youth Protection Act (LPJ – Loi sur la protection de la jeunesse) were analyzed. These files were closed and classified between 2003 and 2006. There were 47 gang members and 118 youths with behavioural disorders. According to the notes taken in the youths files by the professionals, our results show that many identification criteria concerning the life spheres of the youth (neighbourhood, school, peers, family, personal attributes and activities of the youth) are used to determine the membership to a gang. The confession of the membership to a gang by the youth himself is strongly linked to the diagnosis made by the clinicians. By separating the young established members from the others who do not see themselves as such, but who are identified by the professionals as members of a gang, we notice that the identification criteria used are not the same for the two groups. Even if the social caregivers seem to be satisfied with making sure the confession of an established member is true, on the other hand, their reports must demonstrate a possible affiliation to a gang using more circumstantial elements when dealing with teenagers saying they are not member of a gang.

Key words: street gang, street gang members, identification criteria, clinical evaluation, LPJ.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| RÉSUMÉ | iii |
| ABSTRACT | iv |
| TABLE DES MATIÈRES | v |
| LISTE DES TABLEAUX | vii |
| LISTE DES FIGURES | viii |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | ix |
| DÉDICACE | x |
| REMERCIEMENTS | xi |
| | |
| INTRODUCTION | 1 |
| | |
| CHAPITRE I RECENSION DES ÉCRITS | 3 |
| 1.1 QU'EST-CE QU'UN GANG DE RUE? | 4 |
| 1.1.1 LE PROBLÈME DE DÉFINITION DES GANGS | 4 |
| 1.1.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES GANGS | 6 |
| 1.2 QUI SONT LES MEMBRES DE GANGS DE RUE? | 8 |
| 1.2.1 LE MILIEU FAMILIAL ET LES PRATIQUES PARENTALES | 9 |
| 1.2.2 LA COMMUNAUTÉ D'ORIGINE | 11 |
| 1.2.3 LE CHEMINEMENT SCOLAIRE | 12 |
| 1.2.4 LE CERCLE DE PAIRS | 13 |
| 1.2.5 LES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES | 14 |
| 1.2.6 LA PERSONNALITÉ ANTISOCIALE | 15 |
| 1.2.7 LA PERSONNALITÉ ANXIEUSE CACHÉE PAR LES MANIFESTATIONS ANTISOCIALES | 17 |
| 1.2.8 LES COMPORTEMENTS DÉLINQUANTS, MARGINAUX ET ANTISOCIAUX | 19 |
| 1.2.9 LA CONSOMMATION ET LE TRAFIC DE DROGUES | 19 |
| 1.2.10 L'UTILISATION D'ARMES | 20 |
| 1.2.11 L'UTILISATION DES FILLES | 20 |
| 1.2.12 LES INDICES D'APPARTENANCE À UN GANG | 22 |
| 1.3 LA PRATIQUE ET LE JUGEMENT CLINIQUE | 25 |
| 1.3.1 LES INFLUENCES DU JUGEMENT CLINIQUE | 26 |
| 1.4 PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS | 29 |
| | |
| CHAPITRE II MÉTHODOLOGIE | 33 |
| 2.1 LES GROUPES DE DISCUSSION | 34 |
| 2.1.1 LE GROUPE DE DISCUSSION AUPRÈS DES INTERVENANTS DU SERVICE D'ÉVALUATION/ORIENTATION | 35 |
| 2.1.2 LE GROUPE DE DISCUSSION AUPRÈS DES INTERVENANTS DE L'UNITÉ L'ENVOI | 37 |
| 2.2 LA CRÉATION DE LA GRILLE DE CODIFICATION | 40 |
| 2.3 LA SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON | 41 |
| 2.4 LES MESURES | 42 |
| 2.4.1 LA VARIABLE DÉPENDANTE | 42 |
| 2.4.2 LES VARIABLES INDÉPENDANTES | 43 |
| | |
| CHAPITRE III RÉSULTATS | 49 |

| | | |
|---|--|-----------|
| 3.1 | DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON | 50 |
| 3.2 | QUELS SONT LES CRITÈRES QUI GUIDENT L'ÉVALUATION DES CLINICIENS? | 52 |
| 3.2.1 | L'ADHÉSION À LA CULTURE DU GANG | 52 |
| 3.2.2 | LE MILIEU FAMILIAL ET LES PRATIQUES PARENTALES | 55 |
| 3.2.3 | LA COMMUNAUTÉ D'ORIGINE | 58 |
| 3.2.4 | LE CHEMINEMENT SCOLAIRE | 59 |
| 3.2.5 | LE CERCLE DE PAIRS | 61 |
| 3.2.6 | LES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLE | 64 |
| 3.2.7 | LES COMPORTEMENTS DÉLINQUANTS, MARGINAUX ET ANTISOCIAUX | 70 |
| 3.3 | QUEL EST LE PORTRAIT DES MEMBRES DE GANGS DE RUE? | 75 |
| 3.3.1 | DESCRIPTION DES ÉCHELLES | 75 |
| 3.3.2 | LES DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX GROUPES | 77 |
| 3.3.3 | LES RELATIONS DE DÉPENDANCE | 79 |
| 3.4 | QUELS SONT LES FACTEURS PRÉPONDÉRANTS DE L'IMPLICATION AU SEIN D'UN GANG? | 82 |
| CHAPITRE IV INTERPRÉTATION ET CONCLUSION | | 89 |
| 4.1 | LA RECHERCHE DE COHÉRENCE | 91 |
| 4.1.1 | PLAIDEZ-VOUS COUPABLE OU NON COUPABLE? | 92 |
| 4.1.2 | DEUX MÉCANISMES COGNITIFS DU JUGEMENT CLINIQUE | 94 |
| 4.2 | LES IMPLICATIONS DE L'ÉTUDE | 95 |
| 4.3 | LES LIMITES DE L'ÉTUDE | 96 |
| RÉFÉRENCES | | 99 |
| ANNEXE 1 : COMPTE-RENDU GROUPE DE DISCUSSION SERVICE ÉVALUATION/ORIENTATION | | xii |
| ANNEXE 2 : COMPTE-RENDU GROUPE DE DISCUSSION UNITÉ L'ENVOI | | xix |
| ANNEXE 3 : GRILLE ANALYSE DE DOSSIERS | | xxiv |
| ANNEXE 4 : MANUEL DE CODAGE | | xxxii |
| ANNEXE 5 : ÉNUMÉRATION DES ITEMS INCLUS DANS LES ÉCHELLES | | xliv |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau I. Sommaire descriptif de l'échantillon | 50 |
| Tableau II. Sommaire descriptif du quartier de résidence | 51 |
| Tableau III. Les associations au niveau de l'adhésion physique à un gang | 53 |
| Tableau IV. Les associations au niveau de la possession d'objets associés à un gang | 54 |
| Tableau V. Les associations au niveau de l'adhésion comportementale à un gang | 55 |
| Tableau VI. Les associations au niveau des pratiques parentales | 56 |
| Tableau VII. Les associations au niveau familial | 57 |
| Tableau VIII. Les associations au niveau de la communauté d'origine | 58 |
| Tableau IX. Les associations au niveau scolaire | 60 |
| Tableau X. Les associations au niveau des pairs | 62 |
| Tableau XI. Les associations au niveau des pairs (suite) | 63 |
| Tableau XII. Les associations au niveau de la personnalité antisociale | 65 |
| Tableau XIII. Les associations au niveau de la personnalité antisociale (suite) | 67 |
| Tableau XIV. Les associations au niveau de la personnalité anxieuse | 69 |
| Tableau XV. Les associations au niveau des comportements délinquants, marginaux et antisociaux | 71 |
| Tableau XVI. Les associations au niveau des délits contre les biens et la personne | 73 |
| Tableau XVII. Les associations au niveau de la consommation et du trafic de substances illicites | 74 |
| Tableau XVIII. Description des échelles | 76 |
| Tableau XIX. Tests de moyennes U de Mann-Whitney comparant les jeunes présentant des troubles de comportement et les membres de gangs | 78 |
| Tableau XX. Matrice de corrélation entre les échelles | 80 |
| Tableau XXI. Les facteurs prépondérants de l'identification de l'appartenance à un gang | 83 |
| Tableau XXII. Les facteurs prépondérants de l'identification de l'appartenance à un gang pour les négateurs et les membres approuvés | 87 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1. Application du modèle de la fenêtre de Johari aux gangs | 86 |
|--|----|

Liste des abréviations

CICC : Centre international de criminologie comparée

CEDJ : Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes

CJM-IU : Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

É/O : Évaluation/Orientation

IRDS : Institut de recherche sur le développement social des jeunes

LJC : Loi sur les jeunes contrevenants

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pour adolescents

M : Moyenne

n : échantillon

RC : Rapport de cote

R^2 : variance expliquée, coefficient de corrélation multiple

é.-t. : Écart-type

ES : Erreur standard

SPSS : *Statistical Package for the Social Sciences*

SPVM : Service de police de la Ville de Montréal

X^2 : Chi-carré

À Richard, Ginette et Estelle

Remerciements

Merci à mon directeur, Jean-Pierre Guay, pour l'investissement que tu as mis dans mon projet, pour la panoplie d'idées qui m'ont permis d'avancer, pour ta disponibilité aux moments opportuns, ton humour et ta façon de dédramatiser la situation et enfin pour la souplesse de ta direction.

Merci à monsieur Clément Laporte, responsable du Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes (CEDJ) et à madame Chantal Fredette du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) pour m'avoir donné l'opportunité de faire partie de l'équipe du CEDJ et d'avoir facilité l'élaboration et la concrétisation de ce mémoire. Vos nombreux conseils ainsi que vos manifestations de confiance furent appréciés.

Pour votre support et votre amitié, merci à mes compères de la maîtrise Julie-Anne Moreau, Claudia Hamel, Patrick Michaud, Maurizio D'Elia et Isabelle Beaudoin. Sans peut-être vous en rendre compte, vous avez été une source d'inspiration et de motivation.

Julie-Anne, merci d'avoir toujours été là pour m'écouter, me rassurer dans mes moments de doute et pour m'avoir permis de me défouler au squash. Claudia, merci pour avoir rendu agréable et divertissant le travail que nous avons accompli ensemble depuis deux ans. Sans notre support, entraide et compréhension mutuelle, ça aurait été plus difficile de persévérer. On a fini, on y est arrivé!

Merci à mes parents et à ma sœur pour avoir toujours cru en moi, pour m'avoir permis de me rendre aussi loin aujourd'hui, pour votre écoute et vos encouragements, pour l'intérêt que vous portez à mes réalisations mais surtout pour l'amour que vous me manifestez.

Merci à Nathalie et à Cassandra pour votre loyauté, votre amitié et votre compréhension. Je vous promets de faire mieux à partir de maintenant.

Finalement, merci à la Fondation Denis Gagné ainsi qu'au Centre international de criminologie comparée (CICC) pour le soutien financier qui m'a été attribué. Cette aide monétaire m'a permis de consacrer tout mon temps à la rédaction de mon mémoire.

Introduction

Lorsqu'on pense aux gangs de rue, on peut penser à une bande de jeunes dans un parc, à un coin de rue, à la sortie d'une station de métro, des jeunes habillés en rouge, en bleu, des jeunes portant plusieurs bijoux, des groupes d'adolescents qui se battent, qui font la manchette des journaux, etc. Réputés pour avoir recours impulsivement à la violence soit pour régler un conflit ou protéger un territoire (Service canadien de renseignements criminels, 2006), les gangs véhiculent une image de plus en plus organisée et criminalisée entraînant, du même coup, une réaction sociale importante (Cousineau, Fredette et Hamel, 2004).

À titre d'exemple, une étude réalisée en 2004 par Léger Marketing sur le sentiment de sécurité des Montréalais montre que 64 % des habitants de la métropole croient que le principal problème dans leur ville est les gangs de rue. Selon 29 % d'entre eux, les gangs représentent une source majeure d'insécurité auprès de la population de Montréal. Un sondage réalisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en 2004 auprès de la population des quartiers Saint-Henri, Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne, Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord et Montréal-Est montre que 36 % des citoyens jugent qu'il y a des problèmes de gangs de rue dans leur quartier, 49 % disent être inquiets de marcher seuls le soir et seulement 21 % considèrent leur quartier comme étant sécuritaire.

Fréquemment, des actes de délinquance et de violence imputés à des jeunes constitués en gangs reviennent sur le devant de la scène publique de la criminalité juvénile (Tichit, 2003). En rapportant leurs informations de manière sensationnaliste, en caractérisant les gangs de rue et leurs activités comme étant de plus en plus répandues et constituant une menace pour la société, les médias contribuent à l'amplification du phénomène. En laissant entrevoir que les gangs manifestent leur violence sur la place publique, l'image populaire que les individus se font de ces regroupements serait liée, en grande partie, aux images médiatiques diffusées par les médias d'informations plutôt que sur les connaissances scientifiques des chercheurs (Curry et Decker, 2003; Starbuck, Howell et Lindquist, 2001). Or, est-ce que tous ces événements relatés impliquant des membres de gangs le sont vraiment? Savons-nous bien identifier les gangs, les incidents de gangs de même que leurs membres? À première vue, il semble que non.

Au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU), les intervenants ont de la difficulté au plan clinique à bien identifier les jeunes membres de gangs de rue. Leur

problème, qui peut sans doute être celui de plusieurs intervenants de divers secteurs, est qu'ils en arrivent le plus souvent à des conclusions fort différentes les unes des autres lorsqu'il s'agit d'évaluer l'appartenance à un gang de rue d'un même adolescent. Devant le même adolescent, certains cliniciens du CJM-IU concluront qu'il s'agit d'un membre de gangs tandis que d'autres diront le contraire. De plus, il semble que les critères utilisés pour conclure que l'adolescent fait partie d'un gang soient les mêmes utilisés par ceux concluant que l'adolescent ne fait pas partie d'un gang de rue. Il s'agit ici d'un problème d'accord inter-juges pouvant possiblement avoir des conséquences éthiques sur le traitement différentiel de ces jeunes. Explorant cette problématique, ce mémoire vise à vérifier si la pratique clinique des intervenants correspond à ce que la documentation scientifique présente en termes d'identification des membres de gangs de rue. Plus spécifiquement, il vise à connaître les critères sur lesquels les intervenants du CJM-IU se basent pour identifier les jeunes membres de gangs de rue et d'identifier ceux qui ont un poids plus important dans leur processus d'évaluation de l'appartenance ou non à un gang. Il est d'abord fait état des connaissances actuelles sur la pluralité des définitions du gang, le profil des membres de gangs, les indices d'appartenance à ces groupes ainsi que sur la pratique et le jugement clinique. Dans le chapitre de méthodologie, les objectifs de l'étude sont présentés tout comme les résultats des groupes de discussion, la sélection de l'échantillon, le grille de codification ainsi que les critères d'identification à l'étude. Le troisième chapitre présente les résultats des modèles statistiques ayant permis d'identifier les éléments qui guident l'évaluation que les cliniciens font de l'appartenance à un gang et quels sont les plus importants. Finalement, le quatrième chapitre se veut une interprétation des principaux résultats. La pertinence, les implications ainsi que les limites de l'étude viennent ensuite conclure le chapitre.

CHAPITRE I

Recension des écrits

1.1 Qu'est-ce qu'un gang de rue?

Les gangs de rue attirent de plus en plus l'attention de la population. Que ce soit en raison de la difficulté qu'ont les chercheurs à définir le gang et identifier ses membres ou en raison de leurs activités illégales, le phénomène des gangs de rue est désormais un sujet d'actualité. Pour en arriver à dresser le portrait des gangs de rue au pays ou dans la province, deux concepts s'avèrent importants : la définition de ce qu'est un gang de rue et de qui sont les membres constituant ces groupes. Or, cette tâche est pour le moins ardue. À ce jour, les différents milieux de pratique ne définissent pas de la même façon le gang ainsi que ses membres (Curry et Decker, 2003). En effet, dans la documentation scientifique, il existe une pluralité de définitions se rapportant à ces deux concepts. Si chaque milieu a sa propre définition du gang et de ses membres et qu'aucun instrument de mesure et d'identification valide des gangs et des membres de gangs n'existe à ce jour, il est normal d'avoir de la difficulté à bien définir le gang et identifier ceux qui en font partie.

Ce qui constitue un gang varie avec le temps, la communauté, les conditions politiques et économiques, la police, les citoyens, les traditions, avec le sensationnalisme des médias (Goldstein 1991) et probablement avec les valeurs et intérêts des organisations concernées. Dans l'optique de mieux comprendre ce phénomène, Cusson (2005a) est d'avis qu'on peut penser le problème en se tournant d'abord vers les définitions existantes des gangs et par la suite en ciblant les caractéristiques de ces groupes.

1.1.1 Le problème de définition des gangs

En 1927, Thrasher mentionne que les gangs présentent un caractère conflictuel, provoquent des tensions dans leur environnement, que leurs membres sont solidaires en plus d'être attachés à un territoire précis. Quelques décennies plus tard, Klein (1971) propose de définir le gang comme un groupe d'adolescents généralement perçu comme un regroupement distinct, par la communauté ainsi que les membres du groupe, ayant commis assez d'actes délinquants pour s'attirer l'hostilité de la communauté et des organisations d'application de la loi. Cette définition est de fait celle qui semble être la mieux acceptée (Cusson, 2005a) et la plus souvent citée (Jones, Roper, Stys et Wilson, 2004).

Gardner (1983) quant à lui, définit le gang comme un groupe ayant un leader et dont les membres sont des adolescents ou des jeunes adultes qui se rencontrent fréquemment. De plus, les membres de gangs participent à des activités criminelles à l'intérieur d'un territoire précis qu'ils revendiquent comme étant leur. Par la suite, l'aspect caché de leur organisation criminelle lucrative fut incluse dans la définition du phénomène (Sanchez-Jankowski, 1991). Aujourd'hui, la violence ainsi que la criminalité des gangs de rue sont des éléments se retrouvant au centre des définitions.

Au Québec, deux définitions sont plus fréquemment utilisées dans les divers milieux de pratique: celle du Service de police de la Ville de Montréal (la définition validée en 1991 par le Service canadien de renseignements criminels qui est de ce fait la seule définition reconnue par les tribunaux) et celle de l'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS) du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU). Selon le SPVM (2005 : 2) :

Le gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents et de jeunes adultes qui privilégient la force et l'intimidation du groupe pour accomplir des actes criminels et ce, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance ou de contrôler des sphères d'activités lucratives.

L'Institut de recherche pour le développement social des jeunes (IRDS), quant à lui, propose la définition élaborée par Hébert, Hamel et Savoie (1997) :

Le gang de rue est une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en groupe sur une base régulière et qui fonctionne, à des degrés divers, avec peu d'égard pour l'ordre établi.

En général, les gangs regroupent des personnes de sexe masculin dont plusieurs sont issues des communautés culturelles, ils opèrent sur un territoire, en milieu urbain et à partir de règles. À cause de leur orientation antisociale, les gangs suscitent habituellement dans la communauté des réactions négatives et, de la part des représentants de la loi, une réponse organisée visant à éliminer leur présence et leurs activités.

Selon Goldstein (1991), le gang a été vu aussi bien comme un groupe de divertissement que comme une organisation criminelle. En 1927, Thrasher parlait d'un groupe solidaire attaché à un territoire spécifique. Quelques décennies après, Klein (1971) introduit le caractère délinquant de ces groupes. Sanchez-Jankowski (1991) introduit quant à lui l'élément de criminalité cachée et la recherche de profits dans le crime. Celle utilisée par le SPVM inclue l'ensemble de ces éléments en y ajoutant un élément relatif à la structure du gang. Finalement, celle de Hébert et coll. (1997), qui est utilisée par l'IRDS, ajoute l'origine ethnique dans la formulation de la définition des gangs de rue. Même si les définitions proposées des gangs à travers le temps comportaient souvent l'aspect territorial et délinquant de ces groupes, les divers milieux de pratique ne s'entendaient pas sur une définition commune des gangs. Il est possible de supposer que la multitude de définitions se rapportant au concept de gang existantes à ce jour constitue le reflet des intérêts, des perceptions et des problématiques des organisations ou professions s'y intéressant (Soullière, 1998). Chacun définit le gang selon ses valeurs, mandats et intérêts. Ceci étant dit, cette difficulté d'en arriver à une définition commune des gangs de rue peut aussi s'expliquer par le fait que l'adhésion à un groupe de pairs au cours de l'adolescence constitue un phénomène normale et nécessaire à la socialisation des adolescents (LeBlanc, 1990), parce que les actes délinquants sont communs durant l'adolescence et parce que la délinquance juvénile est souvent manifestée en groupe (Fredette et Laporte, 2005). Pour ces raisons, il devient difficile de bien cerner et définir le gang de rue. Ainsi, à défaut d'avoir une définition qui conviendrait à la plupart des milieux de pratique, il pourrait être avantageux, afin de faciliter l'identification des gangs et de leurs membres, d'aborder le phénomène des gangs sous l'angle des caractéristiques que présentent ces groupes.

1.1.2 Les caractéristiques des gangs

La deuxième façon proposée d'étudier le phénomène est de se concentrer sur les caractéristiques du gang. Le phénomène des gangs semble effectivement se définir à l'aide d'une énumération de caractéristiques. La documentation se rapportant aux gangs de rue permet l'identification de quelques éléments généraux caractérisant ces groupes. Premièrement, les gangs sont composés d'adolescents et de jeunes adultes (Spergel, 1990) de sexe masculin, défavorisés sur le plan économique (Hébert et coll., 1997) et où une surreprésentation des minorités ethniques peut être observée. Ensuite, les gangs occupent généralement un territoire bien délimité (Spergel, 1990), se scindent en petits groupes et deviennent ainsi des organisations cellulaires dont la cohésion semble maintenue par la commission d'actes

criminels, l'adoption de signes d'appartenance et la rivalité avec des gangs adverses. La taille du gang est variable, le nombre de membres étant constamment en fluctuation. Finalement, les gangs font montre d'un haut degré de violence, d'une utilisation d'armes à feu en plus d'être impliqués dans une criminalité dite polymorphe (Thornberry, Krohn, Lizotte, Smith et Tobin, 2003).

Le problème avec ces deux façons d'aborder le phénomène des gangs, c'est que personne n'utilise la même définition ou les mêmes caractéristiques. L'absence de consensus de la définition du concept de gang de rue génère des conséquences au niveau de la recherche, mais aussi en regard de la prévention et des stratégies d'intervention à envisager auprès de ces groupes (Spergel, 1995). Certaines caractéristiques peuvent à la fois être utilisées pour dire qu'un groupe est ou n'est pas un gang de rue. Il s'agit d'un débat bien établi autour de ce phénomène, mais qui perdure et semble vouloir perdurer encore longtemps. Dépendamment de la définition ou des caractéristiques utilisées par les représentants de la loi ou les intervenants sociaux, un même groupe peut être considéré comme un gang de rue par certains et ne pas l'être par d'autres. Devant un même individu, deux personnes ayant une définition différente du concept de gang peuvent en arriver à des conclusions différentes au sujet de l'appartenance à un gang de cette personne. Conséquemment, les membres de ces groupes pourraient être soumis à plusieurs ou aucune mesure(s) judiciaire(s) selon la définition utilisée et l'évaluation qui est faite du concept de gang. Le traitement différentiel réservé aux adolescents et adultes participants à ces groupes est donc une conséquence éthique importante.

Chaque milieu de pratique semble à cet effet définir le gang selon leurs propres buts, intérêts et préoccupations. Or, la pluralité de définitions que cela engendre alimente les difficultés d'identification des membres de ces groupes. Afin de prévenir et de limiter l'engagement au sein des gangs de rue, il importe de savoir spécifiquement auprès de qui il est nécessaire d'intervenir. En effet, si personne ne conçoit ou ne perçoit le gang de la même façon, de quelle façon peut-on identifier correctement ces groupes, bien intervenir pour enrayer ce phénomène, mais surtout identifier efficacement les membres de gangs? L'étiquetage qui résulte d'une identification fautive comme membre de gangs de rue constitue une conséquence éthique non négligeable de l'absence de consensus de la définition. La pluralité de définitions des gangs de rue implique directement la difficulté d'identification des membres de ces groupes. L'étiquetage comme membre de gangs peut même avoir des

répercussions sur l'implication au sein d'un groupe social déviant. Dans plusieurs cas, il semble que la stigmatisation comme membre d'un tel groupe augmente les probabilités que cette personne s'implique au sein du gang (Bernburg, Krohn et Rivera, 2006). En ayant de la difficulté à définir le gang, les membres deviennent inévitablement difficilement identifiables. En raison de l'absence de consensus au sujet de la définition du gang de rue, des adolescents peuvent donc être identifiés à tort comme appartenant à ces groupes. Selon Bernburg et coll. (2006), cet étiquetage fautif peut favoriser une implication délinquante et une affiliation au sein de groupes délinquants tels les gangs de rue. D'où l'importance de bien définir le gang afin d'identifier les véritables membres et surtout d'éviter de stigmatiser à tort des adolescents comme des membres de ces groupes.

Les conséquences éthiques de l'absence d'une définition commune des gangs sont donc considérables. À cet effet, l'étude du profil des membres de gangs, des particularités de leur environnement social, de leur personnalité et de leurs activités pourra permettre l'identification de repères pouvant aider les intervenants à évaluer l'appartenance à un gang et identifier les adolescents qui font partie d'un gang de rue.

1.2 Qui sont les membres de gangs de rue?

Lorsqu'on se demande qui sont les membres de gangs de rue ou quel est le profil des membres de gangs de rue, on constate qu'il est difficile de définir concrètement les jeunes constituant ces groupes. En raison des comportements délinquants qui précèdent l'affiliation à un gang (Esbensen, 2000), il est en effet difficile de bien distinguer les membres de gangs des jeunes délinquants ne faisant pas partie de ces groupes. Présentant le plus souvent des facteurs de risque de l'adhésion à un gang, la documentation se rapportant aux gangs de rue nous informe tout de même sur la provenance des membres de gangs, quel genre de personnalité ont-ils et à quelles activités s'adonnent-ils. Il y est également suggéré que certaines distinctions puissent être recensées et divisées en cinq thèmes différents : le milieu familial et les pratiques parentales, la communauté d'origine, le cheminement scolaire, le cercle des pairs et les caractéristiques et les activités de l'adolescent. Afin d'avoir une meilleure connaissance de qui sont les membres de gangs de rue pour ensuite être en mesure de bien les identifier, se pencher

à la fois sur les caractéristiques environnementales et personnelles de l'adolescent est tout indiqué.

1.2.1 Le milieu familial et les pratiques parentales

La vie familiale et les pratiques parentales jouent un rôle de premier plan dans le processus de socialisation de l'enfant. Certains chercheurs tels que Hamel, Fredette, Blais et Bertot (1998), Hill, Howell, Hawkins et Battin (1999) de même que Thornberry et coll. (2003) sont d'avis que la structure familiale constitue un facteur de risque de l'adhésion aux gangs. En ce sens, les membres de gangs auraient vécu la séparation de leurs parents à un âge précoce. Les adolescents qui vivent avec un seul parent biologique, en l'occurrence la mère, seraient aussi plus à risque d'adhérer aux gangs (Hamel et coll., 1998; Eitle, Gunkel et Van Gundy, 2004). Une proportion de plus de 50 % des membres de gangs de l'étude de Eisenman (1993) disaient avoir été éduqués seulement par leur mère et avoir été abandonnés par leur père alors qu'ils étaient en bas âge. C'est donc dire que les membres de gangs auraient vécu d'importants changements au sein de leur structure familiale (Hamel et Brisebois, 2005).

Or, même si une grande proportion de membres de gangs provient de familles monoparentales, il est faux de croire qu'ils proviennent tous de ce type de famille. Certains d'entre eux auraient grandi dans des familles où les deux parents biologiques étaient présents (Esbensen, 2000). Indépendamment du type de famille dans laquelle ils ont évolué, une plus grande prévalence de jeunes qui joignent les rangs des gangs ne bénéficieraient pas de modèles adultes significatifs, surtout masculins, dans leur vie (Bracki, Dolson et Maurice, 1997). À cet effet, Vigil (1988) affirmait que ceux faisant partie des membres centraux (leaders) auraient eu une enfance difficile et auraient souffert de l'absence d'une figure masculine en position d'autorité. Cette absence du père a pour conséquence que les jeunes membres de gangs doivent assumer le rôle de protecteur de la famille ou de figure paternelle à la maison en plus de toutes les responsabilités et de la pression que ce rôle implique (Bracki et coll., 1997).

Comme il a été mentionné plus haut, les pratiques parentales ont leur part d'influence dans le possible développement de comportements antisociaux et délinquants. À juste titre, le milieu familial d'où proviennent les membres de gangs remplirait mal ses fonctions en plus d'être déficient sur le plan de l'encadrement et de la supervision (Maxson, Whitlock et Klein, 1998; Hébert et coll., 1997; Henry, Tolan et Gornam-Smith, 2001). Dans les milieux familiaux

où la cohésion entre les membres de la famille est faible, où les parents sont peu engagés envers leurs enfants (Maxson et coll., 1998) et où les adolescents ne sont ni encadrés ni soutenus par leurs parents, l'affiliation à un gang devient attrayante (Reiboldt, 2001; Thornberry et coll., 2003).

De plus, comme les jeunes délinquants qui ne sont pas affiliés à un gang, bon nombre de jeunes membres ont été victimes de négligence et d'abus de la part de leurs parents. La violence est présente dans le milieu familial des membres de gangs (Maxson et coll., 1998). La maltraitance des enfants par les parents (Thornberry et coll., 2003) comme la présence de parents violents (Hill et coll., 1999) sont des facteurs de risque de l'adhésion à ces groupes. Pour ceux dont le père était toujours présent, plusieurs membres de gangs affirment avoir été victimes de violence physique, verbale (Hamel et coll., 1998) et d'abus sexuels par ce dernier (Eisenman, 1993). La possession d'armes, l'adoption de comportements déviants, l'implication dans des activités criminelles, la banalisation du recours à la criminalité et la transmission de valeurs déviantes seraient également des facteurs davantage présents au sein des familles de membres de gangs (Fagan, 1990; Lanctôt et LeBlanc, 1996; Maxson et coll., 1998; Grennan, Britz, Rush et Barker, 2000). Pour certains adolescents, le gang de rue peut représenter une tradition familiale établie par des membres de la famille alors perçus comme des modèles (Decker et Curry, 2000).

L'association entre certains facteurs familiaux, tel l'attachement aux parents ou le peu de supervision parentale et l'adhésion à un gang n'est cependant pas une relation qui a pu être observée de tous. À cet effet, Bjerregaard et Smith (1993) ont voulu tester la relation entre l'attachement aux parents et l'adhésion aux gangs. Les résultats de cette étude révèlent que le niveau d'attachement de l'enfant envers ses parents ou tuteurs n'a pas d'impact significatif sur l'affiliation éventuelle à un gang. Ils sont également catégoriques au sujet du peu de supervision parentale : bien qu'elle puisse être liée à l'adoption de comportements délinquants, ce facteur n'est pas directement lié à l'adhésion à un gang. Hamel et coll. (1998) allaient dans le même sens, la majorité des participants de leur étude avaient déjà connu un contrôle de leurs sorties ainsi que de leurs fréquentations exercé généralement par la mère.

1.2.2 La communauté d'origine

La communauté dans lequel le jeune habite a une influence sur le développement des comportements délinquants et d'une éventuelle affiliation aux gangs. Selon la théorie de la désorganisation sociale, les résidents des quartiers caractérisés par la pauvreté, le peu de liens sociaux, le laxisme des contrôles sociaux formels (policiers, agents de sécurité...) et informels (parents, voisinage...) et des changements importants au sein de la population (mobilité résidentielle, vague d'immigration...) n'auraient pas de sentiment d'appartenance à leur communauté. Par conséquent, les liens qu'ils entretiendraient avec les institutions et les organisations sociales seraient fragiles lorsqu'ils ne seraient pas absents (Vitaro, Bobkin, Gagnon et LeBlanc, 1994; Parks, 1995; Hébert et coll., 1997). Cela entraînerait la création d'opportunités dites criminelles, une tolérance face à l'appartenance aux gangs et l'utilisation de moyens illégaux pour subsister (Spergel, 1995). De plus, selon Vitaro et coll., (1994), Parks (1995) ainsi que Hébert et ses collègues (1997), l'aménagement du territoire de ces quartiers laisserait à désirer tout comme la qualité des parcs et des logements qui s'y trouvent. Les activités de loisirs pour les parents et les enfants y seraient rares, les taux de criminalité et d'arrestations seraient élevés, la protection des biens et des personnes semblerait inadéquate et les quartiers surpeuplés (Goldstein 1991; Howell, 1998; Grennan et coll., 2000).

Dans certaines communautés, en raison d'une présence de gangs bien établis, il est facile et fréquent pour les adolescents d'entrer en contact avec des membres. Il arrive même que plusieurs d'entre eux se retrouvent indirectement impliqués dans un gang à un âge précoce, soit vers neuf ou 10 ans (Bracki et coll., 1997). De ce fait, les risques d'adhésion aux gangs pour les jeunes habitant des quartiers où il y a présence de jeunes délinquants ou de gangs (Hill et coll., 1999) seraient trois fois plus élevés comparativement aux adolescents n'habitant pas ce genre de quartier (Bracki et coll., 1997). La présence de consommateurs de drogues (Thornberry et coll., 2003), l'accessibilité aux stupéfiants (Hill et coll., 1999; Howell et Egle, 2005) ainsi que la disponibilité des armes sont d'autres facteurs de risque des communautés augmentant les probabilités qu'un jeune s'affilie à un gang (Thornberry et coll., 2003). Bref, lorsque la communauté dans laquelle le jeune évolue est pauvre, violente, non sécuritaire et offre peu d'opportunités, il y a de forts risques que des gangs s'y retrouvent. En ce sens, les adolescents qui habitent les quartiers marqués par une désorganisation sociale présenteraient plus de risques de devenir délinquants et de rejoindre les rangs des gangs (Thornberry, 1998;

Howell et Egley, 2005). Le gang devient ainsi une alternative pour obtenir pouvoir, argent et protection (Reiboldt, 2001).

Cette façon de comprendre l'affiliation aux gangs par le biais du milieu communautaire n'est pas partagée de tous. Pour leur part, Bjerregaard et Smith (1993) ont utilisé les données de l'étude longitudinale *Rochester Youth Development Study*. Cette dernière avait comme objectif d'étudier le développement de comportements délinquants et de consommation des drogues auprès d'une population d'adolescents à haut risque d'être impliqués dans la délinquance. Leur échantillon était composé de 707 adolescents dits normaux et de 262 adolescents âgés entre 13 et 15 ans à haut risque de présenter une conduite délinquante. L'échantillon comprenait des participants masculins et féminins d'origine caucasienne (15,5%), afro-américaine (67,6%) et hispanique (16,9%). Bjerregaard et Smith (1993) avaient comme objectif, en utilisant ces données, de comparer le rôle de plusieurs facteurs contributifs (dont la désorganisation sociale et la pauvreté) à l'affiliation à un gang selon le sexe. La désorganisation sociale fut mesurée à l'aide du pourcentage d'habitants du quartier bénéficiant de l'aide sociale, du pourcentage de familles ayant un revenu inférieur au seuil de la pauvreté, de la mobilité résidentielle, du pourcentage de familles monoparentales, du taux de chômage, du pourcentage d'habitants ayant un niveau d'éducation inférieur au *high-school* et de la composition ethnique du quartier. Quant à la pauvreté, le revenu familial a été utilisé comme indicateur. Si celui-ci se retrouvait en dessous du seuil de la pauvreté, l'adolescent provenait d'une famille pauvre. En regard de ces deux facteurs, les auteurs en sont venus à la conclusion que la désorganisation sociale et la pauvreté ne sont pas liées au risque d'adhésion au gang et ce, tant pour les filles que pour les garçons. Fagan (1990) a réalisé une étude auprès de jeunes affiliés à des gangs (adolescents=193 et adolescentes=87) et non affiliés à des gangs (adolescents=427 et adolescentes=499) âgés entre 13 et 20 ans, majoritairement d'origine afro-américaine et hispanique des villes de Chicago, Los Angeles et San Diego. Cette étude conclue à la présence de plusieurs facteurs explicatifs de l'appartenance à un gang, mais on doit chercher ailleurs que dans la pauvreté, la violence et la désorganisation sociale.

1.2.3 Le cheminement scolaire

Les problèmes scolaires semblent souvent associés à la délinquance. L'inadaptation scolaire débute en effet à un âge précoce chez les membres de gangs. Dans leur étude, Hamel et coll. (1998) mentionnent que la majorité des membres de gangs n'apprécient guère l'école.

Ils sont souvent en retard et s'absentent fréquemment de leurs cours, ont des difficultés d'apprentissage (Hill et coll., 1999) et de ce fait, les difficultés scolaires dont l'échec et les retards académiques sont inévitables (Bjerregaard et Smith, 1993). Ainsi, les membres de gangs, de même que leurs parents, en arrivent à déprécier leurs compétences et à avoir des attentes réduites quant au succès à l'école (Bjerregaard et Smith, 1993; Thornberry et coll., 2003). Les adolescents voient leur motivation diminuer et conséquemment, plusieurs prennent la décision d'abandonner leurs études (Spergel, 1990; Lanctôt, 1995; Hill, Lui et Hawkins, 2001; Howell, 1998). À juste titre, les membres centraux (leaders et membres réguliers) auraient, selon Hamel et ses collaborateurs (1998), une scolarité inachevée résultant d'un décrochage scolaire au secondaire. Les difficultés scolaires, les échecs et les frustrations peuvent donc constituer des facteurs prédisposant les jeunes à s'affilier aux gangs (Hébert et coll., 1997; Howell, 1998).

Sur le plan relationnel et comportemental, il ressort que les adolescents qui se retrouvent dans une classe où il y a des membres de gangs et qui n'ont pas de professeurs agissant à titre de modèles positifs sont à risque de s'affilier à un gang (Hébert et coll., 1997). Les membres de gangs semblent avoir, en effet, peu d'attachement aux professeurs (Hill et coll., 1999; Thornberry et coll., 2003) en plus de croire que ceux-ci ont une mauvaise opinion d'eux (Esbensen, Huizinga et Weiher, 1993). Ils présentent d'importants déficits relationnels (Klein, 1995; Hébert et coll., 1997) en plus de manifester fréquemment leur opposition directe envers l'école en raison des perceptions négatives qu'ils entretiennent envers cette institution (Esbensen et coll., 1993; Gottfredson et Gottfredson 2001). Bref, l'engagement scolaire des membres de gangs serait défaillant et comme le mentionnent Curry et Decker (1998), ce portrait semble cacher un réel détachement de la part de ces jeunes par rapport aux valeurs du système scolaire.

1.2.4 Le cercle de pairs

Le fait d'entretenir des relations avec des pairs délinquants est un facteur de risque important de l'adoption de conduites délinquantes et de l'adhésion à un gang (Goldstein et Huff, 1993 ; Hill et coll., 2001 ; Thornberry et coll., 2003). En effet, les membres de gangs sont tous exposés à des pairs délinquants (Fagan, 1990; Bjerregaard et Smith, 1993). Le fait d'avoir des amis ayant déjà été ou étant toujours des membres de gangs est un autre facteur de risque de l'affiliation à un gang (Hébert et coll., 1997). Dans leur étude de 31 membres actifs et ex-membres de gangs de Montréal, Hamel et ses collègues (1998) ont trouvé qu'une proportion

de 29 % des membres de gangs interviewés avaient avoué connaître au moins un ou une ami(e) faisant partie d'un gang. L'âge auquel le jeune s'associe à des amis délinquants a également un lien avec la durée d'affiliation à un gang. En effet, les jeunes qui ont des amis délinquants vers l'âge de 10 ou 12 ans courent plus de risques d'adhérer aux gangs et d'y rester plus longtemps (plus d'un an) (Hill et coll., 2001).

En somme, l'environnement familial, communautaire, scolaire et celui des pairs permettent en quelque sorte de savoir d'où viennent les membres de gangs et quels éléments peuvent prédisposer un adolescent à s'affilier à un tel type de regroupement. Par ailleurs, il n'y a pas seulement des aspects environnementaux qui aident à identifier les membres de gangs. Il y a aussi des facteurs individuels et personnels, découlant bien entendu du milieu de provenance du jeune, qui doivent être considérés.

1.2.5 Les caractéristiques personnelles

Globalement, il semble que les membres de gangs soient majoritairement de sexe masculin, âgés entre 10 et 35 ans, plus précoces au plan sexuel que les autres adolescents (Bjerregaard et Smith, 1993) et issus des minorités culturelles (Hébert et coll., 1997; Howell 1998; Duffy et Gillig 2004). La tendance est depuis longtemps d'approcher le phénomène des gangs de rue du point de vue de l'ethnicité. C'est en fait au cours des années 1950 que les experts de la question identifient les membres de gangs selon leur origine ethnique (Spergel, 1995). Les afro-américains et les hispaniques sont alors les minorités ethniques les plus souvent surreprésentées au sein des gangs de rue. Leur surreprésentation peut être partiellement expliquée par la facilité avec laquelle les jeunes noirs et latinos peuvent être perçus comme de jeunes délinquants et des membres de gangs par la population en général (Spergel, 1995). Résidant généralement dans les quartiers les plus susceptibles de les amener à participer aux activités de gangs (Bursick et Grasmick, 1993), ces derniers ne seraient point davantage prédisposés que les individus d'autres origines à faire partie de ces groupes. L'origine ethnique se veut donc un plus ou moins bon élément d'identification des membres de gangs. En effet, même si les gangs semblent regrouper des membres des minorités telles que les afro-américains et les hispaniques, l'hétérogénéité ethnique semble de plus en plus caractériser les gangs d'aujourd'hui (U. S. Department of Justice, 1998). Certains gangs tendent encore à être basés selon l'appartenance ethnique des membres, mais les gangs dits « modernes » ne le sont

pas. Au contraire, ces groupes sont constitués de membres de plusieurs origines ethniques. Afro-américains, hispaniques et caucasiens se côtoient (Starbuck et coll., 2001).

Lorsqu'on se penche sur la personnalité des jeunes affiliés aux gangs de rue, la documentation scientifique est quelque peu contradictoire. En effet, certaines études en arrivent à la conclusion que les membres de gangs sont des adolescents ayant une personnalité déviante et antisociale (Esbensen, 2000) alors qu'à contrario, Yablonsky (1997) affirme que les manifestations antisociales des jeunes ayant joint les rangs des gangs sont en fait des symptômes d'éléments de souffrance caractéristiques d'une personnalité anxieuse. En considérant ces deux visions de la personnalité des membres de gangs, il est possible de se demander d'abord si un adolescent ayant une personnalité anxieuse ou des éléments de souffrance comme un manque de confiance en lui, pourrait avoir recours à des manifestations antisociales afin d'éliminer les éléments de souffrances personnels et de se donner une plus haute estime de lui-même? Yablonsky (1997) mentionne que la faible estime de soi et le sentiment d'aliénation que peuvent ressentir certains jeunes les poussent à adopter des attitudes et des comportements durs et antisociaux afin de compenser pour leur sentiment d'infériorité. Ainsi, cela pourrait être une explication, par exemple, du fait qu'un membre de gangs puisse avoir en même temps une faible estime de soi et un sentiment de toute-puissance. Ces jeunes vont faire l'effort de se présenter comme *Superman* dans le but d'enrayer leur sentiment de n'être personne dans la société en général (Yablonsky, 1997). De ce fait, certains membres auraient une personnalité antisociale et d'autres une personnalité anxieuse, les deux profils personnels pouvant se retrouver à la fois au sein d'un même gang.

1.2.6 La personnalité antisociale

Selon certains, les membres de gangs ont des caractéristiques « sociopathiques » (Goldstein, 1991; Esbensen, 2000). Ils seraient cruels envers autrui, auraient de la difficulté à gérer leur colère et les conflits et seraient à la recherche de pouvoir. En plus de se retrouver dans le haut de la hiérarchie, les membres centraux seraient reconnus justement pour leur soif de pouvoir (Spergel, 1995; Sachs, 1997; Hamel et coll., 1998). Les membres de gangs auraient, de plus, des difficultés à entretenir des liens sociaux satisfaisants (Hébert et coll., 1997), auraient un mauvais jugement, présenteraient des affects superficiels ainsi que des habiletés sociales appauvries (Klein, 1971; Goldstein, 1991; Goldstein et Huff, 1993; Hill et coll., 2001 ; Craig, Vitaro, Gagnon et Tremblay, 2002). Autrui étant souvent considéré comme une menace,

leurs relations interpersonnelles sont de ce fait teintées d'un sentiment d'éloignement, d'intolérance et de rébellion contre les figures d'autorité (Lanctôt et LeBlanc, 1996). Les membres de gangs sont donc plus « mésadaptés » socialement (Hébert et coll., 1997).

Également, les croyances antisociales qu'ils véhiculent (Hill et coll., 1999), leur irresponsabilité, leur manipulation et leur tendance au mensonge, le sentiment de toute-puissance, leur égocentrisme, l'opportunisme ainsi que la vision et la conception de la réalité en fonction de leurs besoins immédiats sont d'autres caractéristiques des membres de gangs (Goldstein, 1991; Lanctôt et LeBlanc, 1996) pouvant hypothétiquement contribuer au développement d'une conception plus délinquante d'eux-mêmes (Maxson et coll., 1998). En plus d'avoir été victimes de violence ou témoins de violence envers autrui (Li, Stanton, Pack, Harris, Cottrell et Burns, 2002), les membres de gangs seraient engagés davantage précocement dans une criminalité polymorphe comparativement aux autres adolescents contrevenants (Battin-Pearson, Thornberry, Hawkins et Krohn, 1998; Hill et coll., 2001; Bendixen, Endersen et Olveus, 2006).

En termes d'identité, il semble que ces adolescents seraient plus enclins à se définir en tant que membres de gangs plutôt qu'en tant qu'individus uniques. C'est ce que Goldstein (1991) appelle la désindividualisation des membres de gangs. En fait, Vigil (1988) mentionnait que les membres centraux auraient directement forgé leur identité à travers leur affiliation aux gangs. Dans certaines circonstances, l'identité sociale (en référence au groupe d'appartenance : pairs, équipe sportive, origine ethnique, gang...) prévaudra sur l'identité personnelle (Tajfel et Turner, 1979). Dans ces conditions, la personne sera portée à parler au « nous » plutôt qu'au « je ». C'est ce qui peut se produire chez les membres de gangs. Certains d'entre eux vont être si fiers de leur appartenance constituant pour eux un signe d'accomplissement, de prestige et de pouvoir qu'ils n'hésiteront pas à clamer haut et fort leur affiliation au gang. Au même titre que les tatouages ou le port de vêtements associés aux gangs, la reconnaissance ou l'aveu de l'adolescent comme étant affilié à ce type de groupes constitue un élément caractéristique souvent pris en compte dans l'identification des membres de gangs de rue (Spergel, 1990).

De plus, selon Goldstein (1991), les adolescents faisant partie d'un gang de rue auraient les mêmes besoins et les mêmes comportements que les adolescents non affiliés à ces groupes mais à un degré plus élevé, ce qui ferait d'eux des hyperadolescents. L'appartenance à un gang,

de même que les comportements criminels qui en découlent, fournissent à ces adolescents l'occasion de rehausser leur statut et de répondre à leur besoin d'expérimentation de rôles adultes. Il semble que les membres de gangs, dits hyperadolescents, soient plus sensibles à la pression des pairs tout en étant perméables aux opinions de ces derniers dans le développement de leur identité. L'influencabilité est effectivement un aspect de la personnalité des membres périphériques qui fut observé par Hamel et ses collaborateurs (1998).

En se désindividualisant et en adoptant une identité de groupe, il est légitime de se demander si les membres de gangs conservent leur propre système de valeurs ou mettent tout de côté au profit de celui du gang. Cohen (1955) stipule que le gang représente un groupe homogène d'individus formant une sous-culture délinquante. Ainsi, au contact de pairs possédant un système de valeurs opposé aux normes sociales dominantes, les individus remplaceront leur propre système de valeurs et de normes par celui du gang. Selon Sachs (1997), les leaders des gangs vivraient uniquement selon les règles du gang et seraient même prêts à donner leur vie pour le défendre. Dans cette perspective, ils adoptent et développent des solutions antisociales à leurs problèmes conformes à leur nouveau système de normes et de valeurs. Ainsi, le crime va de pair avec les valeurs non conventionnelles qu'ils prônent.

1.2.7 La personnalité anxieuse cachée par les manifestations antisociales

Les individus caractérisés par une faible estime de soi ou une image négative d'eux-mêmes seraient davantage portés à adopter des comportements déviants, justement pour améliorer leur perception d'eux-mêmes. Ainsi, l'affiliation à un gang semble constituer une façon d'améliorer leur image ou leur estime de soi, particulièrement pour ceux ne bénéficiant d'aucun soutien social (Kaplan, 1975). Wang (1994) a étudié le lien entre l'estime de soi, l'origine ethnique et l'adhésion à un gang auprès d'un échantillon de 49 membres de gangs (13 caucasiens et 36 afro-américains) et de 106 étudiants non membres (65 caucasiens et 41 afro-américains) de gangs. Il l'a fait à l'aide d'une échelle comprenant 25 items se rapportant au concept de l'estime de soi. Les adolescents devaient répondre à 13 énoncés relatifs à une bonne estime de soi et à 12 énoncés se rapportant à une faible estime de soi en cochant, sur une échelle de 0 à 3 points, à quel degré chaque énoncé les représente (0 = ce n'est pas moi à 3 = c'est totalement moi). En ayant calculé des scores pour la bonne et la faible estime de soi, Wang (1994) a trouvé que les membres de gangs présentent une plus faible estime de soi comparativement aux autres jeunes de l'échantillon et ce, indépendamment de l'origine

ethnique. Le développement d'une faible estime de soi pour un adolescent peut être le résultat de mauvaises expériences à l'école, d'un milieu familial abusif et inadéquat ou encore d'expériences négatives avec les pairs. Pour ces jeunes, le gang devient alors la solution et l'opportunité de se bâtir une meilleure estime de soi via la réputation, les associations, les contacts et le pouvoir que le groupe peut leur procurer.

Cependant, la documentation scientifique est contradictoire en ce qui a trait à l'influence de l'estime de soi sur l'adhésion à un gang. À ce sujet, Bjerregaard et Smith (1993) révèlent ne trouver aucun lien entre l'adhésion à un gang et l'estime de soi. Leur étude, réalisée auprès d'adolescents (n=707) et d'adolescentes (n=262) affiliés ou non affiliés aux gangs dans la région de Rochester, de la Ville de New York, a mesuré le concept de l'estime de soi à l'aide d'un dérivé de l'échelle d'estime de soi de Rosenberg (1965). Les résultats de leur étude révèlent qu'une faible estime de soi n'est pas reliée à l'adhésion à un gang et ce, indépendamment du sexe.

En ce qui concerne les valeurs, certains sont d'avis que les gangs partagent les valeurs conventionnelles, mais justifient l'adoption de conduites criminelles dans certaines circonstances. Selon Sykes et Matza (1957), le délinquant se perçoit comme étant devant un dilemme qu'il se doit de résoudre par la violation de la loi et des normes conventionnelles. En ce sens, c'est davantage par l'apprentissage des techniques de neutralisation que par l'apprentissage d'un système de valeurs non conventionnelles que les jeunes adoptent des conduites délinquantes et s'affilient aux gangs. Ces auteurs concluent également que les membres de gangs partagent les valeurs dominantes de la société et qu'ils peuvent ainsi se sentir coupables et avoir honte de participer à des activités criminelles. De fait, les délinquants maintiennent un engagement minimal au sein de l'ordre social dominant, mais en arrivent tout de même à violer les normes et déjouer les règles conventionnelles afin d'atteindre les attentes de la société.

Afin de neutraliser la réprobation à laquelle les membres de gangs risquent d'être exposés suite aux délits perpétrés, les membres font l'apprentissage des techniques de neutralisation. Dans cette perspective, ils les utilisent afin d'amoindrir ou d'éliminer leur sentiment de culpabilité ou encore afin de neutraliser et de déjouer la moralité conventionnelle, ce qui favorise le passage à l'acte criminel. Le crime devient alors acceptable dans certaines

circonstances. Ce qui est moral ou immoral n'est pas le geste en soi, mais bien dans quelle circonstance il est commis.

1.2.8 Les comportements délinquants, marginaux et antisociaux

Les membres de gangs, notamment les membres centraux, semblent présenter plus précocement des troubles de comportement en plus de commettre leurs premières offenses généralement plus jeunes que les autres types de membres (Sachs, 1997). L'hyperactivité, l'agressivité, l'impulsivité, les attitudes délinquantes et les comportements violents sont d'autres caractéristiques comportementales observées chez les membres de ces groupes (Howell, 1998; Hill et coll., 2001; Thornberry et coll., 2003). Les leaders seraient particulièrement violents, très influents et sembleraient agir sans peur (Vigil, 1988; Hamel et coll., 1998). Comparativement aux membres périphériques, les membres centraux sont fortement impliqués et engagés dans la délinquance ou des activités illégales (Vigil, 1988; Lanctôt, 1995; Haut et Quéré, 2001). Advenant le cas où des délits seraient perpétrés par des membres périphériques, ceux-ci seront de gravité mineure et commis peu fréquemment (Sachs, 1997). Du côté des recrues, puisque ces adolescents seraient prêts à tout pour faire partie du gang et gravir les échelons de la hiérarchie, ces derniers sont capables d'être extrêmement dangereux ou d'accepter tout ce que leur imposent les membres plus élevés dans la hiérarchie. Des actes criminels leur sont souvent imposés (Sachs, 1997).

1.2.9 La consommation et le trafic de drogues

L'alcool et les drogues ont toujours fait partie du mode de vie déviant, antisocial et criminel du gang. Vigil (1988) est d'avis que la consommation de drogues est un moyen d'atteindre un certain statut social en plus d'être un processus social naturel de la vie de gang. L'alcool et la marijuana ont toujours été et continuent d'être les substances les plus consommées à la fois par les membres de gangs ainsi que les jeunes ne faisant pas partie de tels groupes (Deckèr et Van Winkle, 1996; Fagan, 1996). Bien que ce type de comportement soit commun à l'adolescence, les membres de gangs y auraient été initiés à un âge plus précoce que la majorité des adolescents, soit vers l'âge de 10 à 13 ans (Hill et coll., 2001; Craig et coll., 2002). Une proportion supérieure à 70 % des membres de gangs consommeraient des drogues, soit une proportion quatre fois plus grande comparativement aux autres adolescents (Spergel, 1995; Haut et Quéré, 2001). Cette consommation semble même devenir abusive avec le temps (Hébert et coll., 1997).

De plus, les membres de gang seraient impliqués dans le trafic de drogues (Spergel, 1995; Howell et Decker, 1999; Hill et coll., 2001). Les membres centraux, avec la participation des membres associés établissant des arrangements pour l'accès aux drogues (Spergel, 1995), mettraient en place les réseaux de distribution (Sachs, 1997). La prévalence de la vente de drogues est sept fois plus élevée chez les membres de gangs comparativement aux adolescents non membres (Spergel, 1995). En effet, plusieurs d'entre eux seraient impliqués tous les jours dans la vente de stupéfiants, particulièrement celle de la cocaïne et de la marijuana (Huff, 1998). Le trafic de substances illicites constitue souvent un moyen pour les membres d'augmenter leurs revenus, d'acquérir du prestige, d'obtenir des faveurs de la part des consommateurs et finalement d'augmenter les revenus du gang. De cette façon, cette activité devient un marché organisé et structuré qui satisfait les intérêts économiques du groupe (Padilla, 1992).

1.2.10 L'utilisation d'armes

Les armes à feu font partie du profil des membres de gangs. Au fil des dernières décennies, la proportion de membres de gangs possédant une arme à feu a constamment augmentée étant donné leur plus grande accessibilité (Klein, 1995). Les adolescents qui se procurent une arme à feu ont huit fois plus de risques de commettre un crime avec leur arme, quatre fois plus de risques de faire du trafic de drogues et environ cinq fois plus de risques de faire partie d'un gang comparativement aux jeunes ne possédant pas d'arme (Lizotte, Tesoriero, Thornberry et Krohn, 1994). Il semble que 71 % des jeunes ayant déjà utilisé une arme ont été affiliés à un gang de rue (Landre, Miller et Porter, 1997). D'après Spergel (1995) ainsi que Sachs (1997), les membres associés participeraient à l'établissement d'ententes pour l'accès aux armes et ce serait les membres centraux qui procéderaient à l'achat. Conséquence de cette disponibilité et accessibilité, le niveau de létalité de la violence des gangs a changé (Fagan, 1996). En effet, les armes à feu furent de ce fait considérées comme des outils utilisés lors de conflits ou de défis intergangs afin de sauvegarder leur honneur (Klein, 1995).

1.2.11 L'utilisation des filles

Un autre élément caractéristique des activités auxquelles se livrent les membres de gangs concerne leurs relations avec les filles. Pouvant être qualifiées d'irrespectueuses et de non conventionnelles, les relations des membres de gangs avec les personnes du sexe opposé

sont souvent utilitaires. Thrasher (1927) rapporta que les filles étaient considérées comme des instruments au service des membres de gangs, ceux-ci les considérant comme leur propriété. De cette façon, la violence de nature physique (gifler, étrangler, frapper...), psychologique (menaces...), économique ou sexuelle (agression, exploitation) est généralement commune au sein des gangs (Molidor, 1996; Huff, 1997). Selon l'étude de Totten (2000), les membres de gangs courent deux fois plus de risques que les autres adolescents d'avoir été exposés à un modèle paternel dégradant la femme et favorisant les abus physiques, psychologiques et sexuels. Comparativement aux adolescents non affiliés à un gang, les membres sont justement davantage portés à abuser physiquement, psychologiquement et sexuellement du sexe opposé. Une proportion de 65% des participants à l'étude reconnaissait abuser physiquement, sexuellement et psychologiquement de leur petite amie et ce, de façon régulière.

En fonction de cette synthèse sur le profil des membres de gangs de rue, il semble que l'affiliation à un gang peut s'expliquer par une série d'attractions qui poussent ou qui tirent le jeune dans les gangs. Decker et Van Winkle (1996) parlent du *pushed or pulled into membership*. Les adolescents seront ainsi amenés à rejoindre les rangs des gangs soit pour fuir quelque chose ou, au contraire, pour aller vers quelque chose d'attrayant. Ceux qui vont vers quelque chose d'attrayant voient dans les gangs l'occasion de faire de l'argent, d'avoir un statut ou d'améliorer celui-ci, d'avoir des opportunités de loisirs, de plaisir, d'amitié en plus de concevoir que le gang va leur procurer des moments d'excitations et des possibilités d'acquisition de ressources difficilement accessibles autrement (Goldstein et Kodluboy, 1998). L'attrait de l'argent facile, des drogues, des filles, des voitures performantes, des armes et d'une sécurité économique sont tous des facteurs d'attraction (Staten, 1994) qui procurent également l'opportunité de vivre des sensations fortes (Pennel, Evans, Melton et Hinson, 1994) aux jeunes qui s'affilient à un gang. Au sein du groupe, ils satisfont leurs aspirations, poursuivent un rêve et ont ainsi le sentiment de vivre pleinement leur vie. Cette vie festive rendue possible par l'affiliation à un groupe délinquant semble leur procurer plaisir, liberté et intensité. En choisissant ce style de vie plutôt que celui de la majorité, ces délinquants mettent au premier plan l'assouvissement de leur propre plaisir (Cusson, 2005b).

Pour ceux qui fuient quelque chose, le portrait est différent. Le premier facteur qui contraindrait un jeune à s'affilier à un gang serait la recherche de protection (Decker et Van Winkle, 1996). Le sentiment d'échec, le sentiment d'infériorité vis-à-vis d'autres jeunes ou

groupes sociaux, un milieu familial inadéquat ou négligent et l'absence d'opportunité et de solution de rechange dans l'atteinte des buts sociaux sont d'autres éléments que les jeunes fuient en s'affiliant à un gang (Spergel, 1995). Dans ce cas, les jeunes fuient leur environnement social et communautaire afin de trouver mieux au sein des gangs, de combler certains besoins environnementaux et personnels non comblés par leur entourage. Bref, il semble que certains jeunes vont rejoindre un gang parce qu'ils sont attirés par la vie festive, l'intensité, le statut, les richesses et le luxe que peut lui procurer le gang, alors que pour d'autres, l'affiliation à un gang constitue une fuite vers un environnement « meilleur ».

Au même titre que les caractéristiques des gangs sont utilisés pour définir le gang même, plusieurs des caractéristiques du profil des membres peuvent être utilisées pour identifier les jeunes membres de gangs. Or, à plusieurs aspects, les membres de gangs ressemblent aux jeunes délinquants n'étant pas affiliés à ce type de groupe. Constat logique puisque les membres de gangs seraient à la base, avant d'appartenir à un gang, délinquants (Esbensen, 2000). Au-delà du profil caractéristique des membres de gangs qui vient d'être présenté, des indices d'appartenance à ces groupes peuvent être recensés.

1.2.12 Les indices d'appartenance à un gang

À quel moment a-t-il lieu de s'inquiéter d'une possible appartenance à un gang? De quelle façon évaluer si un adolescent est affilié à un gang de rue? Fleury et Fredette (2002) affirment qu'il est important de considérer les indices d'affiliation à un gang dans leur globalité plutôt que d'une façon distincte. Encore ici, certains de ces indices ne sont pas exclusifs à l'affiliation aux gangs, plusieurs d'entre eux pouvant se référer à des comportements habituels des adolescents. Donc, afin d'évaluer s'il y a raison de s'inquiéter d'une potentielle affiliation aux gangs, il importe d'accorder une attention particulière à la liste d'indices qui figure ci-dessous¹.

- Modification du style vestimentaire (couleur des vêtements, coiffure, etc.) et parfois même de la démarche.

¹ Tiré et adapté de Fleury, E. et Fredette, C. (2002). *Prostitution juvénile par les gangs: Guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée « Le silence de Cendrillon »*. Montréal. Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.

- Affichage des tatouages (nom, surnoms, chiffres, etc.) et/ou des marques corporelles qui représentent un gang ou qui sont les conséquences d'une initiation.
- Possession d'objets personnels (agenda, sac d'école, etc.) ou des vêtements présentant des marques particulières (graffitis, etc.) ou véhiculant des slogans qui peuvent être associés à un gang.
- Communication avec ses amis par des gestes, des signes de la main ou dans un jargon particulier.
- Possession d'un téléavertisseur ou d'un téléphone cellulaire. Il est important de vérifier la source de financement de ces appareils et les motifs d'utilisation. Il faut aussi se renseigner auprès des parents afin de vérifier s'ils sont au courant que leur enfant possède un tel appareil.
- Possession d'une somme importante d'argent ou d'objets de valeur (vêtements de marque, bijoux, etc.) dont on ne peut expliquer la provenance, soit parce qu'il ne peut se les offrir habituellement, soit parce qu'ils ne lui appartiennent pas.
- Des objets de valeur disparaissent soudainement de sa chambre ou du domicile familial.
- Porte un intérêt inhabituel aux écrits (journaux, livres, etc.), au matériel audiovisuel, musical ou informatique sur un type de gang ou un mouvement qui prône le mode de vie des gangs.
- Présence soudaine de nouveaux amis, souvent plus âgés, dont il ne connaît que les prénoms ou les surnoms et avec lesquels il ne communique que par l'intermédiaire d'un téléavertisseur ou d'un cellulaire.
- Attribution d'un surnom par ses amis et celui-ci n'a généralement aucun lien avec son nom ou prénom.
- Absentéisme scolaire fréquent, le rendement scolaire diminue ou abandon des activités parascolaires ou des autres loisirs.
- Attire l'attention en compagnie de membres de gangs connus parce qu'il flâne ou se tient en groupe avec des membres de gangs connus.
- Reçoit une attention particulière de la part des membres de gangs connus parce qu'il occupe des fonctions particulières auprès d'un gang connu.

- Adoption des conduites violentes et est victime d'agression. Le jeune revient à la maison avec des blessures inexplicables ou mentionne qu'il a peur d'être victime d'agression.
- Possession d'une arme blanche ou d'une arme à feu pour se protéger.
- Est complice d'un délit avec un ou des membres de gangs connus.
- Vend ou distribue des drogues pour un gang connu ou des membres de gangs connus.
- Est identifié comme membre de gangs par un informateur crédible (autorités judiciaires ou pénales/ dans des documents formels) ou par un membre de son gang ou d'un gang adverse connu des autorités (Goldstein et Huff, 1993).

L'accumulation et l'interaction de ces indices peut permettre d'évaluer l'implication du jeune dans les gangs. Pris isolément, ces signes peuvent constituer des comportements s'inscrivant dans une dynamique de délinquance commune, ne renseignant point sur l'affiliation à un gang. C'est pour cette raison qu'il s'avère primordial de les considérer les uns par rapport aux autres.

Le Service de police de la Ville de Montréal utilise quant à lui des critères précis d'affiliation à un gang. Ceux-ci confirmant l'adhésion à un gang pour le SPVM sont au nombre de six. Il importe de noter que le quatrième critère doit obligatoirement être présent en plus d'au moins deux autres critères pour conclure en une affiliation à un gang. Les critères sont les suivants ²:

1. Renseignements d'une source fiable (membre du gang, membre d'un gang rival, source de la collectivité, autorités scolaires, commerçants, citoyens).
2. Rapport de surveillance de la police confirmant que la personne entretient des rapports avec des membres reconnus du gang.
3. Aveu de la personne.
4. Participation directe ou indirecte de la personne à un crime de gang.
5. Résultats d'un procès confirmant l'adhésion de la personne à un gang.

² Tiré intégralement de Châles, Duval, Fontaine et Jolicoeur (1996). *Projet Connais-tu ma gang?* Activité de prévention et d'intervention destinée aux parents sur les gangs de rue.

6. Marques d'identification au gang, accomplissement de rituels initiatiques, possession d'articles et de symboles propres au gang : tatouages, armes, poèmes, vêtements, etc.

Outre le cinquième critère, l'ensemble des autres critères utilisés par le SPVM sont compris dans les indices d'affiliation présentés par Fleury et Fredette (2002). Or, ceux utilisés par le SPVM sont directement en lien avec l'adhésion à un gang contrairement aux indices présentés préalablement qui pouvait être des indices d'une délinquance habituelle ou normale à l'adolescence. Autre différence, le SPVM a établi un protocole d'identification des membres de gangs tandis que pour les intervenants sociaux, les indices d'affiliation ne semblent qu'être informels.

À la lumière de ce qui a été présenté sur le problème de définition des gangs de rue, de la difficulté d'identification des membres, du profil des membres de gangs et des indices d'affiliation à ces groupes, il est possible de se demander de quelle façon les intervenants font, dans leur pratique clinique, pour organiser leur jugement clinique et évaluer l'appartenance ou non à un gang de rue?

1.3 La pratique et le jugement clinique

La pratique clinique implique de poser un jugement à propos de la situation d'un client (Gambrill, 2005). L'évaluation est ainsi au cœur de la pratique clinique et peut, de ce fait, être considérée comme une fonction cognitive appelant aux connaissances du clinicien. Autrement dit, le professionnel clinique utilisera ses connaissances empiriques et celles tirées de son expérience pratique afin de procéder à son évaluation de la situation du client (Favard-Drillaud, 1991). Qui dit évaluation dit critères, mais évaluer comment et selon quels critères? Ainsi, le clinicien doit choisir ses sources d'informations à utiliser et déterminer les critères à considérer lors de son évaluation (Gambrill, 2005). Doit-il utiliser son intuition, son expérience, ce qu'il a entendu lors d'une conversation informelle, ce qu'il a recueilli au cours d'une entrevue ou ce que présente la documentation scientifique? Ayant d'abord une visée descriptive, l'évaluation clinique réfère aux critères considérés par l'intervenant comme significatifs et caractéristiques de la situation à laquelle est confronté le client (Favard-Drillaud, 1991). Ceci dit, la pratique

évaluative requiert l'intégration de plusieurs informations provenant de diverses sources. Il peut par contre parfois être difficile d'intégrer l'ensemble de ces informations pour en arriver à prendre la meilleure décision clinique (Ruscio, 2003). Alors, une façon d'étudier et de comprendre le jugement clinique est de s'attarder notamment à ses sources d'influence.

1.3.1 Les influences du jugement clinique

Comme il a été mentionné, les cliniciens sont confrontés à plusieurs éléments d'informations provenant de sources diverses lors de leur évaluation. La difficulté à gérer cette information peut de ce fait influencer leur évaluation ainsi que leur jugement clinique. Des erreurs peuvent alors survenir lorsque les cliniciens accordent trop d'importance à certaines informations (c'est-à-dire lorsque le clinicien oublie des éléments d'informations pour se concentrer délibérément sur celles venant appuyer ses croyances), lorsqu'ils manquent d'informations ou lorsqu'ils sont incertains de leur conclusion (Ruscio, 2003; Gambrill, 2005). Même s'ils savent que leur jugement initial ou leur première impression du client est généralement basée sur des informations arbitraires venant du premier coup d'œil, les cliniciens ont tendance à se faire rapidement une opinion de leur client. Cette première impression influence donc leur évaluation, leur façon d'interagir avec le client et de fait, leur jugement clinique (Gambrill, 2005). Or, si les cliniciens ne cherchent pas d'informations qui viendraient contredire leur première impression, leur jugement clinique peut être biaisé (Gambrill, 2005). Mais peuvent-ils se fier à leur première impression? Accordent-ils trop d'importance aux informations qui vont dans le même sens que leur première impression?

Les cliniciens semblent effectivement avoir tendance à chercher et à accorder de l'importance à ce qui vient appuyer leurs croyances et à ignorer ou à accorder peu d'importance à ce qui vient les contredire. Cela réfère au biais confirmatoire. Par exemple, si l'intervenant pense que l'adolescent est membre d'un gang, probablement que celui-ci posera des questions en ce sens afin de confirmer son hypothèse. S'attarder seulement à certaines informations et faire abstraction d'autres est probablement la source de biais la plus commune du jugement clinique et de la prise de décision (Gambrill, 2005). Ignorer de l'information peut contribuer à diminuer l'exactitude de l'évaluation et par le fait même le succès de l'intervention.

Avant même la première rencontre, il se peut aussi que les cliniciens aient une description du client. Cette description peut provenir, par exemple, d'une évaluation antérieure

du client ou encore d'une évaluation antérieure réalisée auprès d'un membre de la famille. Lorsque le jugement d'un clinicien semble être influencé par ces évaluations, Garb (1998) parle d'une forme d'étiquetage. Être influencé par un diagnostic fait par un autre clinicien est inapproprié. Ce dernier est peut-être faux et même si le diagnostic est correct, les cliniciens peuvent faire de mauvaises déductions par rapport à celui-ci. En regard de l'appartenance à un gang de rue par exemple, il peut arriver qu'un intervenant soit influencé par une évaluation antérieure réalisée par un collègue concluant que l'adolescent est affilié à un gang de rue. Dans ce cas, un intervenant pourrait être porté à étiqueter l'adolescent comme un membre de gangs avant même d'avoir rencontré celui-ci. Or, il est préférable de se faire sa propre opinion de la situation du client indépendamment des évaluations réalisées auparavant. Se fier à une évaluation antérieure et avoir une idée préconçue peut constituer un mauvais point de départ afin de cibler les problématiques du client et conséquemment déterminer l'intervention appropriée (Garb, 1998).

Une autre source d'influence du jugement clinique est la représentativité. L'opinion clinique de l'intervenant se fera en comparant la personne qu'il évalue avec un modèle typique, théorique ou avec des exemples cliniques de personnes ayant le même profil que celui en cause (Garb, 1998). À titre d'exemple, le clinicien qui se trouve devant un adolescent dont il soupçonne faire partie d'un gang de rue pourra, pour aller chercher l'information dont il a besoin pour confirmer son hypothèse, soit le comparer avec son stéréotype personnel, d'un jeune membre de gangs de rue, avec un prototype théorique définissant le membre de gangs ou encore avec des exemples tirés de son expérience clinique, donc des exemples de jeunes membres de gangs avec qui il a déjà travaillé. Lorsque l'intervenant a déjà dans la tête que l'adolescent fait partie d'un gang, il trouvera possiblement des évidences supportant son opinion clinique qui autrement ne serait pas prises en compte.

Le jugement clinique des intervenants peut aussi être influencé par l'ordre de réception des informations. Il s'agit de l'ancrage (Garb, 1998). Le jugement clinique de l'intervenant dépend des informations qui sont à sa disposition et du moment de leur réception. Au fur et à mesure que le clinicien a de nouveaux éléments, son évaluation se modifie. Si deux cliniciens évaluent un même adolescent mais ne reçoivent pas les mêmes informations dans le même ordre, il est probable que les cliniciens en arrivent à des conclusions différentes en regard de l'appartenance à un gang de l'adolescent en question.

L'évaluation du clinicien peut également être influencée par des caractéristiques générales du client. L'âge, le genre ou l'origine ethnique sont au nombre de ces caractéristiques (Garb, 1998). Par exemple, il a été mentionné précédemment que les afro-américains ainsi que les hispaniques sont surreprésentés au sein des gangs de rue. Est-ce que cette caractéristique, dans la pratique clinique, influence le jugement des cliniciens?

Ces sources d'influence de la pratique, de l'évaluation et du jugement clinique ne sont pas sans conséquence envers les clients concernés. En ce qui a trait à l'appartenance à un gang de rue, les conséquences sont importantes. En effet, en raison de toutes ces influences, les cliniciens peuvent parfois faussement évaluer un client (Garb, 1998). C'est le concept des faux positifs. Par exemple, un clinicien pourrait être convaincu que l'adolescent qu'il évalue fait partie d'un gang de rue alors qu'en réalité, il n'en est pas un. Cette mauvaise identification peut alors entraîner des conséquences au niveau du traitement légal de ces adolescents. L'adolescent faussement identifié comme un membre de gangs de rue pourrait être soumis à un traitement davantage encadrant et être jugé plus sévèrement. Depuis le procès du gang de la rue Pelletier à Montréal, les condamnations pour gangstérisme ne sont plus réservées aux bandes de motards criminels. Les membres de gangs de rue peuvent maintenant subir de telles accusations. Conséquemment, un adolescent pourrait être accusé de gangstérisme selon le Code criminel canadien.

Avec la tendance à la médiatisation de plusieurs événements possiblement liés aux gangs de rue, un sentiment d'insécurité et de panique sociale envers ce phénomène peut être soulevé. Parfois à visée sensationnaliste, les médias contribuent à la modification de la perception du phénomène des gangs de rue dans la façon dont ils rapportent l'information (Goldstein, 1991). Par exemple, en perpétuant le stéréotype et la perception populaire que les membres de gangs sont souvent impliqués dans des événements violents en plus d'être dangereux, la population devient davantage craintive, méfiante envers ces groupes entraînant de ce fait un sentiment de panique morale (Welch, Price et Yankey, 2002). Ainsi, les préjugés face aux gangs et aux membres de ces groupes poussent la population à juger davantage sévèrement ces personnes et donc revendiquer des sanctions plus punitives à leur endroit (Dukes et Valentine, 1998).

L'appartenance à un gang de rue constitue ainsi un facteur aggravant du traitement social et légal réservé aux adolescents identifiés comme des membres de gangs. Elle peut également entraîner des conséquences éthiques considérables telles que l'étiquetage, un jugement plus sévère découlant de la panique morale, les erreurs d'identification liées à la première impression, aux évaluations antérieures, au biais confirmatoire, à l'ordre de réception des informations et à l'ancrage. Dans une situation où une décision importante doit être prise [par exemple l'appartenance à un gang], plusieurs critères ou facteurs devront être considérés pour en arriver à prendre la bonne décision. (Dana et Thomas, 2006). Pour en arriver à dire si un adolescent fait partie ou non d'un gang de rue, les intervenants doivent évaluer la situation de l'adolescent, utiliser leur jugement clinique, donc utiliser des critères précis. C'est principalement cet aspect du processus évaluatif des cliniciens qui fera l'objet de ce mémoire.

1.4 Problématique et objectifs

Les gangs de rue ont toujours suscité beaucoup d'intérêts. Leur nature, la finalité de leurs activités, leur degré de criminalité ainsi que leur niveau d'organisation sont des éléments qui furent documentés à travers le temps et c'est justement sur ces mêmes éléments que des débats théoriques prirent naissance (Spergel, 1995). En fonction des informations qui ont été présentées précédemment, il est possible de remarquer que l'étude de ce phénomène n'est pas sans comporter quelques difficultés. D'abord, une multitude de définitions se rapportant au concept du gang existent à ce jour. Que ce soit les policiers, les intervenants sociaux, les intervenants scolaires ou les citoyens en général, chacun de ces groupes semble avoir sa propre définition du gang issue de leurs intérêts et préoccupations distinctes. Ainsi, s'il est difficile d'avoir une idée précise et commune des gangs, il est certainement ardu de bien identifier les jeunes composant ces groupes.

En étudiant les sphères de vie des adolescents (le milieu familial, la communauté d'origine, le cheminement scolaire, le cercle des pairs, les caractéristiques personnelles et les activités de l'adolescent), il est possible de dégager plusieurs éléments environnementaux et personnels caractérisant les jeunes affiliés à ces groupes. Le problème, c'est qu'à plusieurs aspects, les membres de gangs ressemblent aux jeunes délinquants n'étant pas affiliés à ce type de regroupement. En effet, plusieurs caractéristiques recensées dans la documentation sur les

membres de gangs pourraient être utilisées dans l'identification des jeunes délinquants ordinaires. Cette constatation est loin d'être totalement illogique. Puisque les membres de gangs seraient d'abord délinquants avant d'être affiliés à un gang (Esbensen, 2000), les profils de ces deux groupes semblent ainsi se chevaucher constamment. De ce fait, si le profil des membres de gangs peut se résumer au profil de l'adolescent délinquant, il devient nécessairement difficile de trouver des caractéristiques discriminant les délinquants membres de gangs des délinquants non membres. Alors, comment pouvons-nous en arriver à distinguer efficacement ces deux groupes de jeunes? L'identification de critères spécifiques d'identification des jeunes impliqués dans les gangs de rue constitue donc le principal enjeu de cette étude.

Actuellement au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU), aucune appellation spécifique ni aucun critère précis n'est utilisé pour évaluer si un jeune en protection de la jeunesse est impliqué dans les gangs de rue et pour évaluer le poids relatif de cette appartenance sur la compromission de sa sécurité ou de son développement. L'approche par typologie adoptée depuis 1997 pour caractériser les membres de gangs de rue est difficile d'application au plan clinique en raison de deux aspects. Premièrement, devant une même description d'un membre de gangs de rue, les cliniciens en arrivent le plus souvent à des conclusions différentes quant à l'appartenance d'un adolescent à un gang. Deuxièmement, les mêmes caractéristiques ou éléments d'identification sont utilisés par les cliniciens pour conclure qu'un adolescent fait partie ou non d'un gang. Mais encore faut-il savoir ce qu'est exactement un gang et un jeune qui est impliqué dans les gangs de rue.

Bien entendu, les différences conceptuelles de ce qu'est un gang de rue, les difficultés d'identification des membres de gangs et de distinction entre ceux-ci et les délinquants ne faisant pas partie d'un gang entraînent des enjeux éthiques et pratiques pour les jeunes impliqués au sein de ces groupes. Un jeune présentant le même profil pourrait être identifié comme appartenant ou non à un gang de rue selon la définition utilisée par les intervenants ou professionnels impliqués au dossier. De fait, les jeunes ne seront pas soumis au même traitement ou mesures judiciaires dépendamment de la conclusion de l'intervenant. Il y a donc ici un enjeu éthique sur le plan du traitement différentiel de ces jeunes. En ne disposant d'aucun critère précis d'identification des membres de gangs, il devient difficile de cibler les adolescents qui sont véritablement impliqués au sein de ces groupes. Par exemple, il n'est pas

souhaitable de traiter un *wannabe* de la même façon qu'un membre régulier. Leur niveau d'engagement dans le groupe n'est pas le même et leurs problématiques ne sont probablement pas les mêmes non plus. En ayant des critères spécifiques d'identification, le traitement et l'encadrement pourraient être adaptés selon les besoins et les problématiques de chacun et en fonction de leur degré d'implication dans le gang.

Comme il a été mentionné précédemment, il importe d'éviter d'étiqueter à tort des adolescents qui ne font pas partie des gangs de rue. Les risques que ces adolescents faussement étiquetés décident de s'impliquer dans un groupe délinquant, tel un gang de rue, suite à l'évaluation de l'intervenant sont importants (Bernburg et coll., 2006). La connaissance de critères cliniques spécifiques de l'identification des membres de gangs de rue pourrait de ce fait limiter la stigmatisation des adolescents et par la suite l'implication au sein de groupes délinquants. Il a aussi été mentionné que les adolescents peuvent maintenant être accusés de gangstérisme au même titre que les motards criminalisés. Cette accusation engendre probablement un traitement légal sévère et encadrant. La connaissance de critères précis d'identification des membres de gangs de rue pourrait ainsi limiter les erreurs judiciaires pouvant découler d'une fausse identification et éviter d'imposer à tort à ces adolescents un traitement légal trop sévère.

Par ailleurs, le jugement et la pratique clinique sont soumis à diverses sources d'influences telles que la première impression, les évaluations antérieures, les caractéristiques générales de l'adolescent, les stéréotypes des membres de gangs et l'ordre de réception des informations. Conséquence de ces influences, un adolescent peut être rapidement stigmatisé, à tort ou à raison, comme appartenant à un gang de rue. En ayant des critères d'identification des membres de gangs de rue, le jugement clinique pourrait peut-être moins subir l'effet des différentes sources d'influences. À l'aide de tels critères, l'évaluation de l'appartenance à un gang réalisée par le clinicien serait possiblement davantage précise et valide.

En raison de l'ensemble de ces conséquences éthiques et pratiques découlant du problème de définition du gang de rue et d'identification des membres, il est donc intéressant de se pencher sur le point de vue des intervenants, leur vision de cette problématique et leur processus d'évaluation pour en arriver à bien dégager les critères qui les guident pour en arriver à conclure qu'un jeune est impliqué dans les gangs de rue. S'il n'y a pas de cohésion concernant

la définition des gangs et de l'appartenance à un gang de rue au niveau théorique, peut-il y avoir une cohésion dans l'identification des jeunes pouvant être impliqués dans ces groupes au niveau de la pratique clinique? Au cours de cette recherche, nous tenterons donc d'évaluer le processus d'identification des jeunes membres de gangs par les intervenants du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU). Étant donné qu'il existe plusieurs éléments caractéristiques du profil social et personnel des membres de gangs de rue, nous allons tenter de répondre à trois objectifs. D'abord, nous allons tenter de trouver les éléments sur lesquels les intervenants du CJM-IU se basent pour identifier un jeune membre de gangs de rue. Par la suite, en regard des résultats du premier objectif, nous tenterons d'établir le profil des adolescents membres de gangs pris en charge par le CJM-IU. Finalement, selon les critères d'identification sur lesquels les intervenants du CJM-IU basent leur évaluation de l'appartenance à un gang, le troisième objectif sera d'identifier les facteurs prépondérants, ceux qui ont un poids plus important dans l'évaluation que font les cliniciens du CJM-IU de l'implication du jeune au sein des gangs de rue.

CHAPITRE II

Méthodologie

Au cours de ce chapitre, la démarche méthodologique nous ayant permis d'atteindre nos principaux objectifs sera présentée. Ce chapitre se subdivise en quatre sections. La première section traite des groupes de discussion réalisés comme étant une étape préliminaire à la cueillette de données. Deuxièmement, il est question de la création de la grille de codification, soit l'outil principal de collecte de données. En ce qui concerne la troisième section, la sélection de l'échantillon y est abordée. Finalement, le choix des mesures est présenté à la dernière section du chapitre.

2.1 Les groupes de discussion

Le processus évaluatif de l'appartenance à un gang de rue des intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse constitue le principal objet d'étude. Étant donné que l'intérêt est porté sur la façon dont ils évaluent si un adolescent fait partie ou non d'un gang, il a été décidé de mener d'abord des groupes de discussion auprès des intervenants ciblés. Il s'avérait utile de procéder par groupe de discussion avant même d'aller faire l'analyse de dossiers puisque ces rencontres allaient permettre particulièrement de vérifier s'ils utilisent les critères mentionnés dans la documentation scientifique se rapportant aux gangs et leurs membres dans leur évaluation de l'appartenance à un gang. Un avantage de cette méthode est que les groupes de discussion permettent d'avoir accès directement aux intervenants en plus de permettre aux participants d'expliquer leur point de vue et de donner plus d'informations que si les mêmes questions leur avaient été posées à l'aide d'un questionnaire (Krueger, 1998). Les intervenants ayant pris part aux groupes de discussion travaillaient tous au sein de la Direction de la protection de la jeunesse en plus d'être ou d'avoir déjà été en contact avec un ou des jeunes impliqués auprès des gangs de rue dans le cadre de leurs fonctions.

Spécifiquement, un premier groupe de discussion regroupant des intervenants du service d'Évaluation/Orientation de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) des centres jeunesse de Montréal, Laval et la Montérégie a été réalisé. Un deuxième auprès d'intervenants de l'unité l'Envol du site Cité-des-Prairies du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) a par la suite suivi.

Lors de chacune des deux rencontres, des remerciements ont d'abord été adressés aux participants et un formulaire de consentement leur a été remis. Afin de rester le plus fidèle possible dans l'interprétation du discours des divers intervenants, l'enregistrement des groupes de discussion fut nécessaire. Par la suite, une explication du projet d'étude en cours, des buts et des objectifs poursuivis leur a été présentée. Ces derniers ont par la suite eu la chance de s'exprimer, d'échanger entre eux, de discuter des critères sur lesquels ils se basent pour identifier un jeune qui est impliqué au sein des gangs de rue.

2.1.1 Le groupe de discussion auprès des intervenants du service d'Évaluation/Orientation (É/O)

Les intervenants du service d'Évaluation/Orientation relèvent du DPJ et sont les premiers à rencontrer le jeune lors d'un signalement. Ils ont comme objectif de « protéger et venir en aide aux enfants dont la sécurité ou le développement peut être compromis [en raison d'une situation d'abandon, de négligence, de mauvais traitements physiques, de mauvais traitements psychologiques, de mauvais traitements sexuels ou de troubles sérieux du comportement] » (Comité des usagers du Centre jeunesse de Montréal, 2007, p : 4). En fait, c'est l'équipe d'É/O qui reçoit les signalements en protection de la jeunesse et qui doit ensuite évaluer si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis. Advenant le cas où le signalement est retenu (situation de compromission) suite à l'évaluation que l'intervenant a fait de la situation, ce dernier doit procéder à l'orientation du jeune à l'intérieur des services du centre jeunesse et procéder au choix des mesures appropriées (Comité des usagers du Centre jeunesse de Montréal, 2007).

Le groupe de discussion auprès des intervenants du service d'É/O comprenait sept intervenants du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, deux du Centre jeunesse de la Montérégie et un du Centre jeunesse de Laval. Puisque le phénomène des gangs tend désormais à s'étendre à l'extérieur des grandes villes et toucher des villes limitrophes (Miller, 2001) dont Laval et la Montérégie par exemple, des intervenants de ces centres jeunesse furent sollicités. L'inclusion de ces intervenants permettait de connaître les critères pris en compte dans l'évaluation de l'appartenance à un gang d'intervenants qui ont peut-être moins souvent à travailler avec des jeunes membres de gangs. Au cours de cette rencontre qui a duré plus de trois heures, nous avons demandé aux intervenants d'échanger sur les éléments qui les guidaient dans leur évaluation de l'appartenance à un gang de rue. La consigne de départ à été

formulée comme suit : « Lors de votre évaluation, quels critères guident votre évaluation à savoir si le jeune est impliqué dans un gang de rue? » La discussion a permis l'identification de plusieurs éléments généraux³. Une fois ces éléments généraux mentionnés, nous leur avons proposé de tenter d'en arriver à un consensus sur un certain nombre de critères incontournables de l'évaluation de l'appartenance à un gang. Nous voulions savoir s'ils étaient en mesure de se mettre d'accord sur des critères discriminants de l'appartenance à un gang. Au fur et à mesure que des critères étaient proposés, les intervenants se prononçaient en accord ou en désaccord avec ce qui était proposé. Il fallait l'accord unanime pour qu'un critère soit gardé. Malgré la difficulté de l'exercice, les intervenants ont réussi à identifier sept dimensions de l'appartenance à un gang de rue incluant des indicateurs propres et discriminants pour chacune d'elle. Voici donc les dimensions retenues:

1- L'étalement de la richesse

Cela fait référence aux biens de luxe, aux bijoux, aux cellulaires et à tous les autres biens coûteux que possède un jeune en plus de les exposer à autrui.

2- Le territoire

Il s'agit ici des endroits où les jeunes passent du temps ensemble comme les stations terminales de lignes de métro, les stations intermodales de lignes de métro, les parcs, les cours d'école, mais cela fait aussi référence au refus du jeune d'aller dans un certain quartier ou une école en particulier par peur de représailles ou encore en raison de la présence de jeunes membres de gangs adverses.

3- La violence

Un jeune qui a été victime de violence et qui adopte des comportements violents envers autrui (des batailles par exemple).

4- Les armes

Cela réfère aux armes à feu et aux armes blanches (couteaux, gros canifs, machettes, poings américains, etc.) que peut se procurer un jeune et qui revêtent chez lui un besoin de se protéger et/ou de se défendre.

³ Pour plus de détails, voir le compte-rendu à l'annexe 1.

5- La personnalité

Un jeune qui manque de collaboration avec les intervenants, qui présente un sentiment de toute-puissance, manque d'empathie, présente une froideur dans ses contacts interpersonnels, de la méfiance envers autrui, est arrogant, veut tout contrôler, démontre une forme de supériorité, rejette les valeurs et les comportements prosociaux au profit des valeurs et des comportements antisociaux.

6- La vente de drogues

Un jeune qui vend des drogues sur un territoire protégé par les gangs de rue et ce, en grande quantité.

7- Les antécédents

Un adolescent qui présente des antécédents d'activités criminelles telles que la participation à un réseau de proxénétisme, vol, voies de fait, intimidation et des délits de groupe.

Pour terminer la rencontre, les intervenants ont mentionné qu'il est important de ne pas prendre un seul facteur comme critère d'identification exclusif. Il s'avère nécessaire de se fier sur plusieurs facteurs amenant à conclure à l'appartenance aux gangs de rue, notamment ceux contenus dans les sept dimensions qui viennent d'être présentées. Les cliniciens ont aussi affirmé la difficulté réelle d'en arriver à un consensus au sujet de critères précis d'identification des membres de gangs car bien souvent, c'est une question d'intuition, de *feeling*.

2.1.2 Le groupe de discussion auprès des intervenants de l'unité l'Envol

En ce qui concerne le deuxième groupe de discussion, il est nécessaire d'apporter quelques précisions sur le choix de cette unité en particulier. L'unité l'Envol détient un mandat d'hébergement 0-15 jours pour des jeunes ayant besoin d'un encadrement de type sécuritaire et se trouvant en attente d'une décision quant à leur orientation ou d'une comparution au Tribunal de la jeunesse. Cette unité de transition pour adolescents fait partie intégrante du processus évaluatif jouant à juste titre un rôle d'évaluation en continuité avec les intervenants du service d'Évaluation/Orientation de la DPJ. Étant donné que ce projet de recherche s'intéresse à l'évaluation de l'appartenance à un gang de rue des intervenants travaillant auprès

d'une clientèle en protection de la jeunesse lors du processus d'Évaluation/Orientation, le personnel de l'unité l'Envol a été sollicité.

Un total de sept personnes ont pris part à la discussion. Le chef de service, cinq intervenants de l'unité l'Envol ainsi que l'agente de liaison du Comité GANGS et Délinquance du CJM-IU attirée à cette unité. La rencontre fut plus brève dans ce cas-ci, soit une heure environ au cours de laquelle on a demandé aux intervenants, dans leur quotidien d'intervenants de plancher au sein d'une unité de prise en charge, qui sont les membres de gangs de rue? D'emblée, plusieurs éléments ont été mentionnés, mais les intervenants ont tenu à préciser qu'aucun d'entre eux n'était plus important qu'un autre. De plus, comme les intervenants du premier groupe de discussion, les intervenants ont tenu à bien nous faire comprendre qu'un seul critère ne suffit pas à conclure que le jeune est impliqué dans les gangs, ce qu'il faut c'est un amalgame de ces facteurs.

Les résultats de cette rencontre sont différents de ceux de la première puisque comme cela vient d'être mentionné, les intervenants de l'unité l'Envol ont identifié des critères généraux ayant chacun un poids égal dans leur évaluation. Il serait laborieux de les présenter en entier, alors voici quelques exemples de critères identifiés⁴ :

1- Les activités criminelles

Un jeune membre de gangs de rue serait criminellement actif et s'adonnerait plus particulièrement à des délits comme la vente de drogues, le recrutement pour la prostitution, des méfaits, des vols, des voies de fait et la possession d'armes.

2- Le quartier

Les intervenants regardent systématiquement le quartier d'origine du jeune, ce qui pour eux est un bon indice, notamment si le jeune provient de quartiers reconnus comme ayant une présence de gangs de rue (par exemple : Villercay/Saint-Michel, Montréal-Nord, Côte-des-Neiges).

⁴ Pour plus de détails, voir le compte-rendu à l'annexe 2.

3- Les interdits de contacts

Si le jeune n'a pas l'autorisation d'entrer en contact avec un autre jeune qui lui est reconnu comme étant impliqué dans les gangs, un doute survient sur une possible implication du jeune au sein de ces groupes.

4- L'origine ethnique

Un jeune de couleur noire ou un latino va faire l'objet d'une plus grande évaluation de la part des intervenants. Par exemple, pour trois jeunes présentant tous le même profil, le doute sur une possible affiliation aux gangs survient plus rapidement pour un noir ou un latino que pour un blanc.

5- L'absentéisme scolaire

Il est reconnu que les membres de gangs sont des jeunes qui ne fréquentent pas ou très peu l'école.

6- L'aveu du jeune

Lorsque les intervenants suspectent un adolescent en particulier sur une possible affiliation à un gang, ils se fient parfois aux verbalisations du jeune en question lorsque ces derniers lui demandent s'il fait bel et bien partie d'un gang.

Comme prochaine étape, après avoir recueilli l'information directement auprès des intervenants, il fallait désormais vérifier si les éléments que les participants des groupes de discussion avaient mentionnés se retrouvaient dans les dossiers. En fait, il s'agissait d'aller vérifier de quelles façons les intervenants évaluaient l'appartenance à un gang de rue dans la rédaction de leurs rapports. Se basaient-ils réellement sur les facteurs mentionnés lors des groupes de discussion et ceux présentés dans la documentation scientifique? Est-ce que les intervenants mettent effectivement par écrit l'ensemble des éléments caractéristiques qui les amènent à croire qu'un adolescent est impliqué au sein des gangs de rue? Afin de bien analyser le processus évaluatif des intervenants à partir des dossiers, la construction d'un outil de collecte de données s'imposait. Une grille de codification fut donc élaborée.

2.2 La création de la grille de codification

La construction de la grille de codification⁵, qui constitue l'outil principal de collecte de données, s'est fait principalement en deux temps. Premièrement, les résultats des deux groupes de discussion ont été analysés. Les critères guidant l'évaluation des intervenants des centres jeunesse à savoir si un jeune est impliqué au sein d'un gang de rue ont été bien identifiés. Dans un souci de logique et de clarté, nous avons procédé à l'arrimage des résultats des deux groupes de discussion en regroupant les critères selon des thèmes précis que sont la communauté, l'école, les pairs, la famille et le jeune lui-même. Dans ce dernier thème, des critères se rapportant entre autres à la psychopathie, à la délinquance et à l'usage et le commerce de substances illicites y furent inclus. Comme deuxième source de données, les travaux se rapportant aux membres de gangs de rue ont été utilisés. Les éléments caractéristiques des jeunes affiliés à un gang ont été recensés et combinés avec ceux issus des groupes de discussion en respectant la logique organisationnelle thématique. Étant donné que cette recherche s'intéresse à l'évaluation que font les intervenants de l'appartenance à un gang de rue d'après les informations contenues dans le dossier papier, la plupart des énoncés ont été formulés comme suit : « L'intervenant fait mention que l'adolescent... » Pour les énoncés davantage ambigus qui demandaient quelques précisions, un manuel de codage⁶ fut construit. Outre les quelques critères tels que l'âge, l'origine ethnique et le lieu de naissance, par exemple où il fallait inscrire l'information nominale dans la grille, la totalité des autres critères avaient uniquement deux choix de réponse (Non/Oui)⁷.

Dans le but d'éliminer les critères inutiles au niveau de la mesure, une vingtaine de dossiers furent codifiés avec la grille et vérifiés par deux personnes, incluant l'observateur principal. Une fois l'étape du remaniement de la grille terminée, cet outil allait permettre, à la lecture des dossiers, la collecte d'informations qualitatives et factuelles se rapportant à l'évaluation de l'appartenance à un gang de rue des intervenants du CJM-IU.

⁵ La grille de codification est présentée à l'annexe 3 à la fin du document.

⁶ Le manuel de codage est présenté à l'annexe 4 à la fin du document.

⁷ Par exemple, si l'intervenant faisait mention dans le dossier que l'adolescent avait de mauvais résultats scolaires, la case « Oui » était cochée comme indication de la présence de cette information. Dans les cas contraires, la case « Non » était cochée.

2.3 La sélection de l'échantillon

L'échantillon de cette recherche est composé de dossiers de jeunes garçons ayant été pris en charge sous l'article 38 (h) de la Loi sur la protection de la jeunesse par le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. Plus spécifiquement, les jeunes sous l'article 38 (h) de la LPJ sont qualifiés comme des individus ayant des troubles de comportement compromettant leur sécurité ou leur développement et dont les parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation de compromission ou n'y parviennent pas (Association des centres jeunesse du Québec, 1995). Les dossiers ont été sélectionnés à partir des dossiers fermés et archivés entre 2003 et 2006 de jeunes garçons âgés entre 12 et 17 ans faisant l'objet d'un signalement selon l'article 38 (h) la LPJ. Un total de 47 dossiers avaient déjà été identifiés comme membres de gangs de rue lors d'une recherche antérieure. L'autre partie de l'échantillon est composé de 118 dossiers de jeunes présentant des troubles de comportements. En raison d'une insuffisance de dossiers féminins disponibles qui avaient été pris en charge sous l'article 38 (h) de la LPJ et archivés entre 2003 et 2006, le choix d'étudier uniquement les garçons s'est imposé.

Afin de favoriser la comparabilité des dossiers et de limiter l'erreur, les 118 dossiers de jeunes présentant des troubles de comportement ont été sélectionnés par procédé de pairage. Pour chacun des 47 dossiers gangs au moins un dossier troubles de comportement lui fut associé selon des critères précis que sont l'âge, le quartier de résidence ainsi que le motif de signalement. Par exemple, pour un jeune membre de gangs âgé de 14 ans, résidant à Montréal-Nord et signalé en 38 (h), au moins un dossier d'un adolescent avec des troubles de comportement âgé de 14 ans, résidant à Montréal-Nord et signalé en 38 (h) lui fut associé au hasard par tirage au sort selon la disponibilité des dossiers. Le même procédé fut répété pour les 47 dossiers. Au total, deux séquences de pairage complètes ont été réalisées. La troisième séquence fut réalisée avec les dossiers restants. Uniquement le premier pairage fut parfait. En raison du peu de dossiers 38 (h) provenant de certains quartiers en particulier ou encore du manque de dossiers d'une tranche d'âge précis, le deuxième et le troisième pairage n'ont pu être parfaits.

Au total, 165 dossiers furent analysés à l'aide de la grille de codification. La collecte de données a eu lieu dans les locaux des archives du CJM-IU et a duré quatre mois. Par la suite,

nous avons créé la base de données en saisissant les informations à l'aide du logiciel statistique SPSS 12.0 pour Windows.

Les dossiers des adolescents pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse ne contiennent pas tous les mêmes documents, mais sont tenus de façon assez uniforme. Chaque dossier contient cinq sections. Dans la première section, il est possible d'y retrouver les fiches de signalement et des informations factuelles telles que le nom et prénom de l'adolescent, les noms et prénoms de ses parents, de sa fratrie ainsi que leurs adresses. Ensuite, la deuxième section contient ce qui est appelé les chronos. Il s'agit de registres quotidiens dans lesquels les intervenants inscrivent leurs observations, conversations et interventions auprès de l'adolescent, de sa famille et des autres personnes impliquées au dossier. Souvent, les intervenants font des allusions à l'affiliation aux gangs d'un adolescent dans les registres quotidiens. La troisième section regroupe tous les rapports d'évaluation/orientation, les rapports de décision et les plans d'intervention. Lorsque l'intervenant est d'avis que l'adolescent en cause est probablement membre d'un gang, les informations l'amenant à confirmer son hypothèse seront présentées dans ces rapports. Il est possible de retrouver les bulletins scolaires, les relevés d'absences scolaires ainsi que les messages télécopiés dans la quatrième section. Finalement, la dernière section est réservée aux documents judiciaires advenant le cas où l'adolescent ait commis des délits. Une grande quantité d'informations qualitatives se retrouvent ainsi dans ces dossiers.

2.4 Les mesures

2.4.1 *La variable dépendante*

Comme il a été mentionné à la fin du précédent chapitre, un des objectifs de ce mémoire est d'étudier les critères utilisés par les intervenants du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire lorsqu'ils évaluent si un jeune est impliqué ou non au sein des gangs de rue. Dans une logique prédictive, nous voulons tenter de prédire l'appartenance à un gang selon les informations notées par les intervenants dans le dossier de l'adolescent. La variable dépendante fut ainsi nommée *Appartenance à un gang* et est qualifiée de variable dichotomique dont les choix de réponse sont « Non/Oui ». En termes de proportion, 71,5 % de l'échantillon

à l'étude constitue les jeunes avec des troubles de comportement (Appartenance = Non). Les 28,5% restant constituent les membres de gangs (Appartenance = Oui).

2.4.2 Les variables indépendantes

Les critères d'identification de l'appartenance à un gang de rue contenus dans la grille de codification sont au nombre de 262. Ces items ne seront pas tous analysés dans ce travail étant donné leur trop grand nombre. Par contre, puisque ces critères sont rassemblés selon des thèmes ou des dimensions spécifiques, certains d'entre eux ont été regroupés afin de créer des mesures globales de ces thèmes caractéristiques de l'appartenance à un gang de rue. Les critères d'identification ont alors été regroupés sous cinq dimensions ou thèmes précis : le milieu familial et les pratiques parentales, la communauté d'origine, le cheminement scolaire, le cercle de pairs et les caractéristiques et les activités de l'adolescent. Étant donné que l'ensemble des variables incluses dans chacun de ces thèmes sont des variables dichotomiques (Non/Oui) et afin de mesurer le plus globalement possible chacun de ces thèmes, des échelles furent ainsi construites par la sommation des items.

Avant d'en arriver à la version finale de chacune des échelles et pour s'assurer de la meilleure construction possible de celles-ci, des corrélations item-total ont été calculées. Cette démarche consiste à mettre en relation l'ensemble des items ayant servi à la construction de l'échelle avec leur somme, soit l'échelle elle-même. Cette corrélation permet d'évaluer si l'item se rapproche du concept censé être mesuré par l'échelle proposée (Nunnally, 1994). Les critères d'identification ayant un coefficient de corrélation inférieur à 0,40 ont été éliminés tour à tour jusqu'à ce que l'ensemble des critères soit fortement corrélé avec leur somme respective.

L'échelle d'adhésion à la culture du gang

Il a été établi que les membres de gangs affichent généralement leur appartenance de plusieurs façons, en utilisant une panoplie de signes et de symboles. À titre d'exemple, les gangs ainsi que leurs membres arborent des couleurs spécifiques, des vêtements particuliers, des bijoux, des tatouages, font des signes de la main ou utilisent un langage difficile à comprendre pour des gens extérieurs (Fleury et Fredette, 2002). Ainsi, il s'avérerait intéressant de vérifier si les intervenants tenaient compte de ces caractéristiques lors de leur évaluation de l'appartenance à un gang. À titre de représentation de l'adhésion à ce genre de groupe, cette

échelle a été réalisée suite à l'addition de 15 variables dichotomiques se rapportant à l'aspect comportemental et physique, matériel de même que relationnel des adolescents⁸.

L'échelle d'inadéquation familiale

Comme l'affirment Ouimet et Tremblay (1996 : 5) :

Les délinquants juvéniles se recrutent davantage dans les familles brisées que dans les familles intactes. C'est un des faits les mieux établis en criminologie. On peut penser que la relation entre famille brisée et délinquance passe par le biais du niveau de supervision parentale, variable cruciale dans l'étiologie individuelle de la délinquance juvénile.

À cet effet, les membres de gangs proviendraient de milieux familiaux déficients au niveau de l'encadrement et de la supervision parentale (Maxson et coll., 1998; Henry et coll., 2001). L'affiliation à un gang deviendrait ainsi attrayante pour les jeunes ne bénéficiant pas de support de leurs parents (Reiboldt, 2001), pour ceux étant exposés à des sources de violence et ayant des parents impliqués criminellement (Maxson et coll., 1998), notamment ceux dont l'affiliation à un gang représente une tradition familiale (Decker et Curry, 2000).

Afin de mesurer le niveau d'inadéquation des familles des adolescents, sept variables de la sphère familiale telles que *Les parents de l'adolescent sont malhonnêtes ou cachent de l'information aux intervenants afin de protéger leur enfant* et *Les parents de l'adolescent ignorent les occupations ou allées et venues de leur enfant* ont été ciblées⁹.

La présence de gangs dans le quartier

Les quartiers où il est reconnu que des gangs sont présents constituent des milieux communautaires propices à l'affiliation à un gang (Hill et coll., 1999). En effet, selon Bracki et ses collaborateurs (1997), les adolescents habitant les quartiers où il y a présence de gangs de rue sont jusqu'à trois fois plus à risque de faire partie d'un tel regroupement comparativement

⁸ Voir l'annexe 5 pour la description complète des items inclus dans cette échelle.

⁹ Idem.

aux adolescent habitant d'autres quartiers ignorés par les gangs de rue. La variable incluse dans les analyses se veut être une variable dichotomique nommée *Quartier gangs*¹⁰.

Le niveau socioéconomique du quartier

Dans les quartiers où habitent des familles pauvres, la délinquance y est souvent plus présente (Ouimet et Tremblay, 1996). Au sujet des gangs de rue, la pauvreté est souvent considérée comme un facteur prédisposant les résidents de ces milieux communautaires désorganisés et défavorisés à la perpétration d'actes criminels et d'une possible affiliation aux gangs (Parks, 1995; Hébert et coll., 1997). La variable nommée *Quartier pauvre*¹¹ incluse dans des les analyses est aussi une variable dichotomique.

L'échelle des difficultés scolaires

Plusieurs difficultés au plan scolaire peuvent, semble-t-il, prédisposer un adolescent à rejoindre les rangs des gangs. C'est entre autres le cas des difficultés d'apprentissage (Hill et coll., 1999), des retards académiques (Bjerregaard et Smith, 1993), de l'absentéisme (Hamel et coll., 1998) et des difficultés comportementales et relationnelles (Hébert et coll., 1997). Les six variables constituant cette échelle appelée *échelle des difficultés scolaires* sont présentées à l'annexe 5.

L'échelle de fréquentation de pairs délinquants

Étant donné que l'entretien de relations avec des pairs délinquants est un facteur de risque de l'adhésion à un gang (Thornberry et coll., 2003), une échelle a été élaborée à l'aide de sept indicateurs¹² se rapportant à l'appartenance à un gang dont *L'adolescent fréquente des pairs délinquants* et *L'adolescent dit connaître certains membres de gangs*.

¹⁰ Les quartiers qui ont été considérés comme des quartiers où il y a présence de gangs sont les suivants : 1=Montréal-Nord, 2=Ahuntsic/Cartierville, 3=Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, 7=Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, 10=Rivière-des-Prairies/Point-aux-Trembles, 14=Montréal-Est et 17=Saint-Léonard.

¹¹ À partir des informations contenues dans le Tableau 23 : Évolution des dimensions sociales par poste de quartier, l'évolution de la pauvreté du Rapport synthèse de Ouimet et Tremblay (1996) et à partir de la carte de la défavorisation des familles en milieu montréalais du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (2004), les quartiers suivants ont été considérés comme des quartiers pauvres : 1=Montréal-Nord, 3=Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, 4=Pierrefonds, 6=LaSalle, 7=Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, 12=Ville-Marie, 15=Rosemont/ Petite-Parrie, 16=Sud-Ouest, 17=Saint-Léonard et 20=Verdun.

¹² Voir l'annexe 5 pour l'énumération des items inclus dans cette échelle.

L'échelle de la personnalité antisociale

Les membres de gangs ont une personnalité antisociale et présentent des caractéristiques telles que la recherche de pouvoir (Spergel, 1995), les difficultés à gérer adéquatement leurs émotions et leur colère (Sachs, 1997), l'irresponsabilité et la manipulation (Hill et coll., 1999), etc. Nous avons donc créé une échelle se rapportant à ce type de personnalité en utilisant plusieurs variables de la grille de codification. Elles sont au nombre de onze et sont énumérées à l'annexe 5.

L'aveu

Un des critères d'identification des membres de gangs de rue généralement utilisé est l'aveu ou la reconnaissance de l'adolescent comme faisant partie d'un gang de rue (Landre et coll., 1997). Au Québec, il s'agit en effet d'un critère utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal afin d'en arriver à la conclusion que l'individu fait partie d'un gang (Châles et coll., 1996). Lors des groupes de discussion réalisés auprès d'intervenants des centres jeunesse de Montréal, Laval et la Montérégie, les participants ont effectivement mentionné que l'aveu du jeune à savoir qu'il est impliqué au sein d'un gang constitue un élément caractéristique de premier ordre dans leur processus d'évaluation de l'appartenance à un gang¹³. Même s'ils affirment prendre en considération l'aveu avec certaines réserves (parce qu'il peut être difficile de différencier les faux aveux des aveux véridiques), il s'agit ici d'un élément à ne pas négliger. La variable dichotomique de l'aveu du jeune est nommée *L'adolescent parle de lui comme étant un membre de gangs*.

L'échelle de victimisation

Que ce soit par les membres de la famille, les pairs ou lors d'un rite initiatique, les jeunes membres de gangs auraient été témoin de violence sur autrui et eux-mêmes victimes de violence (Li et coll., 2002). Dans l'optique de mesurer le niveau de victimisation et de vérifier si cette variable est associée à l'appartenance à un gang, une échelle fut construite avec trois variables: *L'adolescent a été victime de violence*, *L'adolescent a été victime d'agression psychologique* et *L'adolescent a été victime d'agression physique*.

¹³ Pour plus de détails, voir les comptes-rendus à l'annexe 1 et 2.

L'échelle de la criminalité

Concernant les comportements délinquants des adolescents, la documentation scientifique mentionne que les membres de gangs seraient impliqués plus fréquemment et sérieusement dans une criminalité dite polymorphe en comparaison des non-membres de gangs de rue (Cusson, 2005a; Bendixen et coll., 2006). Ainsi, à titre de mesure de cette criminalité, des variables se rapportant à des délits contre les biens et à des délits contre la personne ont été utilisés dans l'élaboration de la présente échelle¹⁴.

L'échelle de consommation et de trafic de drogues

Outre les délits contre les biens et la personne, les gangs de rue sembleraient impliqués dans des délits lucratifs comme le trafic de substances illicites. En effet, la consommation d'alcool et de drogues ont toujours fait partie du portrait de ces groupes. L'implication dans le trafic est de ce fait considérée comme un créneau permettant de satisfaire les intérêts économiques du gang (Padilla, 1992). Les trois items ayant servis à la construction de la mesure de la consommation et du trafic de drogues sont : *L'adolescent consomme de l'alcool*, *L'adolescent consomme de la drogue* et *L'adolescent vend ou a déjà vendu de la drogue*.

L'âge

Le fait d'être âgé entre 11 et 15 ans peut constituer un facteur de risque quant à l'adhésion aux gangs. Les jeunes qui fréquentent les gangs ont habituellement eu leur premier contact avec le groupe à l'âge de 13 ans (Hébert et coll., 1997). Même si les membres de gangs ont en moyenne 18 ans (Spergel, 1990), certains jeunes se retrouvent affiliés à un gang à un âge précoce (Bracki et coll., 1997). En effet, certains membres peuvent être âgés que de neuf ou 10 ans. Du côté des membres adultes, il semble que leur présence au sein des gangs soit grandissante (Hamel et coll., 1998). L'introduction de cette variable dans le modèle statistique se veut utile afin de vérifier si en se limitant à une clientèle d'adolescents âgés entre 12 et 17 ans, les intervenants tiennent compte de l'âge dans leur évaluation de l'appartenance à un gang de rue. La dite variable nommée tout simplement *Âge* se veut une variable continue, les valeurs allant de 12 à 17 ans inclusivement.

¹⁴ Voir l'annexe 5 pour plus de détails.

L'origine ethnique

Plusieurs membres de gangs de rue sont issus des minorités visibles récemment installées (Hébert et coll., 1997). Vivant des difficultés d'adaptation à leur nouvelle culture, certains jeunes décident de s'affilier à un gang (Perreault et Bibeau, 2003). Même si les gangs tendent de moins en moins à se définir selon leur origine ethnique, ce serait une erreur d'ignorer ce facteur puisqu'il s'agit d'un élément influençant la nature même de ces groupes (Franzese, Covey et Menard, 2006). Dans le but de vérifier si l'origine ethnique (plus spécialement les jeunes d'origines afro-américaine ou afro-canadienne et les jeunes latinos) a un poids dans l'évaluation des intervenants à savoir si le jeune est impliqué dans les gangs de rue, cette variable a été retenue. Comme les afro-américains ou les afro-canadiens et les hispaniques sont surreprésentés au sein des gangs de rue (Cusson, 2005a), il a été décidé de combiner les noirs et les hispaniques pour construire une variable dichotomique divisant les noirs et les latinos des jeunes d'autres origines ethniques.

CHAPITRE III

Résultats

3.1 Description de l'échantillon

Afin de présenter brièvement l'échantillon à l'étude, le Tableau I qui suit se veut une description sommaire de quelques caractéristiques des jeunes présentant des troubles de comportement et des jeunes membres de gangs à l'étude.

Tableau I. Sommaire descriptif de l'échantillon

| Caractéristiques | Troubles de comportement | | Membres de gangs | |
|--|--------------------------|------|------------------|------|
| | n = 118 | % | n = 47 | % |
| Âge | | | | |
| 12 | 5 | 4,2 | 1 | 2,1 |
| 13 | 21 | 17,8 | 7 | 14,9 |
| 14 | 44 | 37,3 | 16 | 34,0 |
| 15 | 33 | 28,0 | 16 | 34,0 |
| 16 | 12 | 10,2 | 4 | 8,5 |
| 17 | 3 | 2,5 | 3 | 6,4 |
| Origine ethnique | | | | |
| Blanc | 86 | 72,9 | 19 | 40,4 |
| Noir | 15 | 12,7 | 11 | 23,4 |
| Latino | 6 | 5,1 | 7 | 14,9 |
| Arabe | 8 | 6,8 | 4 | 8,5 |
| Asiatique | 2 | 1,7 | 4 | 8,5 |
| Autre | 1 | 0,8 | 2 | 4,3 |
| Prise en charge LPJ et LJC ou LSJPA | 44 | 37,3 | 14 | 29,8 |

À la lecture du Tableau I, on remarque que plus des deux tiers (68,0 %) des membres de gangs de l'échantillon se situent dans la tranche d'âge des 14-15 ans. Au niveau de l'origine ethnique, les membres blancs de gangs dominent l'échantillon (40,4 %). Les noirs arrivent par

ailleurs au second rang (23,4 %). Finalement, près de 30 % des adolescents affiliés à un gang de rue ont été pris en charge sous les deux lois (LPJ et LJC ou LSJPA¹⁵).

Le Tableau II quant à lui présente le lieu de résidence des jeunes membres de gangs et des jeunes présentant des troubles de comportement à l'étude.

Tableau II. Sommaire descriptif du quartier de résidence

| Quartier de résidence | Troubles de comportement | | Membres de gangs | |
|--|--------------------------|------|------------------|------|
| | n = 118 | % | n = 47 | % |
| Ahuntsic/Cartierville | 5 | 4,2 | 3 | 6,4 |
| Montréal-Nord | 15 | 12,7 | 8 | 17,2 |
| Villeray/Saint-Michel/Parc Extension | 11 | 9,3 | 6 | 12,8 |
| Pierrefonds | 4 | 3,4 | 1 | 2,1 |
| Anjou | 4 | 3,4 | 2 | 4,3 |
| LaSalle | 4 | 3,4 | 2 | 4,3 |
| Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce | 8 | 6,8 | 6 | 12,8 |
| Mercier/Hochelaga-Maisonneuve | 21 | 17,8 | 5 | 10,6 |
| Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles | 8 | 6,8 | 2 | 4,3 |
| Le Plateau | 4 | 3,4 | 2 | 4,3 |
| Ville-Marie | 2 | 1,7 | 1 | 2,1 |
| Saint-Laurent | 4 | 3,4 | 2 | 4,3 |
| Montréal-Est | 1 | 0,8 | 1 | 2,1 |
| Rosemont/Petite-Patrie | 10 | 8,5 | 1 | 2,1 |
| Sud-Ouest | 5 | 4,2 | 3 | 6,4 |
| Saint-Léonard | 4 | 3,4 | 1 | 2,1 |
| Mercier-Est | 2 | 1,7 | 0 | 0,0 |
| Verdun | 2 | 1,7 | 0 | 0,0 |
| Lachine | 4 | 3,4 | 0 | 0,0 |
| Beaconsfield | 0 | 0,0 | 1 | 2,1 |

¹⁵ La Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) a été remplacée depuis avril 2004 par la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Comme il est possible de le constater, près de la moitié des membres de gangs de l'échantillon à l'étude proviennent de quelques quartiers reconnus comme ayant une présence de ces groupes à l'intérieur de leur territoire¹⁶. En effet, les quartiers de Montréal-Nord, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce ainsi que Ahuntsic/Cartierville regroupent 49,2 % (n=23) des adolescents identifiés comme membres de gangs.

3.2 Quels sont les critères qui guident l'évaluation des cliniciens?

3.2.1 *L'adhésion à la culture du gang*

En lien avec les différents critères d'identification qui ont été extraits des caractéristiques et des indices d'affiliation à un gang présentés à la section 1.2 *Qui sont les membres de gangs?* (p. 8), les trois tableaux qui suivent présentent plusieurs associations significatives entre des critères se rapportant à l'adhésion à la culture d'un gang et l'appartenance à un gang. Le Tableau III contient les résultats concernant une adhésion physique à la culture du gang.

¹⁶ Les quartiers considérés comme des quartiers ayant une présence de gangs sur leur territoire sont ceux présentés en note de bas de page numéro neuf.

Tableau III. Les associations au niveau de l'adhésion physique à un gang

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | |
|---|------------------------|---------|
| | % | phi |
| S'habille comme les membres de gangs | | 0,52*** |
| Non | 18,1 | |
| Oui | 81,5 | |
| Se pavane avec les couleurs d'un gang | | 0,53*** |
| Non | 19,4 | |
| Oui | 90,5 | |
| Signes de la main | | 0,20*** |
| Non | 26,9 | |
| Oui | 80,0 | |
| Vêtements de marques ou griffes associées aux gangs | | 0,24** |
| Non | 26,4 | |
| Oui | 83,3 | |
| Vêtements véhiculant des slogans associés à un gang | | 0,12 |
| Non | 28,0 | |
| Oui | 100,0 | |
| Graffitis | | 0,22** |
| Non | 24,3 | |
| Oui | 52,0 | |
| Tatouages | | 0,25*** |
| Non | 26,7 | |
| Oui | 100,0 | |
| Bijoux | | 0,20** |
| Non | 26,6 | |
| Oui | 71,4 | |
| Coupe de cheveux, marque aux sourcils | | 0,20* |
| Non | 26,9 | |
| Oui | 80,0 | |
| Signature, « tag » | | 0,05 |
| Non | 28,2 | |
| Oui | 50,0 | |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Les probabilités qu'un jeune soit identifié comme membre d'un gang de rue sont plus importantes lorsqu'il est indiqué dans le dossier que celui-ci adopte le style vestimentaire du gang. En effet, dans 81,5 % des dossiers dans lesquels il était fait mention que l'adolescent s'habille comme les membres de gangs, comparativement à 18,1 % de ceux n'en faisant pas mention, le jeune était identifié comme membre de ce type de regroupement.

Lorsqu'il était fait allusion aux couleurs d'un gang en particulier, la proportion d'adolescents identifiés de la sorte est de 90,5 % contre 19,4 % des jeunes ne portant pas les couleurs d'un gang. Les bijoux ($\chi^2(1) = 6,62, p=0,01, \text{phi}=0,20$), les tatouages ($\chi^2(1) = 10,30$,

$p < 0,001$, $\phi = 0,25$), de même que les graffitis ($\chi^2(1) = 7,80$, $p = 0,005$, $\phi = 0,22$) sont d'autres critères d'identification significativement associés à l'appartenance à un gang. Dans la totalité des dossiers mentionnant que le jeune avait des tatouages, ces adolescents ont été identifiés comme appartenant à un gang. Un peu plus de 50 % des dossiers contenant l'information que le jeune fait des graffitis, de même qu'une proportion de 24,3 % des dossiers n'en faisant pas mention, ont été identifiés comme des membres de gangs.

Le Tableau IV présente ici les associations concernant la possession d'objets pouvant être associés à l'appartenance à un gang.

Tableau IV. Les associations au niveau de la possession d'objets associés à un gang

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|--|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Matériel audiovisuel, musical ou virtuel associé à un gang | | 0,18* | |
| Non | 27,6 | | 163 |
| Oui | 100,0 | | 2 |
| Affiches pro gangs | | -0,05 | |
| Non | 28,7 | | 164 |
| Oui | 0,0 | | 1 |
| Littérature valorisant la vie de gang | | -0,05 | |
| Non | 28,7 | | 164 |
| Oui | 0,0 | | 1 |
| Cellulaire | | 0,40*** | |
| Non | 21,5 | | 144 |
| Oui | 76,2 | | 21 |

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Les probabilités d'identification comme membres de gangs sont plus élevées lorsqu'il est inscrit dans le dossier que l'adolescent possède un cellulaire ($\chi^2(1) = 26,90$, $p < 0,001$, $\phi = 0,40$). Or, étant donné la popularité de l'utilisation de cet appareil et le grand nombre d'adolescents qui semblent en posséder, il est nécessaire d'être prudent quant à l'interprétation de ce résultat. Dans 76,2 % des dossiers contenant cette information, comparativement à 21,5 % de ceux ne contenant pas cette information, les adolescents ont été identifiés comme faisant partie d'un gang de rue.

Enfin, les associations au niveau d'une adhésion comportementale à un gang sont présentées dans le Tableau V.

Tableau V. Les associations au niveau de l'adhésion comportementale à un gang

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|---|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Langage, jargon | | 0,22** | |
| Non | 27,2 | | 162 |
| Oui | 100,0 | | 3 |
| Véhicule des messages pro gangs | | 0,12 | |
| Non | 28,0 | | 164 |
| Oui | 100,0 | | 1 |
| Loi du silence | | 0,36*** | |
| Non | 24,8 | | 157 |
| Oui | 100,0 | | 8 |
| Loi du silence par peur de représailles | | 0,25*** | |
| Non | 26,7 | | 161 |
| Oui | 100,0 | | 4 |
| Changement soudain des activités | | 0,28*** | |
| Non | 26,3 | | 160 |
| Oui | 100,0 | | 5 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Dans 100,0 % des dossiers mentionnant que le jeune utilise un jargon ($\chi^2(1) = 7,70$, $p=0,002$, $\phi=0,22$), adopte la loi du silence ($\chi^2(1) = 21,11$, $p<0,001$, $\phi=0,36$) ou qu'il a subitement changé ses activités ($\chi^2(1) = 12,95$, $p<0,001$, $\phi=0,28$), l'adolescent fut effectivement classé comme appartenant à ce type de bande.

En ce qui a trait à l'adhésion à la culture du gang, les intervenants se basent sur des aspects physiques, matériels et comportementaux. Ces résultats concordent avec ce qui est mentionné dans la documentation. L'aspect physique, le premier coup d'œil était justement un élément important mentionné par les intervenants lors des groupes de discussion et de fait considéré lors de leur évaluation.

3.2.2 *Le milieu familial et les pratiques parentales*

Il a été mentionné dans le premier chapitre que les pratiques parentales avaient une influence sur une possible affiliation à un gang. Lorsque les adolescents ne sont ni encadrés ni soutenus par leurs parents, l'affiliation à un gang est davantage risquée (Reiboldt, 2001; Thornberry et coll., 2003). À cet effet, le Tableau VI qui suit met en évidence quelques-unes de ces pratiques qui semblent influencer sur l'évaluation de l'appartenance à un gang.

Tableau VI. Les associations au niveau des pratiques parentales

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | |
|--|------------------------|----------------|
| | % | phi n |
| Monoparentalité | | 0,05 |
| Non | 26,4 | 87 |
| Oui | 30,8 | 78 |
| Mauvais encadrement | | 0,30*** |
| Non | 14,1 | 78 |
| Oui | 41,4 | 87 |
| Supervision déficiente | | 0,33*** |
| Non | 18,0 | 111 |
| Oui | 50,0 | 54 |
| Parents ne connaissent pas les amis de leur enfant | | 0,34*** |
| Non | 19,2 | 120 |
| Oui | 53,3 | 45 |
| Parents ignorent les occupations de leur enfant | | 0,30*** |
| Non | 14,8 | 81 |
| Oui | 41,7 | 84 |
| Négligence parentale | | 0,40*** |
| Non | 19,5 | 133 |
| Oui | 65,6 | 32 |
| Parents abusifs | | 0,15* |
| Non | 24,8 | 129 |
| Oui | 41,7 | 36 |
| Exposition à des sources de violence | | 0,14 |
| Non | 23,2 | 99 |
| Oui | 36,4 | 66 |
| Parents possèdent une arme | | -0,09 |
| Non | 29,0 | 162 |
| Oui | 0,0 | 3 |
| Parents ont des antécédents de judiciarisation | | 0,09 |
| Non | 26,9 | 145 |
| Oui | 40,0 | 20 |
| Membre de la famille qui a des problèmes de consommation | | -0,06 |
| Non | 30,3 | 109 |
| Oui | 25,0 | 56 |
| Parents sont impliqués dans des actes criminels | | 0,08 |
| Non | 27,0 | 141 |
| Oui | 37,5 | 24 |
| Parents sont d'accord avec le non-respect de la loi | | 0,02 |
| Non | 28,4 | 162 |
| Oui | 33,3 | 3 |
| Membre de la famille dans les gangs | | 0,29*** |
| Non | 25,5 | 157 |
| Oui | 87,5 | 8 |
| Fratrie adoptant des comportements antisociaux | | 0,09 |
| Non | 27,0 | 148 |
| Oui | 41,2 | 17 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

En effet, il est ci-haut illustré que les critères d'identification tels que l'adolescent était soumis à un mauvais encadrement parental ($\chi^2(1) = 15,02, p < 0,001, \text{phi} = 0,30$), à une supervision parentale déficiente ($\chi^2(1) = 18,24, p < 0,001, \text{phi} = 0,33$), à des parents négligents

($\chi^2(1) = 26,90, p < 0,001, \phi = 0,40$) ainsi qu'abusifs ($\chi^2(1) = 3,93, p = 0,047, \phi = 0,15$) seraient tous des critères liés à l'appartenance à un gang selon ce que les intervenant inscrivent au dossier suite à leur évaluation de l'adolescent. À juste titre, 65,6 % des adolescents qui étaient soumis à une négligence parentale ont été identifiés comme appartenant à un gang de rue. En comparaison, 19,5 % des dossiers ne contenant pas cette information ont eux aussi été identifiés comme appartenant à un gang. Pourtant considérés dans la littérature et lors des groupes de discussion comme des facteurs de risque familiaux importants de l'adhésion à un gang, les valeurs et les comportements antisociaux des membres de la famille (violence, consommation, implication criminelle) ou encore le fait de provenir d'une famille monoparentale ($\chi^2(1) = 0,38, p = 0,538, \phi = 0,05$) ne semblent pas constituer des critères d'identification associés à l'appartenance à un gang.

Toujours en ce qui concerne la sphère familial, le Tableau VII illustre d'autres associations entre l'appartenance à un gang et la provenance familiale de l'adolescent.

Tableau VII. Les associations au niveau familial

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|--|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Parents soupçonnent l'implication dans les gangs | | 0,52*** | |
| Non | 18,1 | | 138 |
| Oui | 81,5 | | 27 |
| Parents ont un problème de santé mentale | | 0,05 | |
| Non | 27,2 | | 125 |
| Oui | 32,5 | | 40 |
| Surprotection | | 0,13 | |
| Non | 25,4 | | 130 |
| Oui | 40,0 | | 35 |
| Famille défavorisée économiquement | | 0,17* | |
| Non | 24,0 | | 121 |
| Oui | 40,9 | | 44 |
| Parents malhonnêtes | | 0,26*** | |
| Non | 23,6 | | 140 |
| Oui | 56,0 | | 25 |
| Parents sont assidus aux rencontres avec l'intervenant | | 0,28*** | |
| Non | 19,8 | | 111 |
| Oui | 46,3 | | 54 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Des parents qui soupçonnent l'implication de leur fils dans un gang de rue ($\chi^2(1) = 44,51, p < 0,001, \phi = 0,52$), des parents malhonnêtes ($\chi^2(1) = 10,95, p < 0,001, \phi = 0,26$), des

parents assidus aux rencontres avec l'intervenant ($\chi^2(1) = 12,50, p < 0,001, \text{phi} = 0,28$) ainsi que le fait de provenir d'une famille défavorisée économiquement ($\chi^2(1) = 4,60, p = 0,033, \text{phi} = 0,17$) sont quatre critères associés à l'appartenance à un gang. Par exemple, dans 81,5 % des dossiers dans lesquels il était inscrit que les parents soupçonnaient l'implication de leur fils dans un gang de rue, contre 18,1 % de ceux dans lesquels il n'en était rien inscrit, l'adolescent a effectivement été identifié comme membre d'un gang. Or, le fait d'avoir des parents surprotecteurs ($\chi^2(1) = 2,90, p = 0,089, \text{phi} = 0,13$) ou ayant un problème de santé mentale ($\chi^2(1) = 0,42, p = 0,518, \text{phi} = 0,05$) ne seraient pas des critères pris en compte lors de l'évaluation des intervenants à savoir si le jeune fait partie d'un gang ou non.

3.2.3 La communauté d'origine

Les communautés caractérisées par une désorganisation sociale sont considérées comme des quartiers propices à l'affiliation à un gang. Le fait de vivre dans un quartier pauvre, défavorisé et où des gangs y sont présents constituent également des facteurs de risque de l'adhésion à un gang (Thornberry, 1998; Howell et Egley, 2005). Le Tableau VIII montre ici qu'une seule relation significative.

Tableau VIII. Les associations au niveau de la communauté d'origine

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Quartier défavorisé | | 0,06 | |
| Non | 25,4 | | 71 |
| Oui | 30,9 | | 94 |
| Quartier avec une présence de gangs | | 0,12 | |
| Non | 23,3 | | 86 |
| Oui | 34,2 | | 79 |
| Évitement d'un quartier | | 0,12 | |
| Non | 28,0 | | 164 |
| Oui | 100,0 | | 1 |
| Évitement d'un parc ou d'une école | | 0,05 | |
| Non | 28,2 | | 163 |
| Oui | 50,0 | | 2 |
| Refus de fréquenter d'autres endroits | | 0,12 | |
| Non | 28,0 | | 164 |
| Oui | 100,0 | | 1 |
| Interdiction d'aller à un endroit | | 0,29*** | |
| Non | 24,2 | | 149 |
| Oui | 68,8 | | 16 |

*p<0,05

**p<0,01

***p<0,001

L'interdiction d'aller à un endroit précis est le seul critère associé à l'évaluation de l'appartenance à un gang ($\chi^2 (1) = 14,10, p < 0,001, \phi = 0,29$). En effet, une proportion de 68,8% des dossiers contenant cet élément d'information, comparativement à 24,2 % de ceux qui n'en faisaient point mention, ont été identifiés comme étant des jeunes membres de gangs. Par contre, les probabilités d'être étiqueté comme faisant partie d'un gang ne semblent pas liées au quartier de résidence étant caractérisé par de la pauvreté et une présence de gangs ni au fait d'éviter certains endroits en particulier. Il peut être supposé que les intervenants ne détiennent pas assez d'informations sur le niveau socioéconomique et la présence de gangs dans le quartier de résidence de l'adolescent pour utiliser ces critères dans leur processus évaluatif de l'appartenance à un gang de rue, ce qui explique ces derniers résultats.

3.2.4 Le cheminement scolaire

L'inadaptation scolaire semble débiter en bas âge chez les membres de gangs. Le Tableau IX présente donc quelques critères pouvant caractériser le cheminement scolaire des adolescents membres de gangs de rue¹⁷.

¹⁷ Étant donné que nous voulions limiter au maximum l'inférence possible à la lecture des dossiers, il se peut que quelques critères soient semblables (difficultés d'apprentissage et mauvaises performances académiques par exemple). Lorsqu'il était inscrit que l'adolescent avait des difficultés d'apprentissage, uniquement ce critère était coté.

Tableau IX. Les associations au niveau scolaire

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|---|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| N'aime pas l'école | | 0,08 | |
| Non | 26,4 | | 121 |
| Oui | 34,1 | | 44 |
| Absentéisme | | 0,17* | |
| Non | 15,9 | | 44 |
| Oui | 33,1 | | 121 |
| Absentéisme non motivé | | 0,27** | |
| Non | 17,0 | | 88 |
| Oui | 41,6 | | 77 |
| Difficultés d'apprentissage | | -0,11 | |
| Non | 31,0 | | 129 |
| Oui | 19,4 | | 36 |
| Retard académique | | 0,27*** | |
| Non | 16,5 | | 85 |
| Oui | 41,3 | | 80 |
| Dévalorisation des performances académiques | | 0,08 | |
| Non | 28,0 | | 161 |
| Oui | 50,0 | | 4 |
| Décrochage | | 0,23** | |
| Non | 21,4 | | 112 |
| Oui | 43,4 | | 53 |
| Opinion négative de l'école | | 0,12 | |
| Non | 27,8 | | 162 |
| Oui | 66,7 | | 3 |
| Difficultés relationnelles | | 0,33*** | |
| Non | 19,0 | | 116 |
| Oui | 51,0 | | 49 |
| Suspension | | 0,003 | |
| Non | 28,3 | | 60 |
| Oui | 28,6 | | 105 |
| Expulsion | | 0,19* | |
| Non | 21,4 | | 98 |
| Oui | 38,8 | | 67 |
| Mauvaises performances académiques | | 0,29*** | |
| Non | 17,0 | | 94 |
| Oui | 43,7 | | 71 |
| Redoublement | | 0,09 | |
| Non | 25,5 | | 110 |
| Oui | 34,5 | | 55 |
| Troubles de comportement | | 0,16* | |
| Non | 15,4 | | 39 |
| Oui | 32,5 | | 126 |
| Parents croient en son potentiel scolaire | | 0,10 | |
| Non | 27,3 | | 154 |
| Oui | 45,5 | | 11 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Les associations présentées dans le Tableau IX font montre d'une absence de relation significative entre l'appréciation que l'adolescent peut avoir de l'école au plan physique et humain et l'évaluation de l'appartenance à un gang. Lorsque le jeune n'aime pas l'école ($\chi^2(1) = 0,93, p=0,336, \phi=0,08$), qu'il a une mauvaise opinion d'elle ($\chi^2(1) = 2,19, p=0,139, \phi=0,12$) ou encore lorsqu'il a des difficultés au plan de l'apprentissage ($\chi^2(1) = 1,84, p=0,174, \phi=-0,11$), ces critères ne semblent pas être pris en compte par les intervenants dans l'identification des jeunes affiliés à un gang. Par contre, les intervenants utilisent les principaux facteurs de risque de l'adhésion à un gang liés au cheminement scolaire comme critères d'identification. Lorsque des éléments d'information se rapportant à l'absentéisme scolaire ($\chi^2(1) = 4,70, p=0,031, \phi=0,17$), aux mauvaises performances académiques ($\chi^2(1) = 14,10, p<0,001, \phi=0,29$), aux troubles de comportement scolaires ($\chi^2(1) = 4,30, p=0,038, \phi=0,16$) ou aux difficultés relationnelles avec les collègues de classe ou les enseignants ($\chi^2(1) = 17,40, p<0,001, \phi=0,33$) se retrouvaient dans les dossiers, ces jeunes étaient plus souvent identifiés comme membres d'un gang. À juste titre, plus de la moitié (51,0 %) des adolescents ayant des difficultés relationnelles ont été étiquetés comme membres de gangs de rue. En comparaison, pour 19,0 % de ceux n'ayant pas de telles difficultés, les intervenants en sont venus à la même conclusion.

3.2.5 Le cercle de pairs

Il est établi que le fait d'entretenir des relations avec des pairs délinquants est un facteur de risque important de l'affiliation à un gang (Thornberry et coll., 2003). À la lecture du Tableau X, il est possible de remarquer que la composition du cercle d'amis semble avoir une certaine influence sur l'évaluation de l'appartenance à un gang.

Tableau X. Les associations au niveau des pairs

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | |
|---|------------------------|----------------|
| | % | phi n |
| Pairs délinquants | | 0,40*** |
| Non | 0,0 | 47 |
| Oui | 39,8 | 118 |
| Connait certains membres de gangs | | 0,62*** |
| Non | 12,2 | 123 |
| Oui | 76,2 | 42 |
| Flâne avec ses pairs | | 0,13 |
| Non | 25,6 | 133 |
| Oui | 40,6 | 32 |
| Interdits de contacts | | 0,24** |
| Non | 28,0 | 125 |
| Oui | 19,0 | 40 |
| Beaucoup d'amis | | 0,36*** |
| Non | 23,7 | 152 |
| Oui | 84,6 | 13 |
| Nouveaux amis plus âgés dont il ne connaît que le prénom ou le surnom | | 0,02 |
| Non | 28,4 | 162 |
| Oui | 33,3 | 3 |
| Se déplace avec des amis en automobile, taxi ou autre moyen de transport inhabituel | | 0,20** |
| Non | 26,9 | 160 |
| Oui | 80,0 | 5 |
| Connait un réseau de receleur | | 0,12 |
| Non | 27,8 | 162 |
| Oui | 66,7 | 3 |
| Connait des lieux de rencontre associés aux gangs | | 0,43*** |
| Non | 22,5 | 151 |
| Oui | 92,9 | 14 |
| Changement de cercle d'amis | | 0,29*** |
| Non | 25,2 | 155 |
| Oui | 80,0 | 10 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

En effet, la fréquentation de pairs délinquants ($\chi^2(1) = 26,18, p < 0,001, \text{phi} = 0,40$), la connaissance de membres de gangs de rue ($\chi^2(1) = 62,94, p < 0,001, \text{phi} = 0,62$), le fait d'avoir beaucoup d'amis ($\chi^2(1) = 21,83, p < 0,001, \text{phi} = 0,36$), de changer de cercle d'amis ($\chi^2(1) = 13,87, p < 0,001, \text{phi} = 0,29$) ainsi que de connaître des lieux de rencontre associés aux gangs ($\chi^2(1) = 31,11, p < 0,001, \text{phi} = 0,43$) constituent des critères d'identification significativement liés à l'appartenance à un gang. Lorsque dans les dossiers il est mentionné que les adolescents fréquentent des pairs délinquants, 39,8 % de ces jeunes ont été identifiés comme membres de gangs par les intervenants. Aucun dossier n'ayant pas cet élément d'information n'a été identifié comme un membre de gangs. Par ailleurs, aucune relation significative ne fut observée

entre le fait de flâner avec les pairs ($\chi^2 (1) = 2,90, p=0,090, \phi=0,13$) et le fait d'appartenir à un gang.

En continuité, le Tableau XI présente d'autres critères relatifs aux pairs.

Tableau XI. Les associations au niveau des pairs (suite)

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|--|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Attire l'attention en compagnie de membres de gangs connus | | 0,38*** | |
| Non | 24,4 | | 156 |
| Oui | 100,0 | | 9 |
| Passes ses temps libres à une station de métro particulière | | 0,15 | |
| Non | 26,5 | | 151 |
| Oui | 50,0 | | 14 |
| Surnom | | 0,05 | |
| Non | 28,2 | | 163 |
| Oui | 50,0 | | 2 |
| Fréquentation d'amis plus âgés | | 0,28*** | |
| Non | 25,3 | | 114 |
| Oui | 72,7 | | 51 |
| Connaît les noms, adresses et numéros de téléphones de ses amis | | 0,35*** | |
| Non | 24,5 | | 155 |
| Oui | 90,0 | | 10 |
| Passes ses temps libres à une station de métro particulière, mais n'aurait pas lieu d'y être | | 0,12 | |
| Non | 28,0 | | 164 |
| Oui | 100,0 | | 1 |
| Réception d'appels téléphoniques tard le soir | | 0,26** | |
| Non | 26,7 | | 154 |
| Oui | 100,0 | | 11 |
| Passes beaucoup de temps avec des amis plus âgés | | 0,12 | |
| Non | 27,5 | | 160 |
| Oui | 60,0 | | 5 |
| Réseau de contacts étendu | | 0,25** | |
| Non | 22,4 | | 161 |
| Oui | 47,5 | | 4 |
| Fait des appels téléphoniques tard le soir | | 0,28*** | |
| Non | 26,3 | | 160 |
| Oui | 100,0 | | 5 |
| Quitte la maison sans explication | | 0,31*** | |
| Non | 25,8 | | 159 |
| Oui | 100,0 | | 6 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Il semble que lorsqu'un adolescent attire l'attention en compagnie de membres de gangs connus ($\chi^2 (1) = 23,90, p<0,001, \phi=0,38$), lorsque l'adolescent fréquente des individus

plus âgés que lui ($\chi^2(1) = 12,50, p < 0,001, \phi = 0,28$) et lorsqu'il connaît des noms, adresses et numéros de téléphones de ses amis ($\chi^2(1) = 19,77, p < 0,001, \phi = 0,35$), les probabilités qu'il soit identifié comme un membre de gangs augmentent. Dans la totalité des dossiers dans lesquels il était inscrit que l'adolescent attire l'attention en compagnie de membres de gangs, le jeune a été identifié comme membre d'un gang. Seulement 24,4 % des dossiers ne faisant pas mention de cette information ont aussi été identifiés comme tels. Néanmoins, passer son temps à ne rien faire, à attendre que les minutes s'écoulent dans différents endroits et en compagnie d'une ou de plusieurs personnes peut possiblement être considéré comme un comportement typique à l'adolescence non attribuable majoritairement au fait de faire partie d'un gang de rue.

3.2.6 Les caractéristiques personnelles

Comme il a été mentionné dans la recension des écrits, la personnalité des membres de gangs peut être qualifiée d'antisociale. Le Tableau XII et le Tableau XIII font de ce fait état de plusieurs associations intéressantes entre des critères d'identification antisociaux et l'appartenance à un gang.

Tableau XII. Les associations au niveau de la personnalité antisociale

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Origine ethnique (Noir et latino) | | 0,22** | |
| Non | 23,0 | | 126 |
| Oui | 46,2 | | 39 |
| Cruauté envers autrui | | 0,24** | |
| Non | 26,6 | | 158 |
| Oui | 83,3 | | 6 |
| Difficulté à gérer sa colère | | 0,19* | |
| Non | 21,1 | | 95 |
| Oui | 38,6 | | 70 |
| Recherche le pouvoir | | 0,18* | |
| Non | 25,0 | | 140 |
| Oui | 48,0 | | 25 |
| Difficulté avec l'autorité | | -0,01 | |
| Non | 29,0 | | 31 |
| Oui | 28,4 | | 134 |
| Irrespectueux de l'autorité parentale | | 0,20** | |
| Non | 4,8 | | 21 |
| Oui | 31,9 | | 144 |
| Irresponsabilité | | 0,06 | |
| Non | 26,4 | | 106 |
| Oui | 32,2 | | 59 |
| Manipulation | | 0,21** | |
| Non | 20,0 | | 90 |
| Oui | 38,7 | | 75 |
| Mensonge | | 0,27*** | |
| Non | 18,4 | | 98 |
| Oui | 43,3 | | 67 |
| Toute-puissance | | 0,12 | |
| Non | 25,2 | | 119 |
| Oui | 37,0 | | 46 |
| Hédonisme | | 0,20** | |
| Non | 22,0 | | 109 |
| Oui | 41,1 | | 56 |
| Parle de lui comme un membre de gangs | | 0,58*** | |
| Non | 17,3 | | 139 |
| Oui | 88,5 | | 26 |
| Perméabilité aux pairs | | 0,43*** | |
| Non | 19,3 | | 135 |
| Oui | 70,0 | | 30 |
| Influçabilité | | 0,29*** | |
| Non | 15,0 | | 80 |
| Oui | 41,2 | | 85 |
| Valeurs et comportements antisociaux | | 0,23** | |
| Non | 26,1 | | 157 |
| Oui | 75,0 | | 8 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Les critères tels que la manipulation ($\chi^2(1) = 7,00, p=0,008, \phi=0,21$), le mensonge ($\chi^2(1) = 12,13, p<0,001, \phi=0,27$), la perméabilité aux pairs dans le développement de son identité ($\chi^2(1) = 31,02, p<0,001, \phi=0,43$) ainsi que l'influçabilité ($\chi^2(1) = 13,86, p<0,001, \phi=0,29$) constituent des critères importants ayant une influence sur l'évaluation des intervenants de l'appartenance à un gang. Advenant le cas où l'adolescent parlait de lui comme étant membre d'un gang, 88,5 % d'entre eux ont été identifiés de la sorte contre 17,3 % de ceux qui ne se percevaient pas comme des membres de gangs. De plus, les probabilités qu'un adolescent soit identifié comme un membre de gangs de rue sont plus importantes lorsque le jeune est d'origine noire ou latino ($\chi^2(1) = 7,83, p=0,005, \phi=0,22$), lorsqu'il a des difficultés à gérer sa colère ($\chi^2(1) = 6,10, p<0,01, \phi=0,19$), lorsqu'il est irrespectueux de l'autorité parentale ($\chi^2(1) = 6,65, p<0,01, \phi=0,20$) et lorsqu'il est hédoniste ($\chi^2(1) = 6,59, p<0,01, \phi=0,20$). Une proportion de 46,2 % des jeunes de cette origine ethnique ont été identifiés comme appartenant à un gang comparativement à 23,0 % des jeunes d'autres origines ethniques. Toutefois, la toute-puissance ($\chi^2(1) = 2,25, p=0,134, \phi=0,12$), la difficulté avec l'autorité ($\chi^2(1) = 0,01, p=0,940, \phi=-0,01$) et l'irresponsabilité ($\chi^2(1) = 0,62, p=0,430, \phi=0,06$) s'avèrent ne pas être des critères associés à l'évaluation que font les cliniciens de l'appartenance à un gang.

Toujours au niveau de la personnalité antisociale, le Tableau XIII qui suit présente d'autres associations entre ce type de personnalité et l'appartenance à un gang.

Tableau XIII. Les associations au niveau de la personnalité antisociale (suite)

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|--|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Se croit supérieur à autrui | | 0,20** | |
| Non | 26,3 | | 156 |
| Oui | 66,7 | | 9 |
| Ne pense pas aux conséquences avant d'agir | | 0,25** | |
| Non | 24,8 | | 149 |
| Oui | 62,5 | | 16 |
| Nie sa responsabilité face à ses gestes | | 0,29*** | |
| Non | 18,9 | | 106 |
| Oui | 45,8 | | 59 |
| Faible tolérance à la frustration | | -0,07 | |
| Non | 31,3 | | 96 |
| Oui | 24,6 | | 69 |
| Intimidation | | 0,23** | |
| Non | 18,9 | | 90 |
| Oui | 40,0 | | 75 |
| Arrogance | | -0,22** | |
| Non | 39,0 | | 77 |
| Oui | 19,3 | | 88 |
| Oisiveté | | 0,35*** | |
| Non | 15,5 | | 97 |
| Oui | 47,1 | | 68 |
| Méfiance | | 0,26*** | |
| Non | 19,8 | | 106 |
| Oui | 44,1 | | 59 |
| Réactions d'irritations fréquentes | | 0,25*** | |
| Non | 24,5 | | 147 |
| Oui | 61,1 | | 18 |
| Impolitesse | | -0,08 | |
| Non | 35,0 | | 40 |
| Oui | 26,4 | | 125 |
| Changements radicaux d'attitude | | 0,27*** | |
| Non | 24,3 | | 148 |
| Oui | 64,7 | | 17 |
| Désir de vengeance | | 0,20** | |
| Non | 26,3 | | 156 |
| Oui | 66,7 | | 9 |
| Témérité | | 0,26*** | |
| Non | 25,6 | | 156 |
| Oui | 77,8 | | 9 |
| Absence de remord | | 0,18* | |
| Non | 25,7 | | 148 |
| Oui | 52,9 | | 17 |

*p<0,05

**p<0,01

***p<0,001

Les probabilités qu'un jeune soit identifié comme membre de gangs de rue sont plus élevées lorsqu'il est inscrit dans le dossier que l'adolescent est oisif ($\chi^2 (1) = 19,60, p < 0,001, \phi = 0,35$), méfiant envers autrui ($\chi^2 (1) = 10,95, p < 0,001, \phi = 0,26$), lorsqu'il nie la responsabilité de ses faits et gestes ($\chi^2 (1) = 13,46, p < 0,001, \phi = 0,29$) et lorsqu'il use d'intimidation dans ses relations interpersonnelles ($\chi^2 (1) = 8,95, p = 0,003, \phi = 0,23$). En effet, une proportion de 47,1 % des adolescents oisifs ont été identifiés comme membres de gangs contre 15,5 % de ceux dont leur dossier n'indiquait pas une telle information. De plus, Les critères tels que les réactions d'irritation fréquentes ($\chi^2 (1) = 10,56, p = 0,001, \phi = 0,25$) et les changements radicaux d'attitude ($\chi^2 (1) = 12,21, p < 0,001, \phi = 0,27$) constituent des critères importants ayant une influence sur l'évaluation des intervenants de l'appartenance à un gang. Plus de 60 % des adolescents manifestants leurs irritation fréquemment et ayant changé radicalement leurs attitudes ont été identifiés comme appartenant à un gang de rue. Constat intéressant, le critère de l'arrogance va dans le sens contraire des relations observées jusqu'à présent ($\chi^2 (1) = 7,78, p = 0,005, \phi = -0,22$). Les dossiers dans lesquels les jeunes sont qualifiés d'arrogants sont davantage identifiés comme des adolescents avec des troubles de comportement plutôt que comme membres de gangs.

La documentation scientifique sur le profil des membres de gangs les présente comme des adolescents manipulateurs, hédonistes, qui recherchent le pouvoir, usent d'intimidation envers autrui et qui sont méfiants envers autrui (Goldstein, 1991). Lors des groupes de discussion, les membres de gangs ont, entre autres, été qualifiés d'adolescents qui manquent de collaboration avec les intervenants, démontrent une forme de supériorité et recherchent des sensations fortes. En regard des résultats qui viennent d'être présentés, beaucoup de ces caractéristiques se rapportant à la personnalité antisociale sont utilisées par les cliniciens pour juger de l'appartenance à un gang.

En ce qui concerne le deuxième type de personnalité, soit la personnalité anxieuse dont les manifestations antisociales sont des symptômes d'éléments souffrants, les associations présentées dans le Tableau XIV font état de quelques relations intéressantes.

Tableau XIV. Les associations au niveau de la personnalité anxieuse

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|--|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Faible estime de soi | | -0,03 | |
| Non | 29,8 | | 94 |
| Oui | 26,8 | | 71 |
| Partage des valeurs conventionnelles | | 0,21** | |
| Non | 26,0 | | 154 |
| Oui | 63,6 | | 11 |
| Recherche de l'affection, de l'attention | | -0,02 | |
| Non | 28,9 | | 135 |
| Oui | 26,7 | | 30 |
| Besoin d'appartenance à un groupe | | 0,32*** | |
| Non | 22,9 | | 144 |
| Oui | 66,7 | | 21 |
| Pensée magique | | 0,18* | |
| Non | 24,2 | | 128 |
| Oui | 43,2 | | 37 |
| Sentiment d'isolement | | 0,08 | |
| Non | 26,4 | | 121 |
| Oui | 34,1 | | 44 |
| Victime de violence | | 0,23** | |
| Non | 16,7 | | 72 |
| Oui | 37,6 | | 93 |
| Pessimisme | | 0,03 | |
| Non | 28,1 | | 146 |
| Oui | 31,6 | | 19 |
| Peur d'être victime d'agression | | 0,28*** | |
| Non | 23,0 | | 139 |
| Oui | 57,7 | | 26 |
| Besoin de s'identifier à un monde fort | | 0,05 | |
| Non | 28,1 | | 160 |
| Oui | 40,0 | | 5 |
| Dépendant d'autrui | | 0,19* | |
| Non | 26,1 | | 153 |
| Oui | 58,3 | | 12 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

D'abord, il semble que 66,7 % des dossiers des adolescents où il est inscrit que ceux-ci démontrent un besoin d'appartenir à un groupe ($\chi^2 (1) = 17,22, p < 0,001, \text{phi} = 0,32$) sont également identifiés comme membres de gangs. Seulement 22,9 % des dossiers dans lesquels il n'en est pas fait mention sont également identifiés de la sorte. Les probabilités d'être étiqueté comme appartenant à un gang sont également plus élevées lorsque les intervenants notent au dossier que l'adolescent a peur d'être victime d'une agression ($\chi^2 (1) = 12,93, p < 0,001, \text{phi} = 0,28$) et lorsqu'il est victime de violence ($\chi^2 (1) = 8,76, p = 0,003, \text{phi} = 0,23$). Or, aucune

relation statistique n'a pu être observée entre la faible estime de soi ($\chi^2(1) = 0,18, p=0,670, \phi=-0,03$), la recherche d'affection ou d'attention ($\chi^2(1) = 0,06, p=0,807, \phi=-0,02$) ou le sentiment d'isolement ($\chi^2(1) = 0,93, p=0,336, \phi=0,08$). Ces critères ne semblent pas être utilisés par les intervenants dans leur évaluation de l'appartenance à un gang.

3.2.7 Les comportements délinquants, marginaux et antisociaux

En ce qui a trait à la délinquance et aux comportements marginaux ou antisociaux que peuvent présenter les membres de gangs, les adolescents membres de gangs sont davantage impliqués dans la délinquance sérieuse et violente que les non-membres (Battin-Pearson et coll., 1998; Bendixen et coll., 2006). Les trois tableaux qui suivent mettent en évidence quelques associations entre ce genre de manifestations comportementales et l'appartenance à un gang de rue.

Tableau XV. Les associations au niveau des comportements délinquants, marginaux et antisociaux

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | |
|--|------------------------|----------------|
| | % | phi n |
| Impliqué dans la délinquance | | 0,42*** |
| Non | 7,9 | 76 |
| Oui | 46,1 | 89 |
| Agressivité | | -0,02 |
| Non | 30,8 | 26 |
| Oui | 28,1 | 139 |
| Impulsivité | | 0,12 |
| Non | 22,2 | 72 |
| Oui | 33,3 | 93 |
| Déjà commis des délits | | 0,31*** |
| Non | 2,7 | 37 |
| Oui | 35,9 | 128 |
| Actes de violence | | 0,58*** |
| Non | 10,6 | 113 |
| Oui | 67,3 | 52 |
| Antécédents criminels | | 0,37*** |
| Non | 24,0 | 154 |
| Oui | 90,9 | 11 |
| Délits de groupe | | 0,39*** |
| Non | 21,3 | 141 |
| Oui | 70,8 | 24 |
| Aide un membre de gangs connu lors d'un délit | | 0,36*** |
| Non | 24,8 | 157 |
| Oui | 100,0 | 8 |
| Fugue | | 0,27** |
| Non | 16,0 | 81 |
| Oui | 40,5 | 84 |
| Délits lucratifs | | 0,08 |
| Non | 27,3 | 150 |
| Oui | 40,0 | 15 |
| Appréhendé en compagnie de membres de gangs connus | | 0,25** |
| Non | 26,7 | 161 |
| Oui | 100,0 | 4 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Il semble que l'implication criminelle et délinquante ($\chi^2(1) = 29,32, p < 0,001, \text{phi} = 0,42$), la perpétration d'actes de violence ($\chi^2(1) = 56,20, p < 0,001, \text{phi} = 0,58$), le fait d'avoir déjà commis des délits ($\chi^2(1) = 15,56, p < 0,001, \text{phi} = 0,31$) et la participation à des délits de groupe ($\chi^2(1) = 24,73, p < 0,001, \text{phi} = 0,39$) soient des critères ayant une forte influence sur l'évaluation de l'appartenance à un gang. À cet effet, 46,1 % des adolescents impliqués dans la délinquance ont été identifiés comme faisant partie d'un gang comparativement à seulement 7,9 % de ceux n'étant pas impliqués dans la délinquance. Pour

ceux ayant commis des actes de violence, plus des deux tiers (67,3 %) de ces adolescents ont été qualifiés comme appartenant à un gang contre 10,6 % de ceux n'ayant pas perpétré de tels gestes. Par ailleurs, aucune relation significative ne fut observée entre l'agressivité ($\chi^2(1) = 0,08, p=0,779, \phi=-0,02$), l'impulsivité ($\chi^2(1) = 2,50, p=0,117, \phi=0,12$), la participation à des délits lucratifs ($\chi^2(1) = 1,10, p=0,300, \phi=0,08$) et l'appartenance à un gang.

Ensuite, comme il a été établi que les membres de gangs présentaient une criminalité dite polymorphe, le Tableau XVI illustre à cet effet les associations entre des critères se rapportant à des délits contre les biens et la personne et l'appartenance à un gang de rue.

Tableau XVI. Les associations au niveau des délits contre les biens et la personne

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|-----------------------------|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Proxénétisme | | 0,12 | |
| Non | 27,5 | | 160 |
| Oui | 60,0 | | 5 |
| Menaces | | 0,20** | |
| Non | 15,8 | | 57 |
| Oui | 35,2 | | 108 |
| Voies de fait | | 0,35*** | |
| Non | 18,1 | | 116 |
| Oui | 53,1 | | 49 |
| Vol qualifié | | 0,26** | |
| Non | 25,3 | | 154 |
| Oui | 72,7 | | 11 |
| Batailles ¹⁸ | | 0,09 | |
| Non | 25,5 | | 110 |
| Oui | 34,5 | | 55 |
| Taxage ¹⁹ | | 0,24** | |
| Non | 23,7 | | 139 |
| Oui | 53,8 | | 26 |
| Introduction par effraction | | 0,18* | |
| Non | 25,7 | | 148 |
| Oui | 52,9 | | 17 |
| Vol | | 0,14 | |
| Non | 20,6 | | 63 |
| Oui | 33,3 | | 102 |
| Méfait, vandalisme | | 0,01 | |
| Non | 28,1 | | 121 |
| Oui | 29,5 | | 44 |

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Il est possible de constater que les délits contre la personne ont une influence supérieure aux délits contre les biens sur l'évaluation que les cliniciens font de l'appartenance à un gang. Les menaces ($\chi^2 (1) = 6,90, p=0,004, \text{phi}=0,20$), les voies de fait ($\chi^2 (1) = 20,70, p < 0,001, \text{phi}=0,35$) et le taxage ($\chi^2 (1) = 9,75, p=0,002, \text{phi}=0,24$) sont effectivement des critères fortement associés à l'appartenance à un gang. Une proportion de 53,1 % des adolescents ayant commis des voies de fait contre 18,1 % de ceux n'en ayant pas commis ont

¹⁸ Certains comportements délinquants contenus dans ce tableau ne constituent pas des infractions au Code criminel canadien. Par contre, il s'agit ici de comportements associés à l'appartenance à un gang selon les intervenants rencontrés lors des groupes de discussion et selon la littérature sur les gangs de rue. De plus, comme le principe de codification est de se fier textuellement à ce qui est écrit dans le dossier de l'adolescent, ce critère a été différencié de celui des voies de fait.

¹⁹ Certains comportements délinquants contenus dans ce tableau ne constituent pas des infractions au Code criminel canadien. Par contre, il s'agit ici de comportements associés à l'appartenance à un gang selon les intervenants rencontrés lors des groupes de discussion et selon la littérature sur les gangs de rue. De plus, comme le principe de codification est de se fier textuellement à ce qui est écrit dans le dossier de l'adolescent, ce critère a été différencié de celui du vol qualifié.

été identifiés comme des membres de gangs de rue. Concernant les délits contre les biens, l'introduction par effraction semble avoir une légère influence sur l'évaluation ($\chi^2(1) = 5,60$, $p=0,018$, $\phi=0,18$). Or, l'implication au sein d'un réseau de prostitution ne s'est pas révélée être un critère associé à l'appartenance à un gang ($\chi^2(1) = 2,51$, $p=0,113$, $\phi=0,12$).

Finalement, le Tableau XVII illustre les associations entre les critères se rapportant à la fois à la consommation et au trafic de substances illicites et l'appartenance à un gang.

Tableau XVII. Les associations au niveau de la consommation et du trafic de substances illicites

| Critères d'identification | Appartenance à un gang | | |
|--|------------------------|----------------|-----|
| | % | phi | n |
| Consommation de drogue | | 0,22** | |
| Non | 14,5 | | 55 |
| Oui | 35,5 | | 110 |
| Consommation d'alcool | | 0,20** | |
| Non | 20,8 | | 96 |
| Oui | 39,1 | | 69 |
| Abus d'alcool | | 0,14 | |
| Non | 26,2 | | 145 |
| Oui | 45,0 | | 20 |
| Abus de drogue | | -0,05 | |
| Non | 29,9 | | 117 |
| Oui | 25,0 | | 48 |
| Vente de drogue | | 0,23** | |
| Non | 21,1 | | 109 |
| Oui | 42,9 | | 56 |
| Arme à feu | | 0,29*** | |
| Non | 25,2 | | 155 |
| Oui | 80,0 | | 10 |
| Arme blanche | | 0,38*** | |
| Non | 17,2 | | 116 |
| Oui | 55,1 | | 49 |
| Possession d'objets associés à la drogue | | 0,10 | |
| Non | 25,6 | | 117 |
| Oui | 35,4 | | 48 |

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

La consommation d'alcool ($\chi^2(1) = 6,60$, $p=0,010$, $\phi=0,20$), la consommation de drogues ($\chi^2(1) = 7,90$, $p=0,005$, $\phi=0,22$) ainsi que la vente de drogues ($\chi^2(1) = 8,60$, $p=0,003$, $\phi=0,23$) sont des critères augmentant les probabilités qu'un adolescent soit identifié comme membre d'un gang de rue. En termes de proportion, 35,5 % des adolescents consommant des drogues comparativement à 14,5 % de ceux n'en consommant pas ont été identifiés comme membres au sein d'un gang de rue. Par la suite, il est possible de constater

que la possession d'une arme blanche ($\chi^2(1) = 24,24, p < 0,001, \phi = 0,38$) est davantage associée à l'appartenance à un gang en comparaison de la possession d'une arme à feu ($\chi^2(1) = 13,90, p < 0,001, \phi = 0,29$). Les intervenants avaient justement mentionné lors des groupes de discussion que les membres de gangs s'adonnent à des activités telles la vente de drogue et la possession d'armes.

Ainsi, les associations qui ont été présentées ont permis d'établir que certains critères d'identification ne sont pas associés à l'appartenance à un gang alors que d'autres sont significativement associés à celle-ci et utilisés par les intervenants pour identifier un adolescent comme faisant partie d'un gang. Ces tableaux croisés se rapportent à chaque dimension ou sphère de vie de l'adolescent. Comme il a été mentionné dans le chapitre précédent, les critères d'identification sous leur forme dichotomique sont trop nombreux pour être inclus en totalité dans les procédés d'analyse statistique. Étant donné l'ampleur des informations que nous avons avec ces critères dichotomiques et puisque cette information est difficilement traitable cognitivement sous cette forme, nous avons décidé de regrouper plusieurs critères se rapportant à une même dimension pour en créer des échelles. Les échelles ainsi construites nous permettront d'analyser le plus globalement possible la plupart des dimensions. Elles nous permettront également de procéder à des analyses multivariées afin d'éliminer les relations artificielles, soient les associations entre un critère d'identification et l'appartenance à un gang qui sont significatives uniquement en raison de l'influence d'un troisième critère. Les items ayant servi à la construction de ces échelles sont uniquement ceux étant significativement associés à l'appartenance à un gang. Les analyses subséquentes seront donc effectuées à partir de ces échelles.

3.3 Quel est le portrait des membres de gangs de rue?

3.3.1 Description des échelles

Tout d'abord, afin de nous donner un bref aperçu des données disponibles à l'étude, des statistiques descriptives ont été réalisées. Ce type d'analyse statistique est ici utilisé afin de dresser le portrait des délinquants à l'aide des huit échelles construites à partir de critères d'identification.

Tableau XVIII. Description des échelles

| Échelles | Moyenne | Écart-type (é.-t.) | n | Symétrie | Min | Max |
|------------------------------------|---------|-----------------------|-----|----------|-----|-----|
| Adhésion à la culture du gang | 1,25 | 1,71 | 165 | 1,76 | 0 | 15 |
| Inadéquation familiale | 2,03 | 1,65 | 165 | 0,606 | 0 | 7 |
| Difficultés scolaires | 3,18 | 1,62 | 165 | -0,028 | 0 | 6 |
| Fréquentation de pairs délinquants | 1,49 | 1,38 | 165 | 1,19 | 0 | 7 |
| Personnalité antisociale | 4,39 | 2,16 | 165 | 0,209 | 0 | 11 |
| Victimisation | 1,28 | 1,18 | 165 | 0,056 | 0 | 3 |
| Criminalité | 2,62 | 2,17 | 165 | 0,774 | 0 | 10 |
| Consommation et trafic de drogues | 1,42 | 1,14 | 165 | -0,012 | 0 | 3 |
| Âge | 14,4 | 1,11 | 165 | 0,201 | 12 | 17 |

Les valeurs des échelles varient toutes entre 0 et 15 points dépendamment du nombre d'items qui sont inclus dans chacune d'elle. Plus les adolescents obtiennent un score élevé sur chaque échelle, plus ils ont à un haut degré la caractéristique en cause. Comme il est possible de le remarquer au Tableau XVIII, les adolescents de notre échantillon adhèrent en moyenne faiblement à la culture du gang ($M = 1,25$, $é.-t. = 1,71$). Sur une échelle allant de 0 à 15 points, un score moyen de 1,25 illustre effectivement que l'adolescent adhère faiblement à la culture du gang alors qu'un score élevé fait état du contraire. Ces adolescents proviennent également de familles avec un faible degré d'inadéquation ($M = 2,03$, $é.-t. = 1,65$). En ce qui a trait au niveau scolaire, plus le score est élevé sur l'échelle allant de 0 à 6 points, plus le jeune présente des difficultés scolaires. Il semble donc que les jeunes de notre échantillon ont assez de difficultés à l'école ($M = 3,18$, $é.-t. = 1,62$). De plus, ces adolescents ne fréquentent pas beaucoup de pairs délinquants ($M = 1,49$, $é.-t. = 1,38$) et sont souvent victimisés ($M = 1,28$, $é.-t. = 1,18$). À juste titre, les scores allant de 0 à 3 points sur l'échelle de victimisation, un score faible signifie que l'adolescent n'est pas victimisé alors qu'à contrario, un score élevé fait état d'une forte victimisation. Il semble également que ces adolescents ont une personnalité antisociale ($M =$

4,39, *é.-t.* = 2,16). En effet, l'échelle se rapportant à cette caractéristique varie de 0 à 11 points. Plus le score est élevé, plus le jeune présente une personnalité antisociale.

Par la suite, en regard de la de la criminalité, les résultats ci-haut présentés font état que les jeunes de l'échantillon seraient faiblement impliqués dans des actes criminels ($M = 2,62$, *é.-t.* = 2,17). Un score élevé sur cette échelle allant de 0 à 10 points signifie une forte implication criminelle et un score faible l'inverse. Au niveau de la consommation d'alcool et de drogues et du commerce qui peut en être fait, les adolescents sont en moyenne assez impliqués dans ce genre d'activités ($M = 1,42$, *é.-t.* = 1,14). Finalement, l'ensemble des adolescents à l'étude sont âgés entre 12 et 17 ans, l'âge moyen étant de 14,4 ans (*é.-t.* = 1,11). Si l'on compare pour les jeunes avec des troubles de comportement et les membres de gangs, l'âge moyen est de 14,3 ans (*é.-t.* = 1,09) et de 14,5 ans (*é.-t.* = 1,12) respectivement.

Outre ces variables, l'origine ethnique, le quartier de résidence, le niveau socioéconomique du quartier ainsi que l'aveu sont autant d'autres critères d'identification retenus pour le modèle prédictif de l'appartenance à un gang. Concernant l'origine ethnique, 23,6 % ($n = 39$) des adolescents sont d'origine noire ou latino. Au niveau du quartier de résidence, 47,9 % ($n = 79$) de l'échantillon réside dans des quartiers où il y a une présence de gangs de rue et 57,0 % ($n = 94$) des adolescents à l'étude habitent des quartiers pauvres. Au sujet de l'aveu, la proportion des adolescents admettant être affilié à un gang est de 15,8 % ($n = 26$).

3.3.2 Les différences entre les deux groupes

Afin de vérifier le caractère discriminant de nos échelles, nous avons comparé les résultats des deux groupes à l'aide des tests de moyennes U de Mann-Whitney qui sont présentés au Tableau XIX.

Tableau XIX. Tests de moyennes U de Mann-Whitney comparant les jeunes présentant des troubles de comportement et les membres de gangs

| | Appartenance à un gang | | Z | n |
|--|--------------------------------|------------|----------|-----|
| | Médianes (rangs moyens) Non | Oui | | |
| Adhésion à la culture du gang (0 à 15) | 0 (65,66) | 3 (126,53) | -7,86*** | 165 |
| Inadéquation familiale (0 à 7) | 1 (67,69) | 4 (121,45) | -6,64*** | 165 |
| Difficultés scolaires (0 à 6) | 3 (70,47) | 4 (114,45) | -5,43*** | 165 |
| Fréquentation de pairs délinquants (0 à 7) | 1 (64,60) | 3 (129,19) | -8,10*** | 165 |
| Personnalité antisociale (0 à 11) | 4 (70,94) | 6 (113,29) | -5,19*** | 165 |
| Victimisation (0 à 3) | 0,5 (75,39) | 2 (102,10) | -3,48** | 165 |
| Criminalité (0 à 10) | 1 (65,04) | 4 (128,10) | -7,75*** | 165 |
| Consommation et trafic de drogues (0 à 3) | 1 (75,13) | 2 (102,76) | -3,48*** | 165 |
| Âge (12 à 17) | 14 (80,67) | 14 (88,86) | -1,037 | 165 |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

Il semble que les adolescents membres d'un gang ont des scores médians plus élevés à l'ensemble des échelles à l'étude excepté celle de l'âge (U de Mann-Whitney (165) = 2497,50, Z = -1,037, $p=0,300$). En ayant utilisé l'âge comme une variable pour procéder au pairage des dossiers, il est normal de n'observer aucune différence d'âge entre les deux groupes à l'étude. En comparaison des jeunes avec des troubles de comportement, les membres de gangs adhèrent davantage à la culture du gang (U de Mann-Whitney (165) = 727,0, Z = -7,86, $p<0,001$), proviennent en plus grande partie de familles inadéquates (U de Mann-Whitney (165) = 966,0, Z = -6,64, $p<0,001$) et présentent plus souvent des difficultés à l'école (U de Mann-Whitney (165) = 1295,0, Z = -5,43, $p<0,001$). Ces jeunes fréquentent aussi dans une plus grande mesure des pairs délinquants (U de Mann-Whitney (165) = 602,0, Z = -8,10, $p<0,001$), présentent une personnalité davantage antisociale (U de Mann-Whitney (165) = 1349,50, Z = -5,19, $p<0,001$) que les jeunes avec des troubles de comportement en plus d'être

plus souvent victimisés (U de Mann-Whitney (165) = 1875,50, $Z = -3,48$, $p=0,002$). Finalement, les jeunes affiliés à un gang sont plus impliqués dans la criminalité (U de Mann-Whitney (165) = 653,50, $Z = -7,75$, $p<0,001$) tout comme dans la consommation et le trafic de substances illicites (U de Mann-Whitney (165) = 1844,50, $Z = -3,48$, $p<0,001$).

Tout comme les échelles, l'origine ethnique, le quartier de résidence, le niveau socioéconomique du quartier ainsi que l'aveu sont des critères d'identification retenus pour la suite des analyses. Il convient donc de discriminer aussi les deux groupes en fonction de ceux-ci. Concernant l'origine ethnique, 38,3 % (n=18) des membres de gangs comparativement à 17,8% (n=21) des jeunes avec des troubles de comportement sont d'origine noire ou latino. Au niveau du quartier de résidence, plus de la moitié des membres de gangs (57,4 %, n=27) contre 44,1 % (n = 52) pour les jeunes avec des troubles de comportement résident dans des quartiers où il y a une présence de gangs de rue. En regard de la défavorisation du quartier de résidence, 61,7 % (n = 29) des membres de gangs et 55,1 % (n = 65) des jeunes avec des troubles de comportement habitent un quartier défavorisé. De plus, les membres de gangs sont plus nombreux (48,9 %, n = 26) à reconnaître faire partie de ce type de regroupement en comparaison des autres adolescents de l'échantillon (2,5 %, n = 3). Esbensen et coll. (1993) ont mentionné que les membres de gangs sont différents des jeunes ne faisant pas partie de ces groupes. Selon l'information que les intervenants inscrivent dans les dossiers, ces résultats viennent confirmer que les jeunes membres de gangs de l'échantillon sont différents des jeunes n'étant pas affiliés à ces groupes.

3.3.3 Les relations de dépendance

Dans le but de vérifier s'il existe des relations de dépendance entre les différentes sphères de vie des adolescents à l'étude et de vérifier s'il y a présence de multicollinéarité entre les diverses échelles, des corrélations non paramétriques furent effectuées. Les rho de Spearman sont présentés dans le Tableau XX qui suit.

Tableau XX. Matrice de corrélation entre les échelles

| Échelles | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---------------------------------------|----|---------|---------|---------|---------|--------|---------|---------|--------|
| 1. Adhésion à la culture du gang | -- | 0,42*** | 0,29** | 0,48*** | 0,32*** | 0,09 | 0,39*** | 0,25** | 0,23** |
| 2. Inadéquation familiale | | -- | 0,42*** | 0,53*** | 0,35** | 0,12 | 0,40** | 0,22** | 0,06 |
| 3. Difficultés scolaires | | | -- | 0,44*** | 0,37** | 0,14 | 0,43*** | 0,33** | -0,01 |
| 4. Fréquentation de pairs délinquants | | | | -- | 0,49*** | 0,06 | 0,55** | 0,46*** | 0,11 |
| 5. Personnalité antisociale | | | | | -- | 0,22** | 0,45*** | 0,33** | 0,05 |
| 6. Victimisation | | | | | | -- | 0,23** | -0,02 | -0,07 |
| 7. Criminalité | | | | | | | -- | 0,28** | 0,01 |
| 8. Consommation et trafic de drogues | | | | | | | | -- | 0,27** |
| 9. Âge | | | | | | | | | -- |

*p<0,05 **p<0,01 ***p<0,001

À la lecture de cette matrice de corrélation, il est possible de remarquer que les échelles d'inadéquation familiale, de fréquentation de pairs délinquants, de la personnalité antisociale ainsi que celle de la criminalité sont modérément²⁰ corrélées avec celle de l'adhésion à la culture d'un gang. En effet, plus un adolescent provient d'une famille inadéquate ($r_{ho} (165) = 0,42, p < 0,001$), plus il fréquente des pairs délinquants ($r_{ho} (165) = 0,48, p < 0,001$), plus il présente une personnalité antisociale ($r_{ho} (165) = 0,32, p < 0,001$) et plus il est impliqué criminellement ($r_{ho} (165) = 0,39, p < 0,001$) plus il adhérera à la culture du gang. Les difficultés scolaires ainsi que la consommation et le trafic de drogues sont quant à elles faiblement corrélées avec l'adhésion à la culture du gang.

Au niveau de la famille, il semble que l'inadéquation familiale soit modérément corrélée à la présence de troubles de comportement scolaires ($r_{ho} (165) = 0,42, p < 0,001$). À cet effet, plus un jeune provient d'une famille inadéquate, plus celui-ci aura des problèmes de comportement à l'école. La fréquentation de pairs délinquants semble fortement corrélée avec l'inadéquation familiale ($r_{ho} (165) = 0,53, p < 0,001$), mais modérément corrélée avec plusieurs échelles à l'étude. À juste titre, plus un adolescent adhère à la culture d'un gang ($r_{ho} (165) = 0,48, p < 0,001$) plus il présente des difficultés à l'école ($r_{ho} (165) = 0,44, p < 0,001$), une personnalité antisociale ($r_{ho} (165) = 0,49, p < 0,001$) et est impliqué dans la consommation et le trafic de substances illicites ($r_{ho} (165) = 0,46, p < 0,001$) plus grande sont les probabilités que cet adolescent fréquente des pairs dits délinquants.

D'autre part, la victimisation ne semble que faiblement corrélée avec la personnalité antisociale ($r_{ho} (165) = 0,22, p = 0,005$) ainsi que la criminalité ($r_{ho} (165) = 0,23, p = 0,002$). Néanmoins, plus un jeune est victimisé, plus il présentera une personnalité antisociale et sera impliqué dans des actes criminels. Aucune relation de corrélation ne peut être observée avec les autres variables.

En ce qui concerne la criminalité, la totalité des échelles à l'étude sont corrélées à différents niveaux avec cette dernière. Plus un adolescent présente des difficultés scolaires ($r_{ho} (165) = 0,43, p < 0,001$), une personnalité antisociale ($r_{ho} (165) = 0,45, p < 0,001$) et fréquente des

²⁰ Selon Davis (1971), les coefficients r de Pearson et ρ de Spearman entre 0,01 et 0,09 démontrent une corrélation négligeable, entre 0,10 et 0,29 une corrélation faible, entre 0,30 et 0,49 une corrélation modérée, entre 0,50 et 0,69 une corrélation substantielle, entre 0,70 et 0,89 une corrélation forte et finalement un coefficient de 0,90 et plus une corrélation très forte.

pairs à risque ($r_{ho} (165) = 0,55, p < 0,001$), plus ce jeune sera porté vers la criminalité. La consommation et le trafic de substances illicites ($r_{ho} (165) = 0,28, p < 0,001$) est quant à lui un critère d'identification faiblement associé à la criminalité. C'est donc dire que plus un adolescent consomme alcool et drogues et en fait le commerce, plus les probabilités sont grandes que ce dernier soit impliqué dans la criminalité.

Finalement, l'adhésion à la culture du gang ($r_{ho} (165) = 0,23, p = 0,003$) ainsi que la consommation et le trafic de substances illicites ($r_{ho} (165) = 0,27, p < 0,001$) constituent les deux seules variables corrélées avec l'âge. Plus l'adolescent est âgé, plus il adhérera à la culture de la bande et sera impliqué dans la consommation et le commerce de drogues.

3.4 Quels sont les facteurs prépondérants de l'implication au sein d'un gang?

Les sections précédentes nous ont informées sur les relations existantes entre les critères d'identification et l'appartenance à un gang. Jusqu'à présent, les analyses utilisées nous ont révélées que les intervenants se basent sur plusieurs critères relatifs aux différentes sphères de vie de l'adolescent pour juger de l'appartenance à un gang. Nous sommes aussi en mesure d'affirmer qu'en fonction des résultats présentés, il existe certaines différences entre les jeunes avec des troubles de comportement et les membres de gangs selon les échelles et les critères d'identification retenus. Il nous reste donc à trouver quels sont les facteurs les plus déterminants ou discriminants dans l'évaluation que font les cliniciens de l'appartenance à un gang de rue. Les résultats des analyses de régression logistique qui suivent permettront d'atteindre ce dernier objectif.

Dans la logique prédictive de l'appartenance à un gang par les cliniciens du CJM-IU, un modèle d'analyse de régression logistique incluant l'ensemble des 13 facteurs présentés précédemment fut utilisé. Les rapports de cote (RC) de l'évaluation de l'appartenance à un gang de rue sont présentés dans le Tableau XXI qui suit²¹.

²¹Pour les analyses de régression logistique, l'échelle de l'adhésion à la culture du gang a été dichotomisée en raison de la distribution asymétrique positive des données.

Tableau XXI. Les facteurs prépondérants de l'identification de l'appartenance à un gang

| Facteurs | Appartenance à un gang (n = 165) | | |
|-------------------------------------|----------------------------------|-------------|---------------|
| | B | ES | RC |
| Adhésion à la culture du gang | 2,50* | 1,28 | 12,20 |
| Inadéquation familiale | 0,75* | 0,38 | 2,11 |
| Difficultés scolaires | 1,13* | 0,45 | 3,08 |
| Fréquentation de pairs délinquants | 1,76** | 0,67 | 5,80 |
| Personnalité antisociale | -0,05 | 0,35 | 0,96 |
| Victimisation | 0,95 | 0,50 | 2,60 |
| Criminalité | 0,49 | 0,32 | 1,63 |
| Consommation et trafic de drogues | -0,42 | 0,62 | 0,66 |
| Âge | 0,63 | 0,67 | 1,87 |
| Origine ethnique | -1,34 | 1,34 | 0,26 |
| Quartier avec présence de gangs | 2,92* | 1,19 | 18,56 |
| Quartier pauvre | -0,32 | 1,14 | 0,72 |
| Aveu | 5,94*** | 11,77 | 379,10 |
| Niveau de signification | | $p < 0,001$ | |
| Pourcentage de bonne classification | | 95,8 % | |
| Nagelkerke (R^2) | | 0,890 | |

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

D'abord, plusieurs facteurs s'avèrent être des prédicteurs significatifs de l'appartenance à un gang. À cet effet, l'ensemble de ces 13 facteurs expliquent 89,0 % ($R^2 = 0,890$) de la variance de ce que nous cherchons à prédire, soit l'appartenance à un gang.

Lorsque nous contrôlons pour toutes les autres variables, il semble que lorsqu'un adolescent réside dans un quartier reconnu comme ayant une présence de gangs sur son territoire, ce dernier a beaucoup plus de risque d'être identifié comme un membre de gangs par les cliniciens que s'il habitait un autre quartier où aucun gang ne s'y trouve. En fait, cet adolescent a un peu plus de 18 fois plus de risques de se voir étiqueter comme membre d'un gang ($RC = 18,56$, $p = 0,014$). De plus, l'adhésion à la culture du gang a aussi sa part d'influence dans le diagnostic des intervenants. Lorsque le jeune adhère à la culture physique, matérielle ou

comportementale du gang, les risques sont plus de douze fois plus élevés ($RC = 12,20$, $p=0,043$) d'être identifié par l'intervenant comme faisant partie d'un gang de rue. Les intervenants tiennent également compte des difficultés scolaires de l'adolescent ($RC = 3,08$, $p=0,013$), de sa fréquentation de pairs délinquants ($RC = 5,80$, $p=0,008$) et du milieu familial dans lequel il évolue ($RC = 2,11$, $p=0,003$) pour juger de son appartenance à un gang. Advenant le cas où un adolescent provient d'une famille dont les parents cachent des informations aux intervenants pour protéger leur enfant ou sont eux-mêmes impliqués au sein d'un gang de rue par exemple, les risques d'être identifié comme un membre de gangs sont 2,1 fois plus élevés comparativement à un jeune ne provenant pas de ce type de famille pour chaque augmentation d'une valeur sur l'échelle d'inadéquation familiale. Il est intéressant de noter que ces conclusions concordent en majorité avec les associations qui ont été observées dans les tableaux croisés. Ces facteurs de risque de l'adhésion à un gang caractérisant les membres de gangs (Spergel, 1990; Maxson et coll., 1998; Hill et coll., 1999; Henry et coll., 2001) sont également des critères d'identification considérés comme importants par les intervenants lors des groupes de discussion. Les autres variables, à l'exception de l'aveu de l'adolescent ($RC = 379,10$, $p<0,001$), ne constituent pas des prédicteurs significatifs de l'appartenance à un gang de rue selon l'évaluation qu'en font les intervenants du CJM-IU.

À cet effet, le facteur de l'aveu de l'adolescent a énormément de poids dans l'évaluation que les intervenants font de l'appartenance à un gang de rue. Avec un rapport de cote (RC) d'une valeur de 379,10 ($p<0,001$), les risques qu'un adolescent soit identifié comme un membre de gangs par l'intervenant lorsqu'il clame lui-même faire partie d'un tel groupe sont astronomiques. Comme en témoigne sa forte association avec l'appartenance à un gang ($\phi = 0,575$, $p<0,001$), l'aveu semble covarier énormément avec l'évaluation du clinicien. Avec autant d'importance, il est possible de penser que ce critère est un facteur « précipitant » du diagnostic des cliniciens. Lorsque le jeune admet lui-même son appartenance à un gang, l'évaluation que doit faire l'intervenant semble devenir fortement teintée par cet aveu. Or, il peut être risqué d'accorder autant d'importance à une appartenance auto-révoquée. L'appartenance à un gang, comme le crime, peut parfois être un phénomène difficile à observer. Comme le mentionne Acbi (1999), le délinquant a tout intérêt à cacher ses délits afin d'échapper aux conséquences légales et sociales de ses comportements. En regard de l'appartenance à un gang, il est possible de se demander si l'adolescent dit bien la vérité? Est-il véritablement affilié à un gang de rue? La même question se pose dans le cas inverse. Est-ce

que l'adolescent qui dit ne pas faire partie d'un gang dit la vérité? Certains voudront cacher leur appartenance à un gang pour éviter les conséquences s'y rattachant alors que d'autres, pour se donner du prestige ou une image, s'identifieront peut-être à tort à un gang de rue. Malgré cela et constatant l'importance du critère de l'aveu dans l'évaluation des cliniciens, il a été décidé, pour des motifs strictement statistiques, d'enlever ce critère du modèle de régression logistique.

Paradoxalement, il serait difficilement concevable de mettre totalement de côté un critère d'identification si décisif. Étant considéré comme un élément caractéristique important de l'appartenance à un gang lors des groupes de discussion, mais aussi selon les critères d'adhésion qu'utilisent les corps policiers à travers la province, l'aveu de l'adolescent a été intégré différemment dans le modèle statistique. Maintenant, la différence est que nous ne mesurons plus simplement l'appartenance à un gang comme cela a été fait depuis le début, soit avec une seule variable dépendante dichotomique. Une distinction entre les adolescents qui font l'aveu d'être impliqués dans un gang et ceux qui ne le font pas est désormais incluse. Cette distinction génère deux nouvelles mesures de l'appartenance à un gang qui permettront d'étudier davantage en profondeur le processus évaluatif des intervenants du CJM-IU. Nous avons donc combiné la variable dépendante initiale (*Appartenance à un gang*) et la variable indépendante de l'aveu (*L'adolescent parle de lui-même comme un membre de gang*). L'arrimage de ces deux variables a ainsi donné lieu à la création de deux nouvelles variables dépendantes mesurant toujours le même phénomène : *Appartenance à un gang selon le clinicien* et *Appartenance à un gang selon le clinicien et l'adolescent lui-même*. Principalement, cette façon de faire va permettre de vérifier si l'aveu a toujours un impact sur l'évaluation que les cliniciens font de l'appartenance à un gang de rue, mais aussi de vérifier si les mêmes critères d'identification sont pris en compte dans les deux cas.

L'intérêt est donc porté sur ce que le clinicien perçoit et ce que le jeune affirme. Une analogie peut être faite avec le modèle de la fenêtre de Johari qui se veut un modèle de la révélation de la conscience de soi. Représentant le degré de connaissance de soi et d'autrui, ce modèle est illustré à l'aide d'une figure comprenant quatre zones distinctes symbolisant les comportements et les sentiments d'individus en interrelation (Baudon, 2004).

| | |
|--|---|
| <p>Zone 1. Le membre approuvé (23/165) Identification comme membre d'un gang par le clinicien et le jeune lui-même</p> | <p>Zone 2. Le négateur (24/165) Identification comme membre d'un gang par le clinicien uniquement</p> |
| <p>Zone 3. Le wannabe (3/165) Identification comme membre d'un gang par le jeune seulement</p> | <p>Zone 4. Le non-membre (115/165) Aucune identification comme membre d'un gang</p> |

Figure 1. Application du modèle de la fenêtre de Johari aux gangs.

Appliquée au phénomène des gangs de rue, la zone 1 (le membre approuvé) représente ce que le clinicien présume et ce que l'adolescent lui affirme, donc ce dont ils conviennent tous les deux, soit l'appartenance à un gang. La zone du négateur représente quant à elle ce que le clinicien croit mais pas l'adolescent. Il s'agit ici des dossiers que l'intervenant identifie comme étant un jeune affilié à un gang, mais dont celui-ci ne dit aucunement en faire partie. La troisième zone, soit celle du *wannabe*, représente ce que l'adolescent affirme mais que le clinicien ne croit pas. Cette zone représente les dossiers où uniquement les adolescents affirment faire partie d'un gang de rue. Finalement, la dernière zone illustre les dossiers des adolescents qui ne sont pas perçus par les cliniciens et qui ne se perçoivent pas eux-mêmes comme des membres de gangs.

Avec les deux nouvelles variables dépendantes incluant l'aveu de l'appartenance à un gang, le modèle du membre approuvé et du négateur sont ciblés. Il s'agira d'étudier l'appartenance à un gang de rue perçu uniquement de l'extérieur (identification par les cliniciens seulement) et par la suite perçu à la fois de l'intérieur et de l'extérieur (identification par l'adolescent et par les cliniciens). En utilisant ce modèle de traitement de l'information, il est possible de récupérer une variable explicative majeure de l'adhésion à un gang qui était à la base problématique en raison de sa forte association avec l'évaluation que font les intervenants de l'appartenance à un gang.

Ainsi, les deux modèles de régression logistique qui suivent (Tableau XXII) présentent les facteurs prépondérants de l'identification des jeunes membres de gangs de rue par les intervenants du CJM-IU. Le premier modèle est celui des négateurs alors que le second représente les membres approuvés.

Tableau XXII. Les facteurs prépondérants de l'identification de l'appartenance à un gang pour les négateurs et les membres approuvés

| Facteurs | Les négateurs (n = 165) | | | Les membres approuvés (n=165) | | |
|-------------------------------------|-------------------------|------|-------------|-------------------------------|------|-------------|
| | B | ES | RC | B | ES | RC |
| Adhésion à la culture du gang | 0,99 | 0,88 | 2,70 | 1,32 | 0,78 | 3,73 |
| Inadéquation familiale | 0,63 [†] | 0,25 | 1,87 | -0,43 | 0,25 | 0,65 |
| Difficultés scolaires | 0,69 [†] | 0,27 | 2,01 | -0,28 | 0,25 | 0,75 |
| Fréquentation de pairs délinquants | 0,46 | 0,31 | 1,60 | 0,59 | 0,31 | 1,81 |
| Personnalité antisociale | 0,03 | 0,17 | 1,03 | -0,04 | 0,18 | 0,97 |
| Victimisation | 0,60 [*] | 0,30 | 1,83 | 0,36 | 0,27 | 1,43 |
| Criminalité | -0,34 | 0,19 | 0,71 | 0,79 ^{***} | 0,22 | 2,20 |
| Consommation et trafic de drogues | 0,49 | 0,36 | 1,63 | 0,02 | 0,30 | 1,02 |
| Âge | 0,41 | 0,34 | 1,51 | -0,07 | 0,26 | 0,93 |
| Origine ethnique | -0,44 | 0,75 | 0,64 | 0,58 | 0,65 | 1,80 |
| Quartier avec présence de gangs | 1,10 | 0,67 | 2,07 | 0,45 | 0,69 | 1,57 |
| Quartier pauvre | 0,73 | 0,67 | 2,10 | -1,50 | 0,78 | 0,23 |
| Niveau de signification | $p < 0,001$ | | | $p < 0,001$ | | |
| Pourcentage de bonne classification | 92,7 % | | | 90,3 % | | |
| Nagelkerke (R ²) | 0,570 | | | 0,511 | | |

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Globalement, une première constatation qui peut être faite à l'aide du Tableau XXII est que les deux modèles de régression logistique présentés sont significatifs à un seuil de $p < 0,001$. Tout d'abord, pour le modèle des négateurs, le pourcentage de bonne classification est de 92,7%. Les 12 facteurs de prédiction expliquent 57,0% ($R^2 = 0,570$) de la variance de l'appartenance à un gang. Contrairement au premier modèle de régression présenté incluant l'aveu, les prédicteurs de l'appartenance à un gang de rue sont ici moins nombreux à être significatifs, mais maintiennent un pourcentage élevé de variance expliquée.

Dans les cas où les intervenants sont les seuls à percevoir l'adolescent comme un membre de gang (les négateurs), uniquement trois facteurs sont utiles pour prédire l'appartenance à un gang. Toutes choses égales par ailleurs, lorsque l'adolescent ne se perçoit

pas comme un membre d'un gang, mais qu'il provient d'une famille inadéquate (parents malhonnêtes, membre de la famille impliqué dans un gang, négligence, etc.), le rapport de cote ($RC = 1,87, p=0,011$) indique que pour chaque augmentation d'une valeur sur cette échelle, ce jeune a 1,9 fois plus de risques d'être catalogué comme membre d'un gang de rue par l'intervenant. Pour ce qui est des deux autres prédicteurs significatifs, il semble que l'adolescent a environ deux fois plus de risque d'être identifié comme appartenant à un gang par l'intervenant lorsqu'il a des difficultés à l'école ($RC = 2,01, p=0,011$) et lorsqu'il est victime de violence physique et/ou psychologique ($RC = 1,83, p=0,044$). Les autres facteurs inclus dans le modèle ne sont pas significatifs de la prédiction de l'appartenance à un gang de rue.

Dans le deuxième modèle de régression, soit celui des membres approuvés, les critères expliquent 51,1% ($R^2 = 0,511$) de l'appartenance à un gang. Contrairement au modèle des négateurs, un seul facteur se démarque. Pour les dossiers dont l'adolescent se perçoit comme un membre de gang, les intervenants semblent ne considérer que la criminalité ($RC = 2,20, p < 0,001$) pour juger de l'appartenance à un gang. En effet, les risques d'être identifié comme un membre de gangs de rue sont 2,2 fois plus importants si l'adolescent est impliqué criminellement.

En somme, les intervenants du CJM-IU ne considèrent pas les mêmes critères d'identification pour juger de l'appartenance à un gang de rue dépendamment s'ils détiennent un aveu ou non de l'adolescent sur une possible affiliation à un gang. Donc, plus un adolescent provient d'une famille inadéquate, présente des difficultés scolaires et est victimisé, plus les risques qu'il soit identifié comme un membre de gangs de rue sont importants lorsque l'intervenant n'a aucune affirmation du jeune concernant son adhésion à ce type de regroupement. Dans le cas inverse, soit lorsque l'adolescent dit faire partie d'un gang, plus ce dernier est impliqué au niveau criminel plus grands sont les risques que l'intervenant conclue lui aussi à une appartenance à un gang de rue.

CHAPITRE IV

Interprétation et conclusion

Cette recherche avait comme objectifs spécifiques de connaître les éléments sur lesquels les intervenants du CJM-IU se basent pour identifier un jeune membre de gangs de rue, d'établir le profil des membres de gangs pris en charge par le CJM-IU sous l'article 38 (h) de la LPJ et finalement d'identifier les prédictors qui ont un poids plus important dans l'évaluation que font les cliniciens de l'implication de l'adolescent au sein des gangs de rue. Pour répondre à ces trois objectifs, 165 dossiers fermés de jeunes garçons pris en charge sous l'article 38 (h) de la LPJ ont été analysés. Les membres de gangs sont au nombre de 47 et les jeunes avec des troubles de comportement se chiffrent à 118.

Plus globalement, ce mémoire visait à vérifier si les cliniciens tenaient compte des savoirs scientifiques en matière de gangs de rue pour guider leur propre évaluation de l'appartenance à un gang. Selon l'information que les cliniciens notent dans les dossiers des adolescents, ces derniers analysent l'ensemble des sphères de vie de l'adolescent pour juger si celui-ci fait partie ou non d'un gang de rue. Les cliniciens se fient à l'aspect physique ou au premier coup d'œil, à la supervision, l'engagement et l'encadrement parental, à l'absentéisme, aux mauvaises performances académiques, aux troubles de comportement scolaires, à la fréquentation de pairs délinquants, d'individus plus âgés et de membres de gangs connus. Ils utilisent également plusieurs caractéristiques se rapportant à la personnalité antisociale (recherche de pouvoir, intimidation, recherche de sensations fortes, manipulation, supériorité, hédonisme, etc.) pour juger de l'appartenance à un gang. Ensuite, les délits de groupe, contre les biens (introduction par effraction), contre la personne (menaces, voies de fait, vol qualifié, taxage), la consommation d'alcool, de drogues, la vente de drogues et la possession d'armes (blanches et à feu) sont autant d'autres critères considérés dans l'identification des membres de gangs. Ainsi, les cliniciens semblent effectivement utiliser les principaux facteurs de risque de l'adhésion à un gang mentionnés dans la documentation scientifique comme critères d'identification.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des critères d'identification utilisés par les intervenants, 1) l'aveu du jeune, 2) le quartier de résidence avec une présence de gangs, 3) l'adhésion à la culture du gang, 4) la fréquentation de pairs délinquants, 5) les difficultés scolaires et 6) l'inadéquation familiale constituent les facteurs prépondérants de l'appartenance à un gang. Or, lorsque l'adolescent affirme ou n'affirme pas être affilié à un gang de rue, les cliniciens n'utilisent pas les mêmes prédictors pour juger de l'appartenance à un gang. Mais pourquoi les

intervenants ne se fient-ils pas sur les mêmes critères d'identification lorsque le jeune dit faire partie d'un gang et lorsqu'il n'en affirme rien?

4.1 La recherche de cohérence

Dans la pratique clinique, les intervenants reçoivent des informations de toute part. Que ce soit lors des entrevues avec l'adolescent, la famille ou par le biais de contacts avec les intervenants scolaires et policiers, les cliniciens recueillent beaucoup d'éléments d'informations au sujet des adolescents qu'ils évaluent. Une de leurs tâches est par la suite d'organiser toute cette information pour qu'elle soit intelligible et conclure si l'adolescent se retrouve dans une situation de compromission. Il peut toutefois être difficile d'intégrer toute l'information pertinente pour parvenir à établir une bonne hypothèse clinique (Ruscio, 2003). De ce fait, on peut supposer que les cliniciens sont à la recherche de cohérence lorsqu'ils rédigent leurs rapports. Possiblement que le clinicien, en s'efforçant de garder une logique rédactionnelle, bâtit information par information le portrait de l'adolescent. À cet effet, les cliniciens ont réfléchi, organisé et interprété ces informations. Les éléments d'informations qui ont donc été utilisés dans la rédaction de rapports, ceux que nous avons analysés, ne constituent pas des données brutes. Il peut s'agir en quelque sorte de la transcription de leur interprétation des informations disponibles concernant les adolescents. En supposant que les intervenants sont à la recherche de cohérence dans le processus de rédaction, cela explique probablement le fait que nous ayons trouvé autant de critères d'identification significativement associés à l'appartenance à un gang.

Lors des groupes de discussion, un intervenant a mentionné : « Ça prend un ensemble de facteurs, pas seulement un qui amène à l'identification des jeunes appartenant à un gang de rue. Dans le dossier, je mets tous les éléments qui augmentent la vulnérabilité du jeune à appartenir au gang. Par exemple, il provient d'un milieu défavorisé, mais possède des biens d'une grande valeur, a une arme en sa possession, etc. ». Ainsi, dans le contexte de leur pratique clinique, les cliniciens semblent indiquer dans leurs rapports tous les critères ou éléments d'informations les amenant à conclure qu'un adolescent fait partie d'un gang de rue. En fonction de cette affirmation, on peut penser que les intervenants suspectent avec prudence un adolescent de faire partie d'un gang. Aucune supposition ne semble être faite à la légère. Les

résultats du premier modèle de régression logistique l'illustrent bien. L'adhésion à la culture du gang, l'inadéquation familiale, les difficultés scolaires, la fréquentation de pairs délinquants, la présence de gangs dans le quartier de même que l'aveu du jeune sont tous des prédicteurs importants de l'identification comme un membre de gangs par le clinicien. Par ailleurs, si dans un cas le clinicien ne semble pas convaincu de l'affiliation à un gang, on peut supposer qu'il ne s'aventurera pas à émettre des suppositions. Cette hypothèse, la prudence des intervenants ainsi que leur bonne volonté à dépeindre le mieux possible le portrait de l'adolescent membre de gangs pourraient expliquer la présence d'une plus grande quantité d'informations relatives à certaines sphères de vie dans les dossiers gangs comparativement aux jeunes avec des troubles de comportement. Possiblement que cela peut aussi expliquer les différences entre les prédicteurs significatifs pour les membres approuvés et les négateurs.

4.1.1 Plaidez-vous coupable ou non coupable?

Il serait possible de faire une analogie avec un principe de droit, soit la présomption d'innocence. Dans notre système de justice, l'accusé est supposé innocent jusqu'à preuve du contraire. Il n'est aucunement obligé de témoigner ou de prouver quoi que ce soit. C'est à l'avocat de l'État qu'appartient le fardeau de la preuve. Celui-ci sera plus ou moins important dépendamment du plaidoyer de l'accusé. Lorsque l'accusé plaide coupable aux gestes qui lui sont reprochés, le procureur de la couronne se contente d'établir les faits venant confirmer la culpabilité de l'accusé. Dans le cas inverse, la couronne doit prouver hors de tout doute raisonnable qu'au contraire, l'accusé est coupable. Dans ce cas-ci, le procureur de la couronne doit amasser toute l'information, les preuves et les témoins qui pourront incriminer l'accusé. Dans le quotidien des intervenants du CJM-IU, on peut faire l'analogie d'un procès avec l'évaluation de l'appartenance à un gang. Avec l'intervenant, on implique un adolescent qui affirme faire partie d'un gang et un autre qui ne dit aucunement y être affilié. L'adolescent agit à titre d'accusé et l'intervenant personnifie l'avocat de l'État.

Dans le premier cas, l'adolescent affirme faire partie d'un gang de rue (plaide coupable). Il vient d'une certaine façon de décharger l'intervenant du fardeau d'établir une preuve complète quant à l'appartenance à un gang. Le clinicien, pour sa preuve, s'assurera de la véracité de l'affirmation ou confirmera avec des éléments concrets l'affiliation du jeune au sein d'un gang de rue. En fonction des résultats de la présente étude, l'unique prédicteur de l'appartenance à un gang utilisé par les intervenants dans le cas d'un membre approuvé est la

criminalité. Lors des groupes de discussion, il avait été mentionné que lorsque l'adolescent répond par l'affirmative à une question comme : « Est-ce que tu fais partie d'un gang de rue? », les cliniciens en tiennent compte dans leur évaluation. Même si les intervenants avaient mentionné devoir être prudents avec la réponse affirmative de l'adolescent, l'aveu a un poids énorme dans leur évaluation. C'est effectivement ce qui a été trouvé dans les tests d'hypothèses et les analyses de régression logistique. Une fois que l'adolescent a avoué son affiliation, il semble qu'aucune autre dimension que la criminalité ne soit utilisée comme prédicteur de l'appartenance à un gang. Cependant, même si l'aveu semble détourner l'évaluation des intervenants, il peut être hasardeux d'accorder autant d'importance à cet élément d'information. Comment être certain que l'adolescent qui affirme faire partie d'un gang de rue dit bien la vérité? L'image, le pouvoir, le prestige sont des raisons pouvant pousser un adolescent à dire ou faire croire qu'il est affilié à un gang. Les cliniciens doivent relativiser et faire attention aux aveux de ces adolescents puisque les conséquences d'un tel étiquetage sont importantes. En effet, en identifiant à tort un adolescent comme membre de gangs de rue, ce dernier subira la pression légale et sociale liées à ce statut. Il sera peut-être jugé plus sévèrement, accusé de gangstérisme ou même porté à s'affilier à un groupe délinquant tel un gang de rue. Bref, il faut faire attention aux aveux de l'adolescent puisqu'il n'est pas souhaitable d'étiqueter à tort un adolescent comme membre d'un gang.

Le second cas implique l'adolescent négateur, celui qui ne clame pas son appartenance à un gang de rue (plaide non coupable). Dans ce cas-ci, le clinicien croit que l'adolescent est affilié à un gang et doit aller chercher toute l'information dont il a besoin afin d'étayer son hypothèse. Il est alors possible de penser que pour les négateurs, le clinicien s'efforce de faire une preuve la plus complète possible. Les résultats des analyses de régression logistique ont illustré que dans ces cas, les cliniciens explorent davantage de sphères de vie de l'adolescent pour poser leur diagnostic. À cet effet, les difficultés scolaires, l'inadéquation familiale de même que la victimisation constituent les facteurs prépondérants de l'évaluation que font les cliniciens de l'implication dans un gang. On peut penser que lorsque l'adolescent ne montre aucun indice d'affiliation à l'intervenant, celui-ci considère qu'il lui manque de l'information pour son évaluation. Il doit donc tenter d'aller chercher ses éléments de preuve ailleurs. Les cliniciens semblent ainsi avoir tendance à se baser sur des éléments d'information davantage circonstanciels pour juger de l'appartenance à un gang de ces adolescents; d'où la pertinence de

se fonder sur la famille, l'école et la victimisation pour établir que le jeune est membre d'un gang.

4.1.2 Deux mécanismes cognitifs du jugement clinique

En lien avec la recherche de cohérence et la prudence dont les intervenants semblent faire preuve lors de leur évaluation de l'appartenance à un gang, les travaux réalisés sur le jugement clinique des intervenants nous renseignent sur des approches très intéressantes afin d'étudier de quelle façon les cliniciens organisent leur jugement clinique. Une de ces approches est l'étude des biais cognitifs. Ces derniers sont définis comme des erreurs que les cliniciens font parfois qui viennent teinter leur jugement clinique (Garb, 1998).

Un premier biais cognitif qui a retenu notre attention est le biais confirmatoire. Cela consiste en la recherche d'informations qui viendront uniquement confirmer l'hypothèse de l'intervenant en laissant de côté l'information qui ne supporte pas son hypothèse ou qui supporte une hypothèse alternative. De ce fait, dans le but de dépeindre le mieux possible le portrait de l'adolescent suspecté de faire partie d'un gang, on peut penser que les intervenants vont chercher tous les éléments d'informations qui peuvent leur être utiles dans la confirmation de leur hypothèse clinique. Ils porteront possiblement une attention sélective aux informations qui satisfont leurs opinions. À cet effet, les coefficients de corrélation entre les échelles présentés précédemment sont relativement élevés. Cela peut donc nous laisser croire que lorsque les intervenants suspectent fortement ou sont convaincus que l'adolescent est affilié à un gang, ces derniers tentent d'aller chercher toute l'information qu'ils peuvent pour conclure que l'adolescent fait partie d'un gang de rue. Par ailleurs, il serait important de considérer également les éléments d'informations qui vont dans le sens contraire des hypothèses ou qui proposent des hypothèses alternatives. On peut supposer que la meilleure façon de bien identifier les membres de gangs est de se baser sur le plus d'informations se rapportant à plusieurs sphères de vie de l'adolescent. Il faudrait aussi pouvoir tenir compte des éléments d'information qui pourraient faire oublier l'hypothèse d'une appartenance à un gang ou suggérer une autre hypothèse que l'affiliation à un gang.

Le deuxième biais cognitif qui est ici en cause réfère à l'ordre de réception des informations. Comme il a été mentionné précédemment, les cliniciens reçoivent beaucoup d'information au cours de leur processus évaluatif. Au fur et à mesure que les cliniciens auront

des informations sur l'adolescent, ces derniers se feront sans doute une opinion de celui-ci, auront une hypothèse par exemple sur son affiliation à un gang. Mais est-ce que deux intervenants devant le même portrait d'un adolescent en arriveront à la même conclusion? Il semble effectivement que non. Selon Garb (1998), le jugement clinique varie en fonction de l'ordre de présentation des informations. Ce processus cognitif se nomme l'ancrage. Deux cliniciens qui reçoivent les mêmes informations dans un ordre différent par rapport au même adolescent en arriveront possiblement à des conclusions différentes quant à l'appartenance à un gang. Étant donné que les intervenants se font une opinion rapidement (Garb, 1998), l'ordre des informations qu'ils reçoivent semble affecter leur jugement clinique. De pair avec le biais confirmatoire, on peut croire qu'ils tenteront par la suite d'aller chercher clairement les informations qui viennent confirmer leur hypothèse ou opinion.

4.2 Les implications de l'étude

Le présent projet de recherche s'est intéressé au processus évaluatif de l'appartenance à un gang de rue des cliniciens du CJM - IU. Il a été démontré que dans le cadre de leur pratique clinique, les cliniciens utilisent plusieurs critères d'identification pour conclure en l'appartenance à un gang d'un adolescent. Comme il a été établi qu'il est primordial d'intervenir le plus tôt possible afin de limiter la délinquance (Lacourse, Nagin, Vitaro, Côté, Arseneault et Tremblay, 2006), pourquoi ne pas appliquer cette prémisse à l'affiliation aux gangs. En se dotant d'une liste de critères facilitant l'identification des jeunes membres de gangs, il sera ainsi plus facile pour les intervenants de prévenir et d'éviter l'engagement sérieux et persistant de ces adolescents au sein de ces groupes en favorisant leur intégration sociale positive.

Les résultats pourraient également permettre le développement d'un outil d'identification des membres de gangs que les cliniciens auraient la possibilité d'utiliser lors de leur évaluation à la réception d'un signalement en protection de la jeunesse. En ciblant des dimensions précises de l'appartenance à un gang ainsi que des critères d'identification propres à chacune d'elles dans l'élaboration de cet outil, les cliniciens pourraient laisser de côté la conception taxinomique de l'appartenance à un gang de rue pour se tourner vers un modèle multidimensionnel. Cette conception multidimensionnelle de l'adhésion à un gang pourrait permettre de pallier aux problèmes d'accord inter-juges liés à l'identification des membres de

gangs, donner davantage de nuances dans l'évaluation de l'appartenance à un gang et pourrait éviter au clinicien d'apposer une étiquette ou de stigmatiser à tort l'adolescent. Chaque adolescent évalué pourrait être placé sur le continuum des dimensions de l'appartenance à un gang. Étant donné l'hétérogénéité des membres constituant les gangs de rue (en regard de leurs facteurs de risque, de leurs facteurs de protection ou de leur provenance), ces derniers ont des problématiques diverses et un niveau d'engagement envers le gang qui leur est propre. L'outil d'identification pourrait alors permettre aux cliniciens de ne plus se limiter à affirmer si l'adolescent fait partie d'un gang « oui » ou « non » pour plutôt évaluer le niveau d'engagement de l'adolescent et de gravité des problématiques sur le continuum de chaque dimension. À l'aide de ces dimensions et de ces continuums, le clinicien pourra évaluer adéquatement la situation de l'adolescent, établir les problématiques prioritaires à travailler et déterminer l'intervention appropriée.

4.3 Les limites de l'étude

Notre recherche comporte quelques limites d'ordre méthodologique. Tout d'abord, notre échantillon se limite aux jeunes garçons pris en charge sous l'article 38 (h) de la LPJ. Nous excluons volontairement tous les jeunes membres de gangs pris en charge sous un autre article de la LPJ. Comme les membres de gangs sont reconnus pour leur implication dans la délinquance et que sous la LPJ les jeunes pris en charge sous cet article sont ceux qui se rapprochent d'une dynamique délinquante, il a été décidé de se limiter à ces adolescents. Par ailleurs, la sélection des participants en ciblant uniquement les adolescents pris en charge sous cet article de loi implique que l'échantillon comporte peu de variance. Les adolescents se ressemblent, ils ont à la base le même type de problématique. Ainsi, il y a peu de variance, beaucoup d'informations semblables sont retrouvées d'un dossier à un autre.

Une autre limite concerne la destruction des dossiers. Une fois la majorité de l'adolescent atteinte, son dossier de protection de la jeunesse est automatiquement détruit. Au total, environ 300 dossiers archivés entre 2003 et 2006 ont pu être mis de côté pour l'étude. En excluant les filles et les dossiers de jeunes garçons pris en charge sous un autre article de la LPJ, près de la moitié furent inutilisables. C'est donc pour cette raison qu'uniquement un pairage de dossiers fut parfait et que la prévalence des membres de gangs de notre échantillon est faible.

Cela peut également s'expliquer par la prudence avec laquelle les intervenants identifient les jeunes affiliés à un gang. En raison des conséquences qu'implique un tel étiquetage, il est possible de croire que les intervenants n'identifient que les adolescents dont ils détiennent assez d'information pour le faire.

Même si nous nous en tenions à ce qui était inscrit textuellement dans les dossiers, notre principe de codification se veut une inférence personnelle imparfaite d'éléments factuels notés par les cliniciens dans les rapports. À juste titre, il nous était impossible de savoir exactement quelles informations les intervenants avaient prises en considération pour juger de l'appartenance à un gang. De plus, les données recueillies ne constituent pas des données brutes. On peut penser que les intervenants ont une démarche logique et cohérente de rédaction qui fait en sorte que l'information à leur disposition est organisée afin de confirmer leur hypothèse. C'est probablement pour cette raison que plusieurs critères d'identification sont significativement associés à l'appartenance à un gang. Un autre biais de codification concerne la présence d'un seul codificateur qui a analysé la plupart des dossiers. Nous n'avons pas été en mesure d'analyser la concordance de jugement des dossiers entre plusieurs observateurs. Cependant, l'utilisation d'un deuxième codificateur ayant analysé une vingtaine de dossiers au début de collecte de données nous rassure sur la portée de ce biais.

En terminant, la présente étude a illustré qu'une diversité de critères sont utilisés par les cliniciens du CJM-IU pour identifier les adolescents membres d'un gang de rue. Explorant plusieurs sphères de vie de l'adolescent, il est possible de prétendre que les cliniciens usent de prudence quant à leur évaluation de l'appartenance à un gang. Dans leur contexte de pratique clinique, les intervenants semblent avoir un souci de cohérence, de justice et d'équité. Aucune supposition sur l'affiliation à un gang ne semble être faite sans la disponibilité d'assez d'informations se rapportant à cette hypothèse. Cependant, les cliniciens ont-ils toujours l'information nécessaire pour étiqueter un adolescent comme un membre de gangs? En supposant que non, est-ce que le fardeau de l'identification des adolescents membres de gangs devrait incomber uniquement au clinicien? Les intervenants ne devraient pas constituer les seules personnes imputables de l'évaluation de l'appartenance à un gang. À titre de recommandation, le CJM-IU devrait définir des critères communs et précis d'identification des membres de gangs de rue. La présence de critères bien établis de l'appartenance à un gang limite les problèmes de fidélité entre les personnes (Hamel, 2007). Ainsi, on peut penser que

devant un même adolescent, un outil et des critères communs d'identification, les cliniciens en arriveraient le plus souvent à des conclusions semblables sur l'affiliation à un gang. L'élaboration d'un outil et d'une liste de critères spécifiques d'identification pourrait de plus limiter l'étiquetage, les fausses identifications, les erreurs judiciaires et les sanctions plus punitives découlant de cette identification. Le fardeau de la preuve incombera donc à l'organisme plutôt qu'au clinicien. En cas d'erreur d'évaluation, l'imputabilité reviendra au système en entier ou à la procédure de l'organisme, non au clinicien.

À la lumière de tout ce qui a été mentionné, il est nécessaire de se demander qu'apporte la connaissance de l'affiliation à un gang d'un adolescent? Une fois que nous savons que l'adolescent fait partie d'un gang, qu'est-ce qu'il faut faire? Que faisons-nous? L'adolescent est-il orienté vers des services spécialisés? L'adolescent est-il davantage encadré? Quelle approche utilisée auprès de ces adolescents? Afin de dispenser les meilleurs services à ces adolescents, ne serait-il pas plus profitable de s'intéresser aux attitudes et comportements à risque menant à l'affiliation plutôt que de concentrer les efforts sur la détermination dichotomique de l'affiliation? Ne serait-il pas plus profitable de se concentrer sur le développement d'un modèle multidimensionnel incluant des dimensions de l'appartenance à un gang et des critères spécifiques d'identification des membres de gangs permettant de positionner chaque adolescent sur un continuum? En utilisant un tel modèle conceptuel, l'évaluation de l'appartenance à un gang, l'évaluation de la gravité des problématiques, l'évaluation du niveau d'engagement des adolescents dans le gang et l'évaluation de la situation de compromission pouvant s'y rattacher ne pourront qu'être possibles et davantage adéquates. Les services dispensés et le traitement imposés aux adolescents membres de gangs pourront ainsi être différenciés puisqu'établis en fonction de leur position sur le continuum.

Références

- Aebi, M. F. (1999). *La validité des indicateurs de la criminalité. Les sondages de délinquance autoreportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*. Université de Lausanne, Lausanne, Suisse.
- Association des centres jeunesse du Québec (1995). *Concept de protection et interprétation des articles 38 et 38.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse*. Montréal.
- Battin-Pearson, S. R., Thornberry, T. P., Hawkins, J. D. et Krohn, M. D. (1998). *Gang Membership, Delinquent Peers and Delinquent Behavior*. Juvenile Justice Bulletin, U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Baudon, D. (2004). *La fenêtre JOHARI. Dynamique de groupe*. Centre Européen de Santé Humanitaire, www.cesh.org.
- Bendixen, M., Endresen, I. M. et Olweus, D. (2006). Joining and leaving gangs: Selection and facilitation effects on self-reported antisocial behavior in early adolescence. *European Journal of Criminology*, 3, 85-114.
- Bernburg, J. G., Krohn, M. D. Et Rivera, C. J. (2006). Official Labeling, Criminal Embeddedness, and Subsequent Delinquency. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 13(1), 67-88.
- Bjerregard, B. et Smith, C. (1993). Gender differences in gang participation, delinquency and substance use. *Journal of Quantitative Criminology*, 9 (4), 329-355.
- Bracki, M. A., Dolson, B. M. et Maurice, K. (1997). *Pre-Teen Gang Members: The Father Connection*. The American Psychological Association Annual Conference, Chicago, Illinois.
- Bursik, R. J. Jr. et Grasmick, H. G. (1993). *Neighborhoods and Crime: The Dimension of Effective Community Control*. New York, NY: Lexington Books.
- Châles, J., Duval, A., Fontaine, M. et Jolicoeur, Y. (1996). *Formation Connais-tu ma gang?* Montréal, QC : Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal.
- Cohen, A. (1955). *Delinquent Boys: The Culture of the Gang*. Glencoe, IL: Free Press.
- Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (2004). *Carte de la défavorisation des familles en milieu montréalais*. www.cgtsim.qc.ca.
- Comité des usagers du Centre jeunesse de Montréal (2007). *Guide d'information juridique à l'intention des parents. La Loi sur la protection de la jeunesse, La Chambre de la jeunesse, la Loi sur l'accès à l'information*. www.centrejeunessedemontreal.qc.ca.
- Cousineau, M-M., Fredette, C. et Hamel, S. (2004). Gang. (Dans) Lopez, G. et Tzitzis, S. (Eds). *Dictionnaire des sciences criminelles*. Paris: Dalloz.

- Craig, W. M., Vitaro, F., Gagnon, C. et Tremblay, R. E. (2002). The road to gang membership: Characteristics of male gang and nongang members from ages 10 to 14. *Social Development, 11* (1), 3-68.
- Curry, G. D. et Decker, S. H. (1998). *Confronting Gangs: Crime and the Community*. Los Angeles, CA: Roxbury.
- Curry, G. D. et Decker H. S. (2003) *Confronting gangs Crime and community Second Edition*. Los Angeles, CA: Roxbury Publishing Compagny.
- Cusson, M. (2005a). *La criminologie* (4^e éd.). Paris: Hachette Supérieur.
- Cusson, M. (2005b). *La délinquance, une vie choisie. Entre plaisir et crime*. Montréal: Éditions Hurtubises HMH ltée.
- Dana, J. et Thomas, R. (2006). In Defense of Clinical Judgement...and Mechanical Prediction. *Journal of Behavioral Decision Making, 19*, 413-428.
- Davis, J. A. (1971). *Elementary survey analysis*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Decker, S. H. et Curry, G. D. (2000). Addressing key features of gang membership: Measuring the involvement of young gang members. *Journal of Criminal Justice, 28*, 473-482.
- Decker, S. H. et Van Winkle, B. (1996). *Life in the Gang: Family, Friends, and Violence*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Duffy, M. P. et Gillig S. E. (2004). *Teen Gangs, A Global View*. London: Greenwood Press.
- Dukes, R. L. et Valentine, J. (1998). Gang Membership and Bias Against Young People Who Break the Law. *The Social Science Journal, 35*(3), 347-360.
- Eisenman, R. (1993). Characteristics of adolescent felons in a prison treatment program. *Adolescence, 28*, 695-699.
- Eitle, D., Gunkel, S. et Van Gundy, K. (2004). Cumulative exposure to stressful events and male gang membership. *Journal of Criminal Justice, 32*, 95-111.
- Esbensen, F. A. (2000). *Preventing Adolescent Gang Involvement*. Juvenile Justice Bulletin. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Esbensen, F. A., Huizinga, D. et Weiher, A. (1993). Gang and non-gang youth : Differences in Explanatory Factors. *Journal of Contemporary Criminal Justice, 9* (1), 94-116.
- Fagan, J. E. (1990). Social process of delinquency and drug use among urban gangs. (Dans) Huff, C. R. (Eds.) *Gangs in America*. Newbury Park, CA: Sage Publications.
- Fagan, J. E. (1996). Gangs, drugs, and neighborhood change. (Dans) Huff, C. R. (Eds.) *Gangs in America* (2th ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

- Favard-Drillaud, A-M. (1991). *L'évaluation clinique en action sociale*. Toulouse : Érés.
- Fleury, E. et Fredette, C. (2002). *Le Silence de Cendrillon. Prostitution juvénile par les gangs. Guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire.
- Franzese, R. J., Covey, H. C. et Menard S. (2006). *Youth Gangs, Third Edition*. Springfield, IL: Charles C. Thomas.
- Fredette, C. et Laporte C. (2005). *GANGS et DÉLINQUANCE : Une pratique de pointe du CJM-IU, Offre de service 2005-2008*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.
- Gambrill, E. (2005). *Critical Thinking in Clinical Practice. Improving the Quality of Judgments and Decisions. Second Edition*. Hoboken, NJ: John Wiley & Sons, Inc.
- Garb, H. N. (1998). *Studying the Clinician. Judgement Research and Psychological Assessment*. Washington, DC : American Psychological Association.
- Gardner, S. (1983). *Street Gangs*. New York, NY: Franklin Watts.
- Goldstein, A. P. (1991). *Delinquent Gangs, A Psychological Perspective*. Champaign, IL: Research Press.
- Goldstein, A. P. et Huff, C. R. (1993). *The Gang Intervention Handbook*. Champaign, IL: Research Press.
- Goldstein, A. P. et Kodluboy, D. W. (1998). *Gangs in Schools: Signs, Symbols, and Solutions*. Champaign, IL: Research Press.
- Gottfredson, G. D. et Gottfredson, D. C. (2001). *Gang Problems and Gang Programs in a National Sample of Schools*. Ellicott City, MD: Gottfredson Associates, Inc.
- Grennan, S., Britz, M. T., Rush, J. et Barker, T. (2000). *Gangs: An International Approach*. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Hamel, C. (2007, à paraître). *Les gangs de rue: Vers un processus d'identification des membres juvéniles par les policiers, les cliniciens et les étudiants universitaires*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Canada.
- Hamel, S. et Brisebois, R-A. (2005). *Ma gang c'est ma famille... une expression à ne pas pendre à la légère. Défi jeunesse. Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal, 11 (2), 12-20.*
- Hamel, S., Fredette, C., Blais, M-F. et Bertot, J. (1998), *Jeunesse et Gangs de rue, Phase II, Résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*. Montréal : IRDS.
- Haut, F. et Quéré, S. (2001). *Les bandes criminelles*. Paris : Presses universitaires de France.

- Hébert, J., Hamel, S. et Savoie, G. J. (1997). *Plan stratégique, Jeunesse et Gangs de rue Phase I, Revue de littérature*. Montréal: IRDS.
- Henry, D. B., Tolan, P. H. et Gornam-Smith, D. (2001). Longitudinal Family and Peer Group Effects on Violence and Nonviolent Delinquency. *Journal of Clinical Child Psychology*, 30 (1), 172-186.
- Hill, K. G., Howell, J. C., Hawkins, J. D. et Battin, S. R. (1999). Childhood risk factors for adolescent gang membership: Results from the Seattle Social Development Project. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36 (3), 300-322.
- Hill, K. G., Lui, C. et Hawkins, J. D. (2001). *Early Precursors of Gang Membership: A Study of Seattle Youth*. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Howell, J. C. (1998). *Youth Gangs: An Overview*. Juvenile Justice Bulletin. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Howell, J. C. et Decker, S. H. (1999). *The Youth Gangs, Drugs, and Violence Connection*. Juvenile Justice Bulletin. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Howell, J. C. et Egley A. Jr. (2005). Moving risk factors into developmental theories of gang membership. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 3 (4), 334-354.
- Huff, C. R. (1997). *The criminal behavior of gang members in Ohio, Colorado and Florida*. Western Society of Criminology, Honolulu.
- Huff, C. R. (1998). *Comparing the Criminal Behavior of Youth Gangs and At-Risk Youths*. National Institute of Justice: Research in Brief. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Jones, D., Roper, V., Stys, Y. et Wilson, C. (2004). *Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC*. Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, Canada.
- Kaplan, H. B. (1975). *Self-attitudes and deviant behavior*. Pacific Palisades, CA: Goodyear.
- Klein, M. W. (1971). *Street Gangs and Street Workers*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall.
- Klein, M. W. (1995). *The American Street Gang*. New York, NY: Oxford University Press.
- Krueger, R. A. (1998). *Moderating focus groups: Focus Group Kit 4*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Lacourse, E., Nagin, D. S., Vitaro, F., Côté, S., Arseneault, L. et Tremblay, R. E. (2006). Prediction of early-onset deviant peer group affiliation: A 12-year longitudinal study. *Archives of General Psychiatry*, 63, 562-568.

- Lanctôt, N. (1995). *Caractéristiques personnelles, sociales et comportementales des adolescents en difficulté membres de bandes marginales*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Canada.
- Lanctôt, N. et LeBlanc, M. (1996). Filles et garçons membres de bandes marginales. *Les adolescents en difficulté des années 1990, Rapport no°6*. Groupe de recherche sur les adolescents en difficulté, Université de Montréal, Montréal, Canada.
- Landre, R., Miller, M., et Porter, D. (1997). *Gang : A handbook for community awareness*. New York, NY: Facts On File.
- LeBlanc, M. (1990). Le cycle de la violence physique : trajectoire sociale et cheminement personnel de la violence individuelle et de groupe. *Criminologie*, 23 (1), 41-74.
- Léger marketing (2004). Étude sur le sentiment de sécurité des Montréalais.
- Li, X., Stanton, B., Pack, R., Harris, C., Cottrell, L. et Burns, J. (2002). Risk and Protective Factors Associated with Gang Involvement among Urban African American Adolescents. *Youth & Society*, 34 (2), 172-194.
- Lizotte, A. J., Tesoriero, J. M., Thornberry, T. P. et Krohn, M. D. (1994). Patterns of adolescent firearms ownership and use. *Justice Quarterly*, 11, 51-73.
- Maxson, C. L., Whitlock, M. L. et Klein, M. W. (1998). Vulnerability to Street Gang Membership : Implications for Practice. *Social Service Review*, 72 (1), 70-91.
- Miller, J. (2001). *One of the Guys: Girls, Gangs and Gender*. New York, NY: Oxford University Press.
- Molidor, C. E. (1996). Female gang members: A profile of aggression and victimization. *Social Work*, 41 (3), 251-257.
- Nunnally, J. (1994). *Psychometric Theory*. New York, NY : McGraw Hill.
- Ouimet, M. et Tremblay, P. (1996). *Analyse stratégique des facteurs démographiques, économiques et sociaux qui façonnent l'environnement du Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal, Rapport synthèse*. Montréal: Recherche et planification, Service de Police de la Communauté Urbaine de Montréal.
- Padilla, F. M. (1992). *The Gang as an American Enterprise: Puerto Rican Youth and the American Dream*. New Brunswick, NJ: Rutgers University.
- Parks, C. P. (1995). Gang behaviour in the schools: Reality or myths? *Educational Psychology Review*, 7 (1), 41-68.
- Pennell, S., Evans, E., Melton, R. et Hinson, S. (1994). *Down for the Set: Describing and Defining Gangs in San Diego*. San Diego, CA: Criminal Justice Research Division, Association of Governments.

- Perreault, M. et Bibeau, G. (2003) *La gang, une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*. Montréal: Boréal.
- Reiboldt, W. (2001). Adolescent interactions with gangs, family, and neighborhoods: An ethnographic investigation. *Journal of Family Issues*, 22, 211-242.
- Rosenberg, M. (1965). *Society and the adolescent self-image*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Ruscio, J. (2003). *Holistic Judgement in Clinical Practice. Utility or Futility?* www.srmhp.org
- Sachs, S. (1997). *Street Gang awareness*. Minneapolis, MN: Fairview Press.
- Sanchez-Jankowski, M. (1991). *Islands in the Street Gangs and American Urban Society*. Berkeley, CA : University of California Press.
- Service canadien de renseignements criminels, (2006). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada*. Ottawa: ISBN n "0-662-49337-0.
- Service de Police de la Ville de Montréal (2004). *Plan d'action corporatif 2005 du SPVM*, www.spvm.qc.ca.
- Service de Police de la Ville de Montréal (2005). *Actualités GDR*. Éditions du jeudi 15 décembre 2005. Montréal : SPVM.
- Soullière, N. (1998). *Jeunes et gangs: perceptions diverses, données aléatoires et stratégies d'intervention*. Centre de recherche, Collège canadien de police.
- Spergel, I. A. (1990). Youth gangs: Continuity and change (Dans) Tony, M. et Morris, N. (Eds.) *Crime and justice: An annual review*, Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Spergel, I. A. (1995). *The Youth Gang Problem, A Community Approach*. New York, NY: Oxford University Press.
- Starbuck, D., Howell C. J. et Lindquist, D. J. (2001). *Hybrid and other modern gangs*. Juvenile justice Bulletin. Washington, DC: U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Staten, C. L. (1994). *Kid Killers: A Tragedy of the 90'*. Emergency and Response & Research Institute, Chicago, Illinois.
- Sutherland, E. H. (1939). *Principles of Criminology*. (3^e ed), Philadelphia, PA: Lippincott.
- Sykes, G. et Matza, D. (1957). Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency. *American Sociological Review*, 22 (6), 664-670.

- Tajfel, H. et Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. (Dans) Austin, W. G. et Worchel, S. (Eds.) *The Social Psychology of intergroup relations*. Monterey, CA: Brooks/Cole.
- Thornberry, T. (1998). Membership in Youth Gangs and Involvement in Serious and Violent Offending. (Dans) Loeber, R. et Farrington, D.P. (Eds.) *Serious and Violent Offenders: Risk Factors and Successful Interventions*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, C. A. et Tobin, K. (2003). *Gangs and delinquency in developmental perspective*. New York, NY: Cambridge University Press.
- Thrasher, F. M. (1927/1963). *The Gang, a study of 1,313 gangs in Chicago*. Chicago, IL: The University of Chicago Press.
- Tichit, L. (2003). Gangs Juvéniles et construits ethniques dans le contexte américain. *Criminologie*, 36 (2), 57-68.
- Totten, M. D. (2000). *Guys, Gangs and girlfriend abuse*. Ontario: Broadview Press.
- U. S. Department of Justice (1998). *1998 National Youth Gang Survey*. Washington D. C, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Delinquency and Prevention.
- Vigil, J. D. (1988). *Barrio Gangs: Street Life and Identity in Southern California*. Austin, TX: University of Texas Press.
- Vitaro, F., Bobkin, P. L., Gagnon, C. et LeBlanc, M. (1994). *Les problèmes d'adaptation psychosociale chez l'enfant et l'adolescent : prévalence, déterminants et prévention*. Québec: Les Presses de l'Université du Québec.
- Wang, A. Y. (1994). Pride and prejudice in high school gang members. *Journal of psychopathology and social sciences*, 29 (114), 279-291.
- Welch, M., Price, E. A. et Yankey, N. (2002). Moral Panic over Youth Violence: Wilding and the Manufacture of Menace in the Media. *Youth and Society*, 34(1), 3-30.
- Yablonsky, L. (1997). *Gangsters. Fifty Years of Madness, Drugs, and Death on the Streets of America*. New York, NY : New York University Press.

Annexe 1.

COMPTE-RENDU

Groupe de discussion avec les agents des relations humaines (ARH) du service Évaluation/Orientation des centres jeunesse de Montréal, Laval et la Montérégie

Le mercredi 17 mai 2006 à 13 h 30 min.

Participants

| | | |
|------------------------------|-----|--|
| M. Jacques Beauchamp | E/O | Bureau Sud Centre jeunesse de Montréal |
| M. Jocelyn Bergeron | E/O | Centre jeunesse de la Montérégie (Granby) |
| M. Denis Bordelage | E/O | Centre jeunesse de la Montérégie (Longueuil) |
| Mme Renée Brassard | E/O | Bureau Sud Centre jeunesse de Montréal |
| Mme Sophie Duguay | E/O | Bureau Est Centre jeunesse de Montréal |
| M. Yves Gauthier | E/O | Bureau Nord Centre jeunesse de Montréal |
| Bernard Giguère | E/O | Bureau Est Centre jeunesse de Montréal |
| M. Carl Lizotte | E/O | Bureau Nord Centre jeunesse de Montréal |
| M. Michel Pelletier | E/O | Centre jeunesse de Laval |
| Mme Catherine Vancraenbroeck | E/O | Bureau Ouest Centre jeunesse de Montréal |

Animateurs

Janie Cinq-Mars
Claudia Hamel

Objectif de la rencontre

Connaître les critères qui guident l'évaluation des cliniciens leur permettant d'identifier un jeune impliqué ou à risque d'être impliqué dans les gangs de rue.

La discussion a été lancée comme suit : « Lors de votre évaluation, quels critères guident votre évaluation à savoir si un jeune est impliqué au sein d'un gang de rue? »

La rencontre peut être divisée en deux sections. Premièrement, les intervenants ont eu l'opportunité d'échanger sur ce qui les amenait à croire qu'un jeune pouvait être impliqué dans les gangs de rue. Deuxièmement, il leur a été demandé d'identifier les critères discriminants, ceux qui faisaient l'unanimité dans une certaine mesure. Il est difficile de se mettre totalement d'accord sur des critères d'identification des jeunes impliqués ou à risque d'être impliqués au sein des gangs de rue.

La première section : l'identification de critères généraux

Instantanément, les cliniciens affirment n'avoir jamais eu ou retenu un jeune qui a été signalé en raison de son implication dans un gang de rue. Ils les traitent d'abord pour des troubles de comportement (article 38 h) de la Loi sur la protection de la jeunesse) et c'est par la suite que des indices apparaissent.

Les indices qui alertent les cliniciens, qui leur disent de faire attention et de pousser un peu plus loin leur évaluation sont les suivants :

- (1) Un jeune qui possède des **biens de luxe** qui ne correspondent guère à la condition socioéconomique de la famille. Un jeune qui a des biens de luxe (nouveaux vêtements, bijoux, etc.) et qui provient d'une famille défavorisée constitue un bon indice d'une possible implication dans les gangs.
- (2) Le jeune arrive **en retard** à l'école ou à la maison et personne n'est capable de bien savoir ce qu'il fait.
- (3) Le jeune ne collabore d'aucune façon avec les intervenants, il fait montre d'un **mutisme** total et garde beaucoup de choses secrètes.
- (4) Le jeune présente de l'**assurance** allant même jusqu'à l'arrogance.
- (5) Le jeune présente une **fausse assurance** en raison du support que le gang lui procure.
- (6) Le jeune reçoit des **appels téléphoniques** ou fait des appels très **tard le soir**. Par exemple, le jeune reçoit un appel, doit sortir immédiatement pour environ 15 minutes, rentre à la maison et pas moyen de savoir qui l'a appelé et ce qu'il est allé faire.
- (7) La **fréquence des appels téléphoniques** est importante, tout comme ce que le jeune fait après avoir reçu ou effectué un appel.
- (8) Le **cellulaire** du jeune sonne sans arrêt.
- (9) Les parents mentionnent que leur enfant n'est **jamais à la maison**, il est tout le temps sorti.
- (10) Le jeune a des blessures, des **marques physiques inexplicables**, ce qui peut être lié, entre autres, à une initiation.
- (11) Le jeune **refuse de dévoiler qui lui a infligé ces blessures**.
- (12) Les **parents** du jeune le **surprotègent**.
- (13) Le jeune a le **contrôle à la maison**, il a des paroles du style « ferme ta gueule » envers ses parents.
- (14) Le jeune ne respecte aucunement l'autorité parentale. Les intervenants apportent une nuance sur ce point, le **non-respect de l'autorité** est un indice de l'appartenance à

un gang, mais c'est davantage un indice de délinquance. Le non-respect de l'autorité doit être présent avec le contrôle du milieu familial pour que ce soit un indice de l'appartenance à un gang.

- (15) **Les parents** du jeune **sont inquiets** du comportement de leur enfant et, par souci de le protéger, **vont mentir**, ne diront pas toute la vérité aux intervenants.
- (16) Le jeune a des membres de sa **famille** impliqués **dans les gangs** de rue.
- (17) Le jeune n'entretient **pas de lien étroit avec ses parents**, ces derniers étant peu impliqués vis-à-vis celui-ci. Ainsi, le jeune va être tenté d'aller chercher une forme d'appartenance dans le gang.
- (18) Le jeune fait montre d'un **faux conformisme**, il est gentil avec ses parents, cache bien son jeu pour ne pas les inquiéter, fait même vivre un peu sa famille avec ses revenus.
- (19) Des **changements radicaux d'attitudes** ont été observés chez le jeune (il passe de la gentillesse à l'arrogance, il faisait partie d'une équipe de sport, mais change pour un tout autre groupe, etc.).
- (20) Le jeune était **renfermé sur lui-même**, était un bouc émissaire, mais soudainement adopte une attitude différente, prend plus d'assurance, d'arrogance.
- (21) Le jeune **change** radicalement **ses loisirs**.
- (22) **L'emploi du temps** du jeune est un bon indice. Est-ce qu'il est oisif, travaille, va à l'école, se lève tard et se couche tard?
- (23) Le jeune a soudainement **beaucoup d'argent**.
- (24) Le jeune a des **connaissances de contrebande**, des contacts pour vendre des DVD, vidéos, disques compacts, se procurer n'importe quoi, aller au motel, etc.
- (25) Le jeune **fréquente des amis plus vieux**, ceux-ci viennent le chercher en voiture, parfois des voitures de luxe.
- (26) Le jeune se **déplace en taxi** ou en empruntant d'autres moyens de déplacement qui ne sont pas normaux ou abordables pour un jeune d'environ 15 ans.
- (27) Le jeune **change de cercle d'amis**, avant il avait des bons amis, mais ne les voit plus.
- (28) Le jeune adopte un **mode de vie basé sur le plaisir**, l'hédonisme.
- (29) Le jeune **consomme des substances illicites**.

- (30) Le jeune se pavane, **s'habille comme les membres de gangs** (casquette, foulard, lacets à l'effigie et selon la couleur du gang, chandails avec des numéros qui réfèrent à des circuits d'autobus en particulier, grands pantalons, etc.).
- (31) Le jeune est rejeté, **recherche de l'affection**, a besoin de s'identifier à un monde fort.
- (32) Le jeune présente un **besoin fort d'appartenance**.
- (33) Le jeune **laisse sa famille de côté** au profit du gang.
- (34) Le jeune est **structuré**.
- (35) Le jeune s'adonne à la **vente de drogues** sur un territoire protégé.
- (36) Le jeune est **fier des délits qu'il a commis**.
- (37) Le jeune a des **antécédents délictueux** tels que vente de drogues, vols, voies de fait, proxénétisme (exécution), intimidation, taxage.
- (38) Le jeune se concentre sur des **délits lucratifs et violents**.
- (39) Le jeune dit **connaître certains membres de gangs**.
- (40) Le jeune présente une **pensée magique**.
- (41) Le jeune n'a **peur de rien**, il cherche une valorisation, il est prêt à faire n'importe quel geste violent pour arriver à ses fins.
- (42) Le **lieu de résidence du jeune**, en banlieue ou en ville, le quartier.
- (43) Le jeune affirme **connaître certains lieux de rencontre des gangs de rue** comme des stations de métro, des circuits d'autobus, des parcs, etc.
- (44) Le jeune **admet faire partie d'un gang** de rue.
- (45) Le jeune **refuse de se rendre dans une école, un parc en particulier** parce qu'il va avoir des problèmes s'il va à un tel endroit tout en demeurant très flou dans ses explications.
- (46) Le jeune adopte la **loi du silence**, souvent par peur de représailles.
- (47) Le jeune **fugue** des centres jeunesse.
- (48) Le jeune a des **tatouages**.
- (49) Le jeune dessine des **graffitis**.

- (50) La race, **l'origine ethnique** amène certains doutes. En ayant deux jeunes (un blanc et un noir) présentant le même profil, les intervenants vont pousser leur évaluation plus en profondeur du côté du jeune noir.
- (51) Le jeune **rejette les valeurs sociales conventionnelles** au profit des valeurs antisociales.

Au **niveau des filles**, les critères d'identification sont différents puisqu'elles sont généralement considérées comme étant des victimes des gangs de rue :

- (1) L'adolescente a un copain qui est plus âgé.
- (2) Elle connaît seulement le surnom de son copain, pas son prénom.
- (3) Elle a changé d'attitude depuis qu'elle fréquente son copain.
- (4) Son ambition est de devenir la blonde de la tête dirigeante du gang.
- (5) Elle cherche une identité, veut combler ses carences.
- (6) L'adolescente rejette totalement les valeurs familiales.
- (7) Elle est en révolte.
- (8) Elle est en conflit avec l'autorité parentale.
- (9) Elle est très violente.
- (10) L'adolescente présente des marques physiques de maltraitance.
- (11) Elle est hyper carencée.
- (12) L'adolescente ne veut pas parler de son agresseur, ne veut pas porter plainte.
- (13) Elle présente des blessures physiques et psychologiques.

Les intervenants concluent qu'il est difficile d'identifier les jeunes sous la Loi sur la protection de la jeunesse qui sont impliqués dans les gangs de rue puisqu'ils sont généralement considérés comme des « wannabes ». Il est ainsi difficile de bien différencier les vrais « wannabes » qui veulent se joindre à un gang des autres qui imitent les membres de gangs pour leur plaisir et leur image. Les adolescents reconnus comme membres de gangs de rue ne s'en vanteront pas, n'auront pas le « look » d'un membre de gangs et se retrouvent habituellement pris en charge sous la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

La deuxième section : l'identification de critères discriminants

Après avoir identifié les critères ou les nombreux indices mentionnés précédemment, il s'avère important et intéressant de vérifier lesquels sont discriminants, lesquels sont les plus utilisés et ont le plus de poids lors de l'évaluation des cliniciens. De cette discussion, un total de sept dimensions de l'appartenance à un gang de rue sont ressorties en plus d'indicateurs propres à chacune de ces dimensions :

(1) L'étalement de la richesse

Cela fait référence aux vêtements de luxe, les bijoux, les cellulaires et l'ensemble de tous les autres biens coûteux que possède le jeune en plus de les exposer à autrui.

(2) Le territoire

Il s'agit ici des endroits où les jeunes passent du temps ensemble comme les fins de lignes de métro, les stations de transfert de lignes de métro, les parcs, les cours d'école, mais aussi cela fait référence au refus du jeune d'aller dans un certain quartier ou une école en particulier.

(3) La violence

Le jeune a été victime de violence, participe à des batailles, adopte des comportements violents envers autrui.

(4) Les armes

Cela réfère aux couteaux, armes à feu, gros canifs, armes blanches, machettes, poings américains et à tous les autres types d'armes qui revêtent chez le jeune un besoin de se protéger et/ou de se défendre.

(5) La personnalité

Un jeune qui manque de collaboration avec les intervenants, qui présente un sentiment de toute puissance, manque d'empathie, présente une froideur dans ses contacts interpersonnels, du contrôle, de la méfiance envers autrui, est arrogant, démontre une forme de supériorité, rejette les valeurs et comportements prosociaux au profit des valeurs et comportements antisociaux.

(6) La vente de drogues

Le jeune vend des drogues sur un territoire protégé, dirigé par les gangs de rue et ce, en grande quantité.

(7) Les antécédents

Le jeune a des antécédents d'activités criminelles telles que la participation à un réseau de proxénétisme, vol, voies de fait, intimidation et des délits de groupe.

En somme, il est important de ne pas prendre un seul facteur comme critère d'identification exclusif. Il est nécessaire d'avoir un ensemble de facteurs, de critères, d'indices, pas seulement un qui amène à l'identification des jeunes impliqués ou à risque d'être impliqués au sein des gangs de rue. Les cliniciens ne cachent pas la difficulté d'en arriver à un consensus au sujet de critères précis d'identification des membres de gangs; bien souvent, c'est une question d'intuition, de « feeling ».

Janie Cinq-Mars

Étudiante à la maîtrise en criminologie

Stagiaire au Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

25 septembre 2006

Annexe 2.

COMPTE-RENDU

Groupe de discussion avec les intervenants de l'unité L'Envol sur le site de la Cité-des-Prairies

Le jeudi 18 mai 2006 à 14 h 00

Participants

| | |
|---------------------|--|
| Mme Céline Bérubé | Éducatrice à l'unité l'Envol |
| M. Mathieu Brassard | Éducateur à l'unité l'Envol |
| Mme Chantal Couture | Éducatrice à l'unité l'Envol |
| M. Denis Dunberry | Chef de service |
| Mme Mari-Ève Giroux | Agent de liaison du Comité de suivi Gangs et Délinquance |
| Mme Nadia Lachance | Éducatrice à l'unité l'Envol |
| M. Yves Simard | Éducateur à l'unité l'Envol |

Animateurs

Janie Cinq-Mars
Claudia Hamel

Objectif de la rencontre

Connaître les critères qui amènent les intervenants à croire qu'un jeune est impliqué ou à risque d'être impliqué dans les gangs de rue.

Pour débiter la discussion, il a été demandé aux intervenants d'échanger sur leur propre définition, leur propre conception du membre de gangs de rue. La question de départ a été formulée comme ceci : « Pour vous, qu'est-ce qu'un membre de gangs de rue? » Plusieurs éléments ont été mentionnés, mais aucun d'entre eux n'était plus important qu'un autre. L'ensemble des critères qui seront présentés ne sont pas discriminants pour les intervenants. De plus, un seul critère ne suffit pas à penser que le jeune est impliqué ou à risque d'être impliqué dans les gangs, ce qu'il faut, c'est un amalgame de ces facteurs.

(1) Les activités criminelles

Le premier élément qui a été soulevé par les intervenants est l'implication du jeune dans des activités criminelles. Un jeune membre de gangs de rue serait criminellement actif et s'adonnerait plus particulièrement à des délits comme la vente de drogues, le

recrutement pour la prostitution, des méfaits, des vols, des voies de fait et la possession d'armes. Cette implication criminelle ne semble pas toujours être volontaire, les jeunes affirmant parfois que les gangs leur ont imposé la commission de certains délits précis.

(2) Le quartier

Les intervenants regardent systématiquement le quartier d'origine du jeune, ce qui pour eux est un bon indice, notamment si le jeune provient de quartiers chauds comme Saint-Michel, Montréal-Nord et les autres quartiers reconnus comme ayant une présence de gangs de rue. Le lieu de résidence influence l'affiliation.

(3) Les interdits de contacts

Si le jeune n'a pas l'autorisation d'entrer en contact avec un autre jeune qui lui est reconnu comme étant impliqué dans les gangs, un doute survient sur une possible implication du jeune au sein des gangs de rue.

(4) Les membres de la famille dans les gangs

Un jeune qui a un membre de sa fratrie ou un autre membre de sa famille impliqué dans les gangs devient plus à risque de se joindre à un gang. Les intervenants mentionnent que ces jeunes se font attirer, persuader par les membres de leur famille pour s'affilier aux gangs.

(5) Les attitudes

Le jeune va porter des vêtements de la couleur associée aux gangs, va faire des signes de la main pour imiter ou communiquer avec d'autres jeunes. Habituellement, ce sont les plus jeunes qui vont faire les signes, les plus vieux ne s'afficheront pas de la sorte, vont se conformer et être plus structurés. Mais il faut faire attention avec cette caractéristique. Les jeunes membres de gangs ont tous cette caractéristique, mais ce n'est pas parce qu'un jeune présente cette caractéristique qu'il est forcément membre d'un gang.

(6) La présence de la famille

Généralement, la famille des membres de gangs est peu présente, les jeunes allant justement chercher leur appartenance dans les gangs. Un jeune qui est abandonné par ses parents, qui n'a pas de modèle constitue un prospect idéal. Encore ici, ça ne veut pas dire qu'un jeune dont la famille est peu présente est inévitablement affilié aux gangs de rue.

(7) Les connaissances

Un jeune qui affirme ne pas être dans les gangs, mais quand un intervenant lui nomme des noms de jeunes reconnus comme membres de gangs, dit les connaître.

(8) L'information disponible

Maintenant, les intervenants ont l'information de la police à savoir si un jeune est reconnu comme étant associé à un gang de rue. Avant, les intervenants ne détenaient pas cette information.

(9) L'étalement de la richesse

Le jeune va porter des vêtements au style du gang (casquettes, bandeaux, lacets, grands chandails, grandes culottes, etc.), à la couleur du gang (bleu, rouge), des vêtements coûteux, des bijoux, etc.

(10) L'origine ethnique

Un jeune de couleur noir ou un latino va faire l'objet d'une plus grande évaluation, investigation de la part des intervenants. Ils vont regarder d'où il vient, quel quartier, etc. Le doute survient plus rapidement pour un noir ou un latino que pour un blanc présentant tous le même profil.

(11) La recherche de valorisation

Un jeune qui est valorisé lorsqu'on lui mentionne que les intervenants pensent qu'il est dans un gang particulier est un autre indice. L'image est très importante.

(12) La recherche de statut, de protection

Cette caractéristique se retrouve également chez les autres adolescents. Un jeune qui ne veut pas aller à la cafétéria, demande de quitter la cafétéria ou ne veut pas aller dans une unité en particulier parce qu'il se sent en danger est un autre indice d'une affiliation à un gang.

(13) L'absentéisme scolaire

Souvent, les membres de gangs sont des jeunes qui ne fréquentent pas ou très peu l'école.

(14) Les blessures

Un jeune qui a des blessures physiques, des marques sur le corps peut être suspecté comme membre de gangs.

(15) Les tatouages

Un jeune qui a des tatouages ou qui mentionne qu'en sortant, ses tatouages l'attendent.

(16) La reconnaissance des délits

Un jeune membre de gangs va généralement ne pas reconnaître les délits commis, n'aura pas de regret, aucun remord, bref pas d'empathie. Souvent, les membres de gangs passent outre la culpabilité d'avoir commis des délits. Ils vont banaliser les délits perpétrés et une raison de cette non-reconnaissance des délits est l'objectif de monter dans la hiérarchie du gang.

(17) Les relations avec l'autorité

Les jeunes affiliés aux gangs vont rejeter l'autorité, défier l'autorité, vont faire montre d'une ignorance intentionnelle de l'autorité ou encore vont être stratégique dans leur choix. Ils vont choisir les intervenants sur qui ils peuvent avoir le dessus, le contrôle.

(18) La perception de la femme

Certains jeunes membres, notamment les latinos et les arabes, vont avoir de la difficulté avec une femme en position d'autorité. Ils vont avoir une opinion dégradante de la femme la considérant comme un objet et inférieure à eux.

(19) Les visites

Un jeune qui reçoit beaucoup de visites des membres de sa famille, mais ses parents sont rarement présents. Cependant, ça dépend de la culture. Par exemple, les familles haïtiennes vont arriver à plusieurs et les parents vont être présents.

(20) Le faux conformisme

Les jeunes membres de gangs vont faire montre d'une froideur dans leurs relations interpersonnelles. Ils vont collaborer avec les intervenants seulement pour la forme, donc des relations purement utilitaires.

(21) La réaction à un événement médiatisé

Lorsqu'un événement impliquant des membres de gangs de rue est médiatisé, si le jeune devient agité, inquiet pour les personnes impliquées, c'est un bon indice d'une implication dans les gangs.

(22) La vengeance

Le jeune membre de gangs va chercher la vengeance plus intensément que les autres adolescents, surtout en ce qui concerne la vengeance de membres du même gang.

(23) La réaction à la venue d'un autre jeune

Lorsqu'un jeune réagit à la venue d'un autre jeune dans l'unité, c'est un indice que le nouveau venu est connu et peut être un membre de gangs.

(24) Les loisirs

Un jeune qui fait partie d'une équipe de soccer ou toutes autres équipes sportives sera moins suspecté comme membre de gangs comparativement à un jeune qui n'a pas de loisir, qui est oisif. Mais ce n'est pas toujours vrai, les membres de gangs peuvent aussi faire partie d'équipes sportives.

(25) Les parents criminalisés

Ce n'est pas surprenant de voir parfois un jeune qui est affilié aux gangs dont les parents sont criminalisés.

(26) Les attitudes avec les autres jeunes de l'unité

Les jeunes qui sont loin du noyau dur vont se frotter aux jeunes plus engagés dans les gangs, vont être très agissants, vont obéir aux demandes des membres plus engagés. De l'autre côté, les jeunes davantage près du noyau dur vont être très subtiles, plus silencieux, cachés.

En résumé, les intervenants affirment qu'il n'y a pas de critère plus important que les autres. Par contre, les **premières caractéristiques** qui vont les amener à suspecter une affiliation à un gang sont les **verbalisations du jeune** lorsque les intervenants lui posent la question à savoir s'il est impliqué dans un gang. Toutefois, les jeunes plus loin du noyau dur vont affirmer être dans un gang tandis que les membres plus engagés vont se taire. Ensuite, il y a l'**aspect physique du jeune** donc les vêtements, les couleurs des vêtements ainsi que l'origine ethnique. Finalement, l'**intuition de l'intervenant** en plus de son expérience est un autre outil d'identification des jeunes impliqués ou à risque d'être impliqués dans les gangs.

Janie Cinq-Mars
Étudiante à la maîtrise en criminologie
Stagiaire au Centre d'expertise sur la délinquance des jeunes
Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

25 septembre 2006

Annexe 3.

Grille Analyse de dossiers

dossier :

usager :

Niveau communautaire

| | | |
|-------|---|---|
| Com 1 | De quel quartier l'adolescent est-il originaire? | Quartier : |
| Com 2 | Dans quel quartier l'adolescent habite-il? | Quartier : |
| Com 3 | L'adolescent évite d'aller dans un quartier en particulier | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Quartier : |
| Com 4 | L'adolescent évite d'aller dans un parc ou une école en particulier | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Parc/école : |
| Com 5 | L'adolescent refuse de fréquenter d'autres endroits? | Endroits : |
| Com 6 | Dans quels endroits l'adolescent se tient-il (arcades, lignes de métro, etc)? | Endroits : |
| Com 7 | L'adolescent est interdit d'aller à un certain endroit | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Endroit : |
| Com 8 | L'adolescent est faiblement attaché à son quartier? | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Niveau Scolaire

| | | |
|---------|--|---|
| Scol 1 | L'adolescent n'aime pas l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 2 | L'adolescent a une opinion négative de l'école parce qu'il croit que les professeurs ont une mauvaise opinion de lui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 3 | L'adolescent a des troubles de comportement à l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Comportement : |
| Scol 4 | L'adolescent est impliqué dans des activités scolaires et/ou parascolaires | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Activités : |
| Scol 5 | L'adolescent croit en son potentiel scolaire | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 6 | Les parents de l'adolescent croient en son potentiel scolaire | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 7 | L'adolescent dévalorise ses performances académiques | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 8 | L'adolescent s'absente souvent de l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Fréquence : |
| Scol 9 | Les absences de l'adolescent sont non motivées? | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 10 | L'adolescent a de mauvaises performances académiques | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 11 | L'adolescent est en retard sur le plan académique | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 12 | L'adolescent a redoublé une ou plusieurs années scolaires | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 13 | L'adolescent a des difficultés relationnelles à l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 14 | L'adolescent a décroché de l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 15 | L'adolescent a déjà été suspendu de l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 16 | L'adolescent a déjà été expulsé de l'école | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Scol 17 | L'adolescent présente des difficultés d'apprentissage | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Niveau des pairs

| | | |
|---------|---|--|
| Pairs 1 | Le cercle d'amis de l'adolescent est composé de jeunes délinquants (des pairs à risque, des fréquentations à risque, douteuses) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 2 | L'adolescent passe du temps à flâner avec ses amis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 3 | L'adolescent s'ennuie, ne sait pas comment occuper son temps | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 4 | L'adolescent passe ses temps libres à une station de métro particulière | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Station : |
| Pairs 5 | L'adolescent passe ses temps libres à une station de métro particulière, mais normalement n'aurait pas lieu d'y être | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Station : |
| Pairs 6 | L'adolescent connaît des lieux de rencontre reconnus comme étant associés aux | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

| | | |
|------------------------|--|---|
| | gangs de rue (stations de métro, circuits d'autobus, parcs) | Lesquels : |
| Pairs 7 | La police détient des informations à savoir que l'adolescent est fiché, qu'ils l'ont à l'œil, qu'il se tient à un endroit bien précis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 8 | L'intervenant fait mention qu'il y a eu une demande officielle du protocole # 5 | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 9 | L'adolescent fréquente des individus plus âgés que lui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 10 | L'adolescent passe beaucoup de temps avec ces individus plus âgés | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 11 | L'adolescent se déplace en auto avec des individus plus âgés, se déplace en taxi ou utilise tous autres moyens de transport inhabituels pour un adolescent | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 12 | L'adolescent reçoit des appels téléphoniques tard le soir | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 13 | L'adolescent quitte la maison sans explication après avoir reçu des appels téléphoniques | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 14 | L'adolescent fait des appels téléphoniques tard le soir | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 15 | L'adolescent connaît un réseau de receleurs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 16 | L'adolescent a changé de cercle d'amis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 17 | L'adolescent dit connaître certains membres de gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 18 | L'adolescent connaît les noms, lieux de résidence, numéros de téléphone de ses amis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 19 | L'adolescent a de nouveaux amis plus âgés dont il ne connaît que les prénoms ou les surnoms | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 20 | L'adolescent ne peut communiquer avec ses nouveaux amis que par l'entremise d'un téléavertisseur ou d'un cellulaire | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 21 | L'adolescent se voit attribuer un surnom par ses amis qui n'est pas un diminutif de son prénom | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 22 | L'adolescent attire l'attention en compagnie de membres de gangs connus (traîne, flâne, se réunit avec des membres de gangs connus) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 23 | L'adolescent a un réseau de contacts étendu ¹ | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 24 | L'adolescent a beaucoup d'amis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pairs 25 | L'adolescent a des interdits de contacts | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Niveau Familial | | |
| Fam 1 | La famille de l'adolescent est socioéconomiquement défavorisée | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 2 | L'adolescent provient d'une famille monoparentale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 3 | La cohésion familiale de l'adolescent est faible | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 4 | L'adolescent est exposé à des sources de violence dans sa famille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| | | Parent présent : Qui : Type violence: |
| Fam 5 | Les parents de l'adolescent sont engagés vis-à-vis celui-ci, sont impliqués | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 6 | L'adolescent est surprotégé par ses parents | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 7 | L'adolescent est attaché à ses parents | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 8 | Les parents laissent voir leur inquiétude envers leur enfant | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 9 | Les parents sont malhonnêtes, cachent des informations pour protéger leur enfant | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 10 | La fratrie de l'adolescent adopte des comportements antisociaux | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 11 | L'adolescent a un ou des membres de sa famille qui a des problèmes de consommation | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| | | Qui : Problème : |
| Fam 12 | Un ou des membres de la famille de l'adolescent sont ou ont été impliqués dans des activités criminelles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| | | Qui : Activités : |
| Fam 13 | Les parents de l'adolescent ont des antécédents de judiciarisation | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 14 | Un ou des membres de la famille de l'adolescent sont impliqués dans les gangs de rue | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| | | Qui : |

¹ Il a été décidé d'inclure deux indicateurs semblables se référant au réseau des pairs de l'adolescent (Pairs 23 et Pairs 24). Il s'agit ici de faire la différence entre le fait d'avoir beaucoup d'amis (Pairs 24) et le fait d'avoir beaucoup de connaissances qui peuvent être utiles à l'adolescent sans être des amis proches (Pairs 23).

| | | |
|--------|--|--|
| Fam 15 | Les parents de l'adolescent possèdent une arme | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 16 | L'intervenant fait mention que les parents de l'adolescent possèdent une arme légale, enregistrée | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 17 | Les parents de l'adolescent ont une opinion favorable envers le non-respect de la loi | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 18 | L'adolescent est victime de négligence parentale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 19 | L'adolescent est victime d'abus de la part de ses parents | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 20 | L'adolescent est soumis à un mauvais encadrement parental | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 21 | L'adolescent est soumis à une supervision parentale déficiente | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 22 | Les parents de l'adolescent sont assidus aux rencontres avec l'intervenant | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 23 | Les parents de l'adolescent ne sont pas au courant des occupations de leur enfant, de ses allées et venues | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 24 | Les parents de l'adolescent reconnaissent ou soupçonnent l'implication de leur enfant auprès des gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 25 | Les parents de l'adolescent ne connaissent pas les noms, prénoms, lieux de résidence et numéros de téléphone des amis de leur enfant | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fam 26 | Les parents de l'adolescent ont un problème de santé mentale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Qui : Problème : |

Niveau Individuel

| | | |
|-------|---|---|
| Ind 1 | Quel âge a l'adolescent? | Âge : |
| Ind 2 | Quelle est l'origine ethnique de l'adolescent? | Ethnie : |
| Ind 3 | Quel est le motif du signalement? | Motif : |
| Ind 4 | Est-ce que l'adolescent est connu sous la LJC ou la LSJPA | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

La personnalité

Les valeurs

| | | |
|-------|--|---|
| Val 1 | L'adolescent rejette les comportements et les valeurs conventionnelles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Val 2 | L'adolescent adopte les valeurs et les comportements antisociaux | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Val 3 | L'adolescent partage les valeurs et les comportements conventionnels | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

L'identité

| | | |
|---------|--|---|
| Ident 1 | L'adolescent parle de lui comme étant ou ayant été un membre de gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Ident 2 | L'adolescent parle au « je » | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Ident 3 | L'adolescent parle au « nous » | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Ident 4 | L'adolescent est sensible à la pression de ses pairs, est influençable | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Ident 5 | L'adolescent est perméable à l'opinion de ses pairs dans le développement de son identité, est en quête d'identité | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

L'estime de soi

| | | |
|---------|--|---|
| Estime1 | L'adolescent présente une faible estime de soi, une estime de soi fragile | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime2 | L'adolescent présente un fort sentiment d'isolement, d'incompréhension, de tristesse | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime3 | L'adolescent a une vision sinistre de la réalité, est pessimiste | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime4 | L'adolescent laisse voir un besoin d'appartenance à un groupe | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime5 | L'adolescent recherche de l'affection, de l'attention | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime6 | L'adolescent est carencé ou a beaucoup de carences | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime7 | L'adolescent a besoin de s'identifier à un monde fort | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Estime8 | L'adolescent présente une pensée magique | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

La relation avec l'autorité

| | | |
|---------|--|---|
| Autor 1 | L'adolescent refuse de collaborer | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Autor 2 | L'adolescent collabore mais seulement pour la forme, pour éviter une sanction, conséquence | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Autor 3 | L'adolescent a de la difficulté avec l'autorité | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Autor 4 | L'adolescent est irrespectueux envers l'autorité parentale, ne respecte pas les règles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

| | | |
|--|---|---|
| Autor 5 | L'adolescent refuse toute forme d'autorité | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| La personnalité antisociale | | |
| Persan1 | L'adolescent est hédoniste, est centré sur le plaisir | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan2 | L'adolescent présente des habiletés sociales déficientes | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan3 | L'adolescent est agressif | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan4 | L'adolescent est cruel envers autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan5 | L'adolescent recherche le pouvoir | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan6 | L'adolescent présente une froideur dans ses relations | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan7 | L'adolescent est méfiant envers autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan8 | L'adolescent voit la réalité uniquement en fonction de ses besoins immédiats | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan9 | L'adolescent entretient un désir de vengeance envers certaines personnes | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Persan10 | L'adolescent a une personnalité antisociale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Autres traits personnels | | |
| Pers 1 | Il est possible de remarquer des changements radicaux d'attitudes chez l'adolescent | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 2 | L'adolescent est hyperactif | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 3 | L'adolescent a de l'« entrepreneurship », du leadership | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 4 | L'adolescent est souvent absent de la maison | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 5 | L'adolescent est oisif, il rentre tard, se couche tard, se lève tard | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 6 | L'adolescent est irrespectueux avec autrui, est impoli | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 7 | L'adolescent reçoit beaucoup de visite, mais pas les membres de sa famille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 8 | L'adolescent présente un problème de santé mentale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers 9 | L'adolescent découche de la maison sans autorisation | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers10 | L'adolescent présente des idées suicidaires | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Pers11 | L'adolescent a pris la place du père au sein de la famille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| La psychopathie | | |
| Loquacité et charme superficiel | | |
| Psy 1 | L'adolescent est charmant, séducteur, cherche à plaire | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 2 | L'adolescent n'est pas gêné, prend sa place | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 3 | L'adolescent n'a pas peur de dire ce qu'il pense | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| La surestimation de soi | | |
| Psy 4 | L'adolescent a de l'assurance | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 5 | L'adolescent présente une fausse assurance | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 6 | L'adolescent est arrogant | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 7 | L'adolescent présente un sentiment de toute puissance, est au-dessus de ses affaires | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 8 | L'adolescent se croit supérieur à autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Le besoin de stimulation et la tendance à s'ennuyer | | |
| Psy 9 | L'adolescent est prêt à prendre les risques qu'il faut, même mettre sa vie en garantie pour atteindre les buts poursuivis, dont celui d'acquérir une certaine réputation, il n'a peur de rien | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 10 | L'adolescent recherche des sensations fortes, est téméraire | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| La tendance au mensonge pathologique | | |
| Psy 11 | L'adolescent garde beaucoup de choses secrètes, c'est difficile de connaître la vérité, l'adolescent ment beaucoup | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| La duperie et la manipulation | | |
| Psy 12 | L'adolescent contrôle son milieu familial, manipule ses parents | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 13 | L'adolescent est manipulateur avec autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Absence de remords et de culpabilité

| | | |
|--------|---|---|
| Psy 14 | L'adolescent neutralise, banalise, rationalise les délits qu'il a posés, banalise ses problèmes | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 15 | L'adolescent neutralise, banalise, rationalise les délits commis par autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 16 | L'adolescent ne présente pas de remord face aux délits commis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Affects superficiels

| | | |
|--------|---|---|
| Psy 17 | L'adolescent présente peu d'affects ou des affects superficiels | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|---|---|

Insensibilité et le manque d'empathie

| | | |
|--------|--------------------------------|---|
| Psy 18 | L'adolescent manque d'empathie | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|--------------------------------|---|

Tendance au parasitisme

| | | |
|--------|---|---|
| Psy 19 | L'adolescent est dépendant des autres (financièrement ou autre) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 20 | L'adolescent manque de motivation, sa motivation est en dent de scie | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 21 | L'adolescent a peu de discipline | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 22 | L'adolescent a de la difficulté à commencer et terminer ses engagements | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Faible maîtrise de soi

| | | |
|--------|---|---|
| Psy 23 | L'adolescent a des réactions d'irritations fréquentes, exprime ses frustrations | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 24 | L'adolescent a des réactions de colère fréquentes, est colérique | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 25 | L'adolescent a de la difficulté à gérer sa colère | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 26 | L'adolescent a des réactions d'impatience, une faible tolérance à la frustration | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 27 | L'adolescent a de la difficulté à contrôler ses impulsions, ses émotions, peut perdre le contrôle | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Promiscuité sexuelle

| | | |
|--------|--|---|
| Psy 28 | L'adolescent a eu une variété de relations brèves et superficielles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 29 | L'adolescent ne fait pas de sélection dans le choix de ses partenaires sexuels | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 30 | L'adolescent entretient plusieurs relations en même temps | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 31 | L'adolescent retire de la fierté à parler de ses exploits sexuels, de sa vie amoureuse | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Apparition précoce de problèmes de comportement

| | | |
|--------|--|---|
| Psy 32 | L'adolescent a présenté des problèmes de comportement en bas âge | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|--|---|

Incapacité de planifier à long terme et de façon réaliste

| | | |
|--------|--|---|
| Psy 33 | L'adolescent est incapable ou échoue constamment dans le développement et l'exécution de plans et de buts à long terme | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|--|---|

Impulsivité

| | | |
|--------|---|---|
| Psy 34 | L'adolescent est impulsif | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 35 | L'adolescent est incapable de résister à la tentation, est vulnérable à toutes sollicitations | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 36 | L'adolescent ne pense pas aux conséquences avant d'agir | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Irresponsabilité

| | | |
|--------|--------------------------------|---|
| Psy 37 | L'adolescent est irresponsable | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|--------------------------------|---|

Incapacité d'assumer la responsabilité de ses faits et gestes

| | | |
|--------|--|---|
| Psy 38 | L'adolescent refuse de reconnaître ses délits, les gestes posés, ses difficultés | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 39 | L'adolescent nie sa responsabilité dans les gestes commis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Psy 40 | L'adolescent manipule les autres dans son déni de ses responsabilités, met la responsabilité sur des causes extérieures, porte le blâme sur autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Violation des conditions de libération

| | | |
|--------|--|---|
| Psy 41 | L'adolescent a violé ses conditions de probation, d'ordonnance | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|--|---|

La délinquance juvénile

| | | |
|--------|---------------------------------------|---|
| Psy 42 | L'adolescent a déjà commis des délits | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
|--------|---------------------------------------|---|

| | | |
|--|---|---|
| Psy 43 | L'adolescent présente des troubles de comportement entre 13 et 18 ans | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Diversité des types de délits commis par l'adolescent | | |
| Psy 44 | L'adolescent a commis plusieurs délits de toutes natures | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| L'étalement de la richesse | | |
| Rich 1 | L'adolescent a des biens de luxe qui ne correspondent pas à la condition socioéconomique de la famille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 2 | L'adolescent se déplace en taxi | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 3 | L'adolescent a plus d'argent en sa possession qu'il n'a de revenus | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 4 | L'adolescent possède des objets qu'il n'est pas en mesure de se payer | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 5 | L'adolescent se plaint régulièrement de manquer de certaines nécessités | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 6 | L'adolescent possède un télé-avertisseur ou un cellulaire | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 7 | Les parents savent que l'adolescent utilise ces appareils | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Rich 8 | Les parents acquittent les frais d'utilisation de ces appareils | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Les relations avec les filles | | |
| Fille 1 | L'adolescent croit que les garçons sont supérieurs aux filles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 2 | L'adolescent a une opinion dégradante des filles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 3 | L'adolescent utilise les filles pour répondre à ses besoins | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 4 | L'adolescent voit les filles comme sa propriété | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 5 | L'intervenant fait mention que l'adolescent a déjà eu des relations sexuelles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 6 | L'adolescent a déjà obligé une fille à avoir une relation sexuelle avec lui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 7 | L'adolescent a déjà été violent physiquement avec une fille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 8 | L'adolescent a déjà été violent psychologiquement avec une fille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Fille 9 | L'adolescent a déjà fréquenté une fille | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| L'allégeance au gang | | |
| All 1 | L'adolescent s'habille comme les membres de gangs ² | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 2 | L'adolescent se pavane avec les couleurs du gang ³ | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 3 | L'adolescent a changé de coupe de cheveux ou à une marque dans le sourcil | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 4 | L'adolescent a changé sa démarche | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 5 | L'adolescent possède des objets personnels pouvant être associés à un gang (agenda, sac d'école, etc.) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 6 | L'adolescent possède des vêtements présentant des marques (griffes) particulières pouvant être associés à un gang | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 7 | L'adolescent possède des vêtements véhiculant des slogans pouvant être associés à un gang | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 8 | L'adolescent véhicule des messages pro-gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 9 | L'adolescent possède des affiches pro-gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 10 | L'adolescent possède de la littérature qui valorise la vie de gang (livres, tracts, journaux undergrounds, etc.) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 11 | L'adolescent possède du matériel audiovisuel, musical ou virtuel (internet) sur un type de gangs ou un mouvement qui valorise la vie de gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 12 | L'adolescent porte ou possède des bijoux | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 13 | L'adolescent a des tatouages | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 14 | L'adolescent utilise un langage difficile à comprendre (jargon, surnoms, noms de gangs, etc.) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 15 | L'adolescent utilise des signes de la main | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 16 | L'adolescent demande à ce qu'on l'appelle par un surnom | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 17 | L'adolescent dessine sa signature, son tag | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

² Cela fait référence aux vêtements que l'adolescent porte (casquette à l'effigie d'une équipe sportive, manteau d'une équipe sportive, etc.) sans que l'intervenant mentionne une couleur spécifique étant associée aux gangs de rue.

³ Il s'agit ici de lorsque l'intervenant mentionne que l'adolescent affiche les couleurs d'un gang de rue (s'habille en rouge, en bleu par exemple).

| | | |
|--------|--|--|
| All 18 | L'adolescent dessine des graffitis, des symboles ou des noms sur des livres, des cahiers, des murs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 19 | L'adolescent a subitement changé ses activités | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 20 | L'adolescent arrive à occuper son temps (travail, loisirs, bénévolat, etc.) | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui Comment : |
| All 21 | L'adolescent adopte la loi du silence | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 22 | L'adolescent adopte la loi du silence par peur de représailles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| All 23 | L'adolescent reconnaît être ou avoir été un membre de gangs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Les Conduites délinquantes ou criminelles

| | | |
|--------|---|---|
| Del 1 | L'adolescent est impliqué dans la délinquance | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 2 | L'adolescent adopte des conduites violentes | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 3 | L'adolescent a déjà fait une fugue | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 4 | L'adolescent est impliqué dans des actes de violence, des délits violents | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 5 | L'adolescent est souvent impliqué dans des batailles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 6 | L'adolescent présente des comportements violents envers autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 7 | L'adolescent use d'intimidation dans ses relations sociales, de caïdage | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 8 | L'adolescent présente des antécédents d'activités criminelles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 9 | L'adolescent aide un ou des membres d'un gang connu à commettre un acte criminel | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 10 | Les policiers détiennent de l'information sur les antécédents délictueux de l'adolescent | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 11 | L'adolescent est appréhendé par les policiers en compagnie de membres de gangs connus | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 12 | L'adolescent est identifié comme un membre de gangs par un informateur crédible, par les agences officielles et/ou dans les documents formels | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 13 | L'adolescent a déjà participé à des délits de groupe | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 14 | L'adolescent se concentre sur des délits lucratifs | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 15 | L'adolescent a déjà commis un vol | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 16 | Il est possible de remarquer la disparition de certains objets de valeur dans la chambre de l'adolescent ou dans la maison | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 17 | L'adolescent s'est déjà adonné au taxage | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 18 | L'adolescent a déjà commis une introduction par effraction | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 19 | L'adolescent a déjà participé à un réseau de proxénétisme | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 20 | L'adolescent a déjà commis des voies de fait | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 21 | L'adolescent a déjà commis un vol à main armée, un vol qualifié | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 22 | L'adolescent a déjà participé à une fusillade à partir d'une voiture | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 23 | L'adolescent commet des délits pour sa réputation | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 24 | L'adolescent démontre une fierté face aux délits qu'il a commis | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 25 | L'adolescent fait des menaces à autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Del 26 | L'adolescent a déjà commis un méfait, du vandalisme | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

La victimisation

| | | |
|--------|---|---|
| Vic 1 | L'adolescent a été témoin de violence sur autrui | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 2 | L'adolescent a été victime de violence | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 3 | L'adolescent a été victime d'agression psychologique, verbale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 4 | L'adolescent a été victime d'agression physique | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 5 | L'adolescent a déjà été victime d'abus sexuels | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 6 | L'adolescent est victime d'agression physique | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 7 | L'adolescent est victime d'agression psychologique, verbale | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 8 | L'adolescent est victime d'agression sexuelle | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 9 | L'adolescent est victime d'une autre forme d'agression | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 10 | L'adolescent a peur d'être victime d'agression | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 11 | L'adolescent a des marques, des blessures physiques | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Vic 12 | L'adolescent refuse de dire qui lui a infligé ces blessures | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

| La drogue | | |
|------------------|--|---|
| Drog 1 | L'adolescent consomme de l'alcool | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 2 | L'adolescent consomme des drogues | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 3 | L'adolescent abuse de l'alcool | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 4 | L'adolescent abuse des drogues | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 5 | À quel âge l'adolescent a-t-il commencé à consommer de l'alcool? | Âge : |
| Drog 6 | À quel âge l'adolescent a-t-il commencé à consommer des drogues? | Âge : |
| Drog 7 | L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 8 | L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues en petite quantité | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 9 | L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues en grande quantité | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 10 | L'adolescent vend des drogues sur un territoire protégé par les gangs de rue | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 11 | L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues pour augmenter ses revenus | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 12 | L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues pour son prestige | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 13 | L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues pour obtenir des faveurs sexuelles | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 14 | L'adolescent vend ou déjà vendu des drogues sur la rue | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Drog 15 | L'adolescent est en possession d'objets associés aux drogues ou en possession de drogues | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Les armes | | |
| Arm 1 | L'adolescent possède ou a déjà possédé des armes blanches, des couteaux, machette, gros canif | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Arm 2 | L'adolescent possède ou a déjà possédé une arme à feu | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |
| Arm 3 | L'intervenant fait mention que l'adolescent possède ou a déjà possédé tout autre type d'arme revêtant un besoin de se défendre ou de se protéger | <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui |

Annexe 4.

Manuel de Codage

Pour les questions du niveau scolaire :

-**Scol 3** : sont considérés comme des **troubles de comportement** à l'école :

consommation de substances illicites (alcool, drogues) à l'école,
 indiscipline en classe (agité, dérangeant),
 conduites agressives envers autrui ou envers des objets (actes de violence),
 intimidation envers autrui (pairs et enseignants),
 conflits avec d'autres jeunes,
 réactions d'oppositions envers les enseignants ou envers les pairs,
 indiscipline en classe amenant des retenues,
 absentéisme scolaire,
 agressivité passive,
 suspension, expulsion de l'école
 etc.

-**Scol 4** : sont considérées comme des **activités scolaires et parascolaires** les activités dispensées après les heures régulières de cours, soit sur l'heure du dîner et/ou en fin de journée :

| | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - équipes sportives, | - aide aux devoirs, |
| - théâtre, | - arts plastiques, |
| - club de photographie, | - couture, |
| - club d'échecs, | - peinture, |
| - musique (groupe, harmonie),- danse, | |
| - chorale, | |

-**Scol 5** : l'adolescent a de l'ambition, **croit en ses aptitudes scolaires**. L'adolescent est confiant qu'il peut réussir. Les membres de gangs peuvent même surestimer leurs compétences académiques, ils sont narcissiques.

-**Scol 6** : les parents croient que l'adolescent peut poursuivre des études, peut améliorer ses performances académiques.

-**Scol 7** : un adolescent est considéré comme **s'absentant souvent de l'école** :

- L'adolescent cumule plusieurs absences (cinq jours d'absence durant une étape devraient faire l'objet d'une vérification plus poussée) réparties de façon irrégulière,

-L'adolescent cumule cinq jours d'absence consécutifs,

-L'adolescent s'absente régulièrement à toutes les semaines et, dans certains cas, d'une façon systématique (les lundi ou vendredi, uniquement des après-midi, à chaque fin de mois, etc.) (Guide de la démarche vers un signalement à la DPJ pour non-fréquentation scolaire, 2004).

-**Scol 10** : sont considérées comme des **mauvaises performances académiques** :

-L'adolescent a des notes sous le seuil de passage qui est établie à 60%,

-L'adolescent échoue ou arrive difficilement à réussir ses examens,

-L'adolescent a des notes qui tournent toujours aux alentours du 60%

-**Scol 13** : sont considérées comme des **difficultés relationnelles** à l'école :

-L'adolescent a de la difficulté à entrer en relation avec les autres élèves,

-L'adolescent a de la difficulté à entrer en relation avec les enseignants,

-L'adolescent est arrogant, opposant avec les autres élèves,

-L'adolescent est arrogant, opposant avec les enseignants,

-L'adolescent est impoli, manque de respect, est violent verbalement avec ses pairs et les enseignants, etc.

Pour les questions au niveau des pairs:

-**Pairs 2** : dans les dossiers, le terme « **chiller** » est souvent utiliser pour faire référence au temps passé par l'adolescent à **flâner**, à ne rien faire.

-**Pairs 5** : l'intervenant fait mention que l'adolescent passe ses temps libres à une **station de métro** particulière, mais normalement **n'aurait pas lieu d'y être** :

Il s'agit ici d'un cas où un adolescent habitant un quartier, par exemple St-Michel, passe son temps à une station de métro qui est hors de son quartier, par exemple la station Henri-Bourrassa.

-**Pairs 8** : la demande officielle du **protocole # 5** est une demande de spécification de la source de renseignement, une demande d'informations via les personnes visées (ex. la directrice l'a dit...)

-**Pairs 10** : l'adolescent passe ses temps libres avec des individus plus âgés.

-**Pairs 11** : un **moyen de transport** habituel pour un adolescent est de se déplacer en transport en commun, en scooter, à la marche ou à l'aide de ses parents.

-**Pairs 16** : l'adolescent a **changé de cercle d'amis** :

Par exemple, l'adolescent avait un groupe de pairs comprenant de bons amis, des pairs prosociaux, mais voilà qu'il ne les fréquente plus, passant son temps avec son nouveau groupe de pairs.

-**Pairs 23** : l'adolescent a un réseau de connaissances, des contacts qui reposent davantage sur de l'utilitarisme que sur une réelle amitié.

-**Pairs 25** : l'adolescent a des **interdits de contacts** :

L'adolescent ne peut entrer en contact avec d'autres jeunes ou des adultes qui peuvent être des membres de gangs ou des délinquants à éviter.

Pour les questions au niveau familial :

- **Fam 1** : la famille est prestataire de l'aide sociale, de la sécurité du revenu, bref est sans travail.

-**Fam 3** : la **cohésion familiale** est faible :

Les membres de la famille ont des conflits entre eux, ils ne s'entendent pas très bien, ils se chicanent, ou n'ont pas de conversation, ne se parlent pas, etc.

- **Fam 5** : les **parents sont engagés** vis-à-vis de l'adolescent :

Les parents s'intéressent à l'univers de leur adolescent, ils s'intéressent à ce qu'il aime, n'aime pas, ce qu'il fait comme activités, si ça va bien à l'école, qui sont ses amis, vont visiter leur enfant si celui-ci est placé, sont impliqués dans le processus de changement, dans les interventions avec la protection de la jeunesse, etc.

-**Fam 6** : l'adolescent est **surprotégé** par ses parents :

Le Petit Robert (2006) définit la surprotection comme des « manifestations excessives d'amour parental et de protection. » Surprotéger, c'est donc tenter de garder une personne à l'écart de toutes difficultés susceptibles de se présenter.

Blouin et Bergeron (1997) définissent la surprotection comme une « attention excessive ou prise en charge trop complète envers la personne ayant des incapacités de la part d'un intervenant, d'un membre de sa famille ou de son entourage. »

La mère de l'adolescent le couvre trop, est trop couvante.

-**Fam 7** : l'adolescent est **attaché à ses parents** :

L'adolescent garde un lien significatif avec ses parents, il manifeste des comportements ou des paroles démontrant son attachement à ses parents. Il a peur de leur faire de la peine de les décevoir, peut s'ennuyer de ses parents, tente de leur faire plaisir, etc.

- **Fam 8** : les parents **laissent voir leur inquiétude** à leur adolescent :

Les parents mentionnent à leur adolescent qu'ils sont préoccupés par ses comportements déviants, ses mauvais résultats scolaires, son changement d'attitude envers eux, son nouveau langage, etc. Les parents s'intéressent à leur adolescent et lui mentionnent qu'ils sont inquiets des changements survenus.

Les parents mentionnent leurs inquiétudes en regard de leur adolescent aux intervenants.

-Fam 9 : les parents de l'adolescent sont **malhonnêtes** :

Cela réfère à la droiture, l'intégrité, la moralité la vertu des parents de l'adolescent.

Les parents tentent de cacher des informations importantes pour ne pas mettre leur fils dans l'embarras, pour le couvrir, le protéger. Par exemple, des parents qui cache leur enfant en fugue, qui ne mentionnent pas aux intervenants que leur enfant est en fugue, mais se cache chez ses parents.

-Fam 17 : les parents de l'adolescent ont une **opinion favorable** envers le **non-respect de la loi** :

Les parents de l'adolescent trouvent acceptable de violer des règlements, d'enfreindre les règles, de commettre des délits pour, par exemple, répondre à leurs divers besoins (plaisir, financiers, etc.).

-Fam 18 : l'adolescent est **victime de négligence** :

La Loi sur la protection de la jeunesse, **article 38 b)**, entend par négligence :

1° lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux :

i. soit sur le plan physique, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources ;

ii. soit sur le plan de la santé, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale ;

iii. soit sur le plan éducatif, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement appropriés ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour assurer sa scolarisation ;

2° lorsqu'il y a un risque sérieux que les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux de la manière prévue au sous-paragraphe 1° ;

DE PLUS,

Art. 38 e) s'il est gardé par une personne dont le comportement ou le mode de vie risque de créer pour lui un danger moral ou physique;

-Fam 19 : l'adolescent est **victime d'abus** :

Art. 38 g) est victime d'abus sexuels ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence;

Au sens de la LPJ, on parle d'abus physiques (**article 38 gp**) et d'abus sexuels (**article 38 gs**).

Abus sexuels :

1° lorsque l'enfant subit des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ;

2° lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ;

Abus physiques :

1° lorsque l'enfant subit des sévices corporels ou est soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou de la part d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ;

2° lorsque l'enfant encourt un risque sérieux de subir des sévices corporels ou d'être soumis à des méthodes éducatives déraisonnables de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation.

Source : Margaret F. Delisle (2005). Ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, Projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives. Assemblée Nationale, Première session, Trente-septième législature⁴.

- **Fam 20** : l'adolescent est mal **encadré** par ses parents :

L'adolescent est laissé à lui-même, ses parents n'exercent pas de supervision sur lui et le ne le supportent pas, le laisse faire ce qu'il veut, etc.

- **Fam 21** : l'adolescent est laissé à lui-même, les parents sont souvent absents de la maison, le jeune agit à sa guise, il n'a pas de limite qui lui sont imposées, etc.

Pour les questions au niveau individuel :

- **Identité 2** : l'adolescent **parle au « je »** :

Les membres de gangs sont souvent portés à se désindividualiser, à perdre leur identité au profit de celle du gang. Lorsque l'adolescent parle au « je », c'est qu'il ne s'est pas mis de côté, il n'a pas perdu son identité.

- **Identité 3** : l'adolescent **parle au « nous »** :

L'adolescent prend entièrement l'identité du gang, laissant sa propre identité individuelle, personnelle de côté. Il se considère comme faisant partie du gang. Par exemple, à la question : « qu'est-ce que tu as fait la fin de semaine dernière? », l'adolescent répondra : « nous sommes

⁴ Le présent projet de mémoire a été réalisé préalablement à l'entrée en vigueur des modifications législatives, ce qui explique les différences des articles de loi ici concernés.

allé flâner aux arcades » au-lieu de répondre « je suis allé flâner aux arcades ».

-Estime 6 : l'adolescent a beaucoup de **carences** :

L'adolescent présente des carences à plusieurs niveaux (affectif, relationnel, émotionnel, parental, physique, social, etc.) ou l'intervenant mentionne que l'adolescent est carencé à un ou plusieurs niveaux.

- Autorité 1 : l'adolescent **refuse de collaborer** :

L'adolescent fait preuve de mutisme, ne veut pas travailler avec les intervenants, refuse de parler, etc.

-Autorité 2 : l'adolescent **collabore** seulement pour la **forme** :

L'adolescent collabore, travaille avec les intervenants non dans une réelle perspective de changement, mais seulement pour éviter des conséquences ou des pertes de privilèges, bref il s'agit d'une relation utilitaire.

-Persan 10 : l'adolescent présente une **personnalité antisociale** :

La personnalité antisociale est définie comme suit selon le MINI-DSM-IV (1996) :

« A. Mode général de mépris et de transgression des droits d'autrui qui survient depuis l'âge de 15 ans comme en témoignent au moins trois des manifestations suivantes :

-incapacité de se conformer aux normes sociales qui déterminent les comportements légaux, comme l'indique la répétition de comportements passibles d'arrestation

-tendance à tromper par profit ou par plaisir, indiquée par des mensonges répétés, l'utilisation de pseudonymes ou des escroqueries

-impulsivité ou incapacité à planifier à l'avance

-irritabilité ou agressivité, indiquées par la répétition de bagarres ou d'agressions

-mépris inconsidéré pour sa sécurité ou celle d'autrui

-irresponsabilité persistante, indiquée par l'incapacité répétée d'assumer un emploi stable ou d'honorer des obligations financières

-absence de remords, indiquée par le fait d'être indifférent ou de se justifier après avoir blessé, maltraité ou volé autrui

B. Âge au moins égal à 18 ans.

C. Manifestation d'un trouble des conduites (agression envers des personnes ou des animaux, destruction de biens matériels, fraude ou vol, violations graves de règles établies) débutant

avant l'âge de 15 ans.

D. Les comportements antisociaux ne surviennent pas exclusivement pendant l'évolution d'une Schizophrénie ou d'un Épisode maniaque ».

-Pers 1 : l'adolescent présente des **changements radicaux d'attitudes** :

L'adolescent passe de la gentillesse vers l'arrogance, faisait partie d'une équipe de sport, mais change pour un tout autre groupe, etc.

-Pers 3 : l'adolescent a de « **l'entrepreneurship** » :

L'adolescent a de l'initiative, est audacieux, est capable de monter et de diriger sa propre petite « entreprise », de diriger une équipe de travail, a du leadership, etc.

-Pers 4 : l'adolescent est **souvent absent de la maison** :

L'adolescent est rarement à la maison après l'école, les soirs et les fins de semaine.

-Pers 9 : l'adolescent **découche** de la maison :

L'adolescent ne rentre pas coucher le soir à la maison et ce sans autorisation, couche à une place où les parents ignorent, etc.

-Pers 11 : l'adolescent a pris la **place du père** au sein de la famille :

L'adolescent vivant avec sa mère et peut-être des frères et sœurs, en l'absence du père, d'une figure paternelle, a pris le rôle ainsi que les responsabilités de la place d'adulte qui revient au père.

La psychopathie (Proulx, J. (2002). Personnalité criminelle, Notes de cours. Université de Montréal, Montréal.

1. Loquacité et charme superficiel

La personne parle facilement, s'exprime verbalement avec facilité, se présente de manière agréable, charmeur, beau sourire, à la réponse à tout.

La personne n'a pas l'air anxieuse ni timide, elle se présente sous un jour favorable.

On a l'impression qu'elle manque de sincérité, qu'elle va tenter d'impressionner avec des mots recherchés sans en connaître le sens.

La personne va aussi éviter une question embarrassante en répondant à côté.

2. La surestimation de soi

Il y a un écart entre les réalisations de la personne et ce qu'elle prétend faire. Leurs échecs sont jamais de leur faute, elle va dénigrer autrui si on lui pose des questions sur ceux-ci pour se montrer supérieur. Elle peut mentionner qu'elle est spéciale, qu'elle mérite l'admiration.

-**Psy 5** : l'adolescent présente **une fausse assurance** :

L'adolescent utilise le gang comme lui donnant de l'assurance. Sans le gang, l'adolescent ne présente pas d'assurance.

3. Le besoin de stimulation et la tendance à s'ennuyer.

La personne s'ennuie dans un horaire régulier, dans des tâches routinières, elle va rechercher des activités ou un travail qui comporte des risques, de l'action des sensations fortes.

4. La tendance au mensonge pathologique

La personne a toujours des excuses, des promesses qui ont l'air sincères, mais qui sont habituellement fausses. La personne ne sera pas désarçonnée si on la surprend à mentir, elle retombe vite sur ses pieds. Souvent, il va y avoir un écart entre les informations contenues dans le dossier et ce que révèle la personne en entrevue.

5. La duperie et la manipulation

L'objectif de la personne est d'obtenir quelque chose de quelqu'un. En général, il y a mensonge aussi dans ce processus. La personne semble peu se soucier des conséquences pour l'autre. La personne va également manipuler l'évaluateur en entrevue par des compliments, demander des services des faveurs.

-**Psy 12** : l'adolescent **contrôle son milieu familial** :

C'est l'adolescent qui dirige à la maison, il a le dessus sur ses parents, il peut leur manquer de respect, par exemple leur dire « ferme ta gueule », ou au contraire être très poli, rassurer ses parents, bref bien camoufler ses activités de sorte que ses parents ne se douteront jamais d'une possible implication dans les gangs.

6. Absence de remords et de culpabilité

La personne n'a pas de remord, pas de culpabilité parce que la victime le méritait. Si elle en manifeste, c'est faux ou est incapable de dire les conséquences pour les victimes. Ce n'est jamais grave ce qu'elle a fait.

7. Affect superficiel

La personne a un registre émotif limité parce qu'elle fuit la déprime, l'anxiété. Il lui reste donc le thrill, la colère, les sensations fortes. La colère est la seule émotion intense, ressentie, exprimée. La personne fuit le monde extérieur parce qu'elle a vécu du rejet, de la négligence, de la violence. Elle est incapable de dépendre d'autrui, doit avoir le pouvoir.

8. Insensibilité et le manque d'empathie

Incapacité de comprendre le vécu de l'autre, ses besoins, sa souffrance. La personne est centrée sur elle-même. Si elle s'arrête à comprendre le vécu de l'autre, c'est pour la manipuler. Elle va utiliser l'autre en fonction de ses besoins immédiats. Elle va exploiter et se moquer des faibles, avoir un discours par rapport à l'exploitation des autres.

9. Tendance au parasitisme

La personne est capable de travailler pour subvenir à ses besoins, mais ne le fait pas ou le fait partiellement. La personne peut aussi vivre au crochet d'autrui

-**Psy 19** : l'adolescent doit toujours attendre après quelqu'un pour faire ce qu'il a à faire, il ne s'acquittera pas des ses obligations sans l'aide d'une autre personne, etc.

10. Faible maîtrise de soi

Explosion de colère régulière disproportionnée par rapport à la situation. La colère est le sentiment central, plusieurs délits violents dans des contextes non prémédités.

Violence expressive (motivée par la rage), violence verbale et physique lorsqu'elle a une frustration, un échec, une critique, lorsqu'on lui impose une discipline, n'a pas le pouvoir, l'admiration.

-**Psy 27** : l'adolescent a de la **difficulté à contrôler ses impulsions** :

L'adolescent agit sans réfléchir, sous l'impulsion, spontanément, de façon instinctive. L'adolescent est impulsif.

11. Promiscuité sexuelle ou sexualité débridée

Sexualité sans engagement émotif, affectif, multiplicité des partenaires, plusieurs relations de front, infidélité si elle a un partenaire, s'adonne à la prostitution ou consomme de la prostitution, viol, agression d'enfants.

13. Incapacité de planifier à long terme et de façon réaliste

La personne vit au jour le jour, modifie ses projets fréquemment, n'est pas préoccupée, n'a pas de projet ni de but précis dans la vie.

Si elle a des projets, ils sont irréalistes selon leur compétences.

14. Impulsivité

Impulsivité dans la maîtrise de soi, maîtrise de soi faible, action non planifiée, impulsion du moment, la personne ne pèse pas le pour, le contre ou les conséquences, explosion de colère.

15. Irresponsabilité

Dans le quotidien, la personne ne respecte pas ses obligations, ses engagements (soutien pas sa famille, est en retard au travail, ne paye pas sa pension alimentaire, fait mal son travail). Elle présente aussi des comportements qui peuvent nuire à autrui comme la conduite avec des facultés affaiblies, vitesse, conduite dangereuse, etc.

-**Psy 37** : l'adolescent est **irresponsable** :

Voir le point # 15 Irresponsabilité de la section abordant la psychopathie.

16. Incapacité d'assumer la responsabilité de ses faits et gestes

La personne donne des excuses sur ses comportements irresponsables, met la faute sur les autres, excuse ses fautes externes en disant qu'elle n'avait pas le choix, qu'elle n'a pas de chance dans la vie, qu'elle a été provoquée.

17. Nombreuses cohabitations de courte durée

La personne a peu d'engagement à long terme avec une autre personne reflétant une instabilité relationnelle.

18. Délinquance juvénile

La personne présente des problèmes de comportement entre l'âge de 13 et 18 ans. Cela comprend les délits mineurs (vandalisme, vol à l'étalage) et les délits majeurs (vol par effraction, voies de fait, homicide).

19. Violation des conditions de libération

La personne a violée une ou des conditions de sa probation ou de sa libération conditionnelle.

20. Diversité des types de délits commis par le sujet

La personne a commis plusieurs délits de nature différente.

-Rich 1: l'adolescent a des biens de luxe qui ne correspondent pas à la situation socioéconomique de la famille :

Il s'agit ici de bijoux, de vêtements griffés, de cellulaires, etc. que ses parents ne peuvent lui obtenir.

-Rich 5 : l'adolescent se plaint régulièrement de manquer de certaines nécessités :

Par exemple, de l'argent de poche, des vêtements, des fournitures scolaires, etc.

-Fille 3 : l'adolescent utilise les filles pour répondre à ses besoins :

L'adolescent se sert des filles pour satisfaire ses besoins physiques, psychologiques, sexuels et financiers. Il peut obliger la fille à avoir des relations sexuelles avec lui, l'utiliser pour augmenter ses revenus en la faisant danser nue et en lui imposant de participer à des vidéos pornographiques. L'adolescent peut aussi lui demander de servir de couverture lors d'échange de drogues, de transporter les armes, faire du recrutement auprès des autres filles, servir d'appâts pour piéger des membres de gangs rivaux, etc.

-Fille 7 : l'adolescent a déjà été violent physiquement avec une fille :

La violence physique regroupe toutes les infractions qui portent atteinte directement à l'intégrité physique d'une personne. Par exemple, l'adolescent a déjà giflé, frappé, donné des coups de pieds, poussé violemment, serré fortement, menacé une personne d'utiliser la force ou de la blesser, etc.

-Fille 8 : l'adolescent a déjà été violent psychologiquement avec une fille :

Selon l'Agence de santé publique du Canada, la violence psychologique est un abus de pouvoir et de contrôle d'une personne sur une ou plusieurs autre(s) personne(s). Voici des exemples de manifestation de violence psychologique :

Rejeter la personne - ignorer sa présence ou sa valeur; lui faire comprendre qu'elle est inutile ou inférieure; dévaloriser ses idées et ses sentiments.

Dégrader la personne - l'insulter, la ridiculiser, lui adresser des injures, la parodier ou l'infantiliser; se comporter d'une manière qui porte atteinte à son identité, à sa dignité et à sa confiance en elle. Exemples : humilier la personne en public ou la traiter d'idiote.

Terroriser la personne - lui inspirer un sentiment de terreur ou de peur extrême; la contraindre par l'intimidation; la placer dans un milieu inapproprié ou dangereux, ou menacer de l'y placer. Exemples : hurler, blasphémer, obliger un enfant à être témoin d'actes de violence envers un membre de sa famille ou un animal qu'il aime; menacer une personne de l'abandonner, de la brutaliser ou de la tuer, menacer d'abandonner, de brutaliser ou de tuer un animal ou un être qui lui est cher; menacer de détruire ses possessions; menacer de la faire déporter ou institutionnaliser; traquer la personne.

Isoler la personne - Limiter son espace vital; réduire ses contacts; restreindre sa liberté de mouvement dans son propre milieu. Exemples : exclure un aîné des prises de décisions qui le concernent; enfermer un enfant dans un placard ou l'enfermer, seul, dans une pièce; empêcher la partenaire ou une personne âgée d'avoir accès à sa propre fortune ou de gérer ses finances; refuser à un aîné le contact avec ses petits-enfants; priver quelqu'un de moyens de déplacement ou de transport.

Corrompre ou exploiter la personne - L'amener à accepter des idées ou des comportements proscrits par la loi; l'exploiter matériellement ou financièrement; apprendre à un enfant à servir les intérêts de la personne qui abuse de lui plutôt que les siens. Exemples : exploiter sexuellement un enfant; laisser un enfant consommer de l'alcool ou des drogues; entraîner quelqu'un dans le commerce du sexe.

Priver la personne de chaleur humaine - Se montrer insensible et inattentif envers elle; faire preuve d'indifférence à son égard; ne s'adresser à elle qu'en cas de nécessité; ignorer ses besoins sur le plan mental. Exemples : ignorer les tentatives de communication d'un enfant; priver un enfant d'affection, de soins ou d'amour; traiter un aîné institutionnalisé comme s'il était un objet ou « un fardeau ».

-All 1 : l'adolescent s'habille comme les membres de gangs :

L'adolescent porte des vêtements de couleurs spécifiques à un gang de rue, par exemple le rouge et le bleu, il porte un bandeau, des lacets de couleurs bleu ou rouge, il porte une casquette d'une équipe sportive particulière, il porte un chandail ou un manteau d'une équipe sportive de basket-ball, football, baseball, etc, il porte des pantalons amples, un foulard de couleur spécifique, porte des bijoux, etc.

-All 2 : l'adolescent se pavane avec les couleurs du gang :

L'adolescent s'habille soit en partie ou de la tête aux pieds avec des vêtements rouges, bleus ou toutes autres couleurs étant associées à l'appartenance à un gang de rue.

-All 15 : l'adolescent utilise des signes de la main :

Les gangs utilisent leur propre langage pour communiquer entre eux. Les signes de la main sont un moyen qu'ils utilisent pour communiquer. Les doigts de la main et la main elle-même sont positionnés de façon à représenter des lettres, des chiffres ou des mots. Un signe de la main peut être un mouvement singulier ou une série de mouvements utilisant une ou deux mains (Sachs, 1997). Ces signes sont généralement basés sur le langage des sourds et muets.

Les signes de main peuvent aussi être utilisés en guise de provocation envers des membres de gangs rivaux.

-All 19 : l'adolescent a **subitement changé ses activités** :

L'adolescent jouait, par exemple au soccer et subitement, sans raison apparente, laisse tomber son équipe de sport pour un autre groupe.

-Del 2 : l'adolescent adopte des comportements violents qui ne sont pas des délits de violence, l'adolescent va crier, hurler, etc.

-Del 19 : l'adolescent a déjà **participé à un réseau de proxénétisme** :

L'adolescent a déjà été impliqué dans un réseau de proxénétisme, mais non en tant que prostitué. Il pouvait recruter des filles pour fins de prostitution, occuper un statut de proxénète par exemple.

-Del 23 : l'adolescent commet des **délits pour sa réputation** :

L'adolescent va aller voler, faire des introductions par effraction, vendre des drogues, battre un membre de gangs rival pour acquérir un certain statut, pour lui donner du prestige, une réputation ou pour ne pas perdre une réputation déjà acquise.

-Drog 8 : l'adolescent vend ou a déjà vendu des **drogues en petite quantité** :

Une petite quantité de drogue peut être considérée, en se fiant aux projets de loi ciblant le cannabis, comme une quantité de 15 grammes et moins. Le projet de loi C-10 proposait que « toute personne ayant jusqu'à 15 grammes de cannabis en sa possession puisse être poursuivie par voie de sommation ou par contravention, et ne soit pas sujette à une poursuite au criminel et à un casier judiciaire. Les amendes devaient varier entre 100 \$ et 400 \$, et toute personne ayant plus de 15 grammes en sa possession aurait pu se voir imposer une sentence plus sévère si elle était poursuivie par procédure sommaire » (Collin, 2006).

-Drog 9 : l'adolescent vend ou a déjà vendu des **drogues en grande quantité** :

En regard de ce qui a été mentionné au sujet d'une « petite » quantité de drogues, un « grande » quantité peut être vue comme plus de 15 grammes.

-Drog 15 : l'adolescent est en possession **d'objets associés aux drogues** :

Il s'agit d'objets tels qu'une pipe à hasch, papier à rouler, lame de rasoir, papier d'aluminium, seringue, petit sac de plastique, balance, etc.

Annexe 5.

Énumération des items inclus dans les échelles

| | |
|---|--|
| Adhésion à la culture du gang | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent s'habille comme les membres de gangs - L'adolescent se pavane avec les couleurs du gang - L'adolescent a changé sa coupe de cheveux ou a une marque dans le sourcil - L'adolescent possède des vêtements griffés pouvant être associés à un gang - L'adolescent possède du matériel audiovisuel, musical ou virtuel sur un type de gang ou un mouvement valorisant la vie de gang - L'adolescent porte ou possède des bijoux - L'adolescent utilise un langage difficile à comprendre - L'adolescent dessine des graffitis - L'adolescent a subitement changé ses activités - L'adolescent arrive à occuper son temps - L'adolescent adopte la loi du silence - L'adolescent a des biens de luxe qui ne correspondent pas à la condition socioéconomique de la famille - L'adolescent a plus d'argent en sa possession qu'il n'a de revenus - L'adolescent se plaint régulièrement de manquer de certaines nécessités - L'adolescent possède un télé-avertisseur ou un cellulaire |
| Inadéquation familiale | <ul style="list-style-type: none"> - Les parents de l'adolescent sont malhonnêtes ou cachent de l'information aux intervenants afin de protéger leur enfant - Un ou des membres de la famille de l'adolescent sont impliqués au sein des gangs de rue - L'adolescent est victime de négligence parentale - L'adolescent est soumis à un mauvais encadrement parental - L'adolescent est soumis à une supervision parentale déficiente - Les parents de l'adolescent ignorent les occupations ou les allées et venues de leur enfant - Les parents de l'adolescent ignorent les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone des amis de leur enfant |
| Difficultés scolaires | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent a des troubles de comportement à l'école - L'adolescent s'absente souvent de l'école - L'adolescent a des absences non motivées - L'adolescent a de mauvaises performances académiques - L'adolescent est en retard sur le plan académique - L'adolescent a des difficultés relationnelles à l'école |
| Fréquentation de pairs délinquants | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent fréquente des pairs délinquants - L'adolescent connaît des lieux de rencontre associés à des gangs de rue - L'adolescent fréquente des individus plus âgés que lui - L'adolescent dit connaître certains membres de gangs - L'adolescent attire l'attention en compagnie de membres de gangs connus - L'adolescent aide un ou des membres de gangs à commettre un acte criminel - L'adolescent est appréhendé par la police en compagnie de membres de gangs connus |

| | |
|--|---|
| Personnalité antisociale | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent est hédoniste - L'adolescent recherche le pouvoir - L'adolescent est méfiant envers autrui - L'adolescent est irrespectueux envers l'autorité parentale - L'adolescent use d'intimidation dans ses relations interpersonnelles - L'adolescent est arrogant - L'adolescent garde beaucoup de choses secrètes - L'adolescent est manipulateur avec autrui - L'adolescent a des réactions d'irritations fréquentes - L'adolescent a de la difficulté à gérer sa colère - L'adolescent a de la difficulté à contrôler ses impulsions |
| Victimisation | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent a été victime de violence - L'adolescent a été victime d'agression psychologique - L'adolescent a été victime d'agression physique |
| Criminalité | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent est impliqué dans la délinquance - L'adolescent est impliqué dans des actes de violence - L'adolescent présente des antécédents d'activités criminelles - L'adolescent a déjà participé à des délits de groupe - L'adolescent s'est déjà adonné au taxage - L'adolescent a déjà commis des voies de fait - L'adolescent a fait des menaces à autrui - L'adolescent possède ou a déjà possédé une arme blanche - L'adolescent possède ou a déjà possédé une arme à feu - L'adolescent possède ou a déjà possédé tout autre type d'arme revêtant un besoin de se défendre ou de se protéger |
| Consommation et trafic de drogues | <ul style="list-style-type: none"> - L'adolescent consomme de l'alcool - L'adolescent consomme des drogues - L'adolescent vend ou a déjà vendu des drogues |